

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



**CA GARD RHODANIEN**

**Eau Potable**

**2023**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

## Table des matières

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
<b>LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>6</b>
<b>COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE</b> .....	<b>7</b>
<b>LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>8</b>
<b>LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE</b> .....	<b>9</b>
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>10</b>
<b>LA VIE DE VOTRE CONTRAT</b> .....	<b>11</b>
Les avenants du contrat .....	11
Les conventions du contrat .....	11
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>12</b>
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES .....	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT.....	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE .....	14
AGIR POUR L'EAU, DES SOLUTIONS ET INNOVATIONS.....	15
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	17
<b>LES REPRESENTANTS DU CONTRAT</b> .....	<b>18</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>19</b>
<b>VOTRE PATRIMOINE</b> .....	<b>20</b>
<b>LE RESEAU</b> .....	<b>20</b>
Répartition des canalisations par matériaux : .....	20
Répartition des canalisations par diamètre : .....	20
<b>LES COMPTEURS</b> .....	<b>21</b>
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>22</b>
<b>VOS BRANCHEMENTS</b> .....	<b>23</b>
<b>LES VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES HORS VENTE EN GROS (VEG)</b> .....	<b>23</b>
<b>LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES</b> .....	<b>24</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>25</b>
<b>LA SYNTHESE DES VOLUMES</b> .....	<b>26</b>
<b>L'EVOLUTION DES VOLUMES</b> .....	<b>26</b>
<b>LA CAPACITE DE STOCKAGE</b> .....	<b>26</b>
<b>LES RENDEMENTS DU RESEAU</b> .....	<b>26</b>
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP).....	27
<b>L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)</b> .....	<b>27</b>
<b>L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)</b> .....	<b>27</b>
<b>LA CONSOMMATION ENERGETIQUE</b> .....	<b>27</b>
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>28</b>
<b>SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2023</b> .....	<b>29</b>
<b>SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2023</b> .....	<b>29</b>
<b>DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION</b> .....	<b>30</b>
<b>DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>30</b>
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>31</b>
<b>LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007</b> .....	<b>32</b>
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>35</b>

<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION</b> .....	<b>36</b>
Bilan des interventions d'exploitations .....	36
Source de pertes dans les réseaux d'eau : .....	36
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE</b> .....	<b>37</b>
Répartition des interventions de maintenance selon leur type .....	37
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive. ....	37
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION</b> .....	<b>38</b>
<b>LE CARE</b> .....	<b>40</b>
<b>LE CARE</b> .....	<b>41</b>
<b>METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE</b> .....	<b>42</b>
<b>12</b> .....	<b>46</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>46</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>47</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>48</b>
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	48
Les installations de production .....	49
Les ouvrages de stockage .....	50
Les installations de surpression .....	52
<b>LE RESEAU</b> .....	<b>52</b>
<b>LES COMPTEURS</b> .....	<b>55</b>
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>56</b>
<b>LA GESTION CLIENTELE</b> .....	<b>57</b>
Les branchements par commune : .....	57
Les clients par commune : .....	58
Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève : .....	59
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours : .....	60
Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG) .....	61
Les consommations par tranche.....	62
<b>LA FACTURE 120 M<sup>3</sup></b> .....	<b>65</b>
<b>NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup></b> .....	<b>67</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>70</b>
<b>LES VOLUMES D'EAU</b> .....	<b>71</b>
Synthèse des volumes sur l'année calendaire .....	71
Volumes mensuels en (m <sup>3</sup> ) sur 5 années consécutives .....	71
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice.....	71
Les volumes prélevés mensuels par ressource .....	72
Les volumes produits mensuels par ressource .....	77
<b>LES INDICATEURS</b> .....	<b>82</b>
Le Rendement IDM (Indicateur du maire) .....	82
Le Rendement Primaire .....	82
L'Indice Linéaire de Pertes.....	83
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés .....	83
L'Indice Linéaire de Consommation .....	84
Rendement par commune.....	85
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE</b> .....	<b>86</b>
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>88</b>
<b>L'EAU BRUTE</b> .....	<b>89</b>
Synthèse des analyses sur l'eau brute .....	89
<b>L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION</b> .....	<b>89</b>
Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution .....	89

<b>L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	90
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée.....	90
Détail des non conformités sur l'eau distribuée.....	90
<b>NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE</b> .....	92
<b>METABOLITES DE PESTICIDES</b> .....	94
<b>FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS</b> .....	99
<b>PFAS</b> .....	100
<b>NITRATES</b> .....	101
<b>MANGANESE</b> .....	102
<b>CVM</b> .....	102
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	104
<b>LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE</b> :	105
<b>DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE</b> .....	109
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	110
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION</b> .....	111
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE</b> .....	127
<b>LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	139
<b>ANNEXE</b> .....	142
<b>INVENTAIRE</b> .....	142
<b>ATTESTATIONS D'ASSURANCES</b> .....	181
Attestation Dommages aux Biens.....	181
Responsabilité civile .....	182
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	183
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	187
Attestation Tous risques chantiers .....	188
<b>LE GLOSSAIRE</b> .....	189
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES</b> .....	194

# EDITORIAL



Madame, Monsieur le/la Président(e),

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service de l'Eau Potable et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour, par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques, etc.

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'Eau Potable pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

**Patrick Blethon**

**Président Exécutif de Saur**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



**53** ouvrages de prélèvement

**22** stations de production



**2 135 815 m<sup>3</sup>** produits sur l'année civile

**0 m<sup>3</sup>** importés sur l'année civile

**0 m<sup>3</sup>** exportés sur l'année civile



**59** ouvrages de stockage, soit **10 632 m<sup>3</sup>** de stockage

**2 135 815 m<sup>3</sup>** distribués sur l'année civile



**13** stations de surpression

**509,45 km** de réseau

**11 158** branchements dont **140** neufs



**86** fuites sur conduites réparées

**83** fuites sur branchements réparées



**100%** des analyses ARS bactériologiques conformes

**94,5%** des analyses ARS physico-chimiques conformes



**54,25%** de rendement de réseau

**5,25 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire de perte

**6,23 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire de consommation

**5,6 m<sup>3</sup>/km/j** d'Indice linéaire des volumes non comptés



**1 094 579 m<sup>3</sup>** consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,23€ TTC/m<sup>3</sup>** Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023
Volumes produits sur l'année civile (m <sup>3</sup> )	2 135 815
Volumes importés sur l'année civile (m <sup>3</sup> )	0
Volumes exportés sur l'année civile (m <sup>3</sup> )	0
Volumes distribués sur l'année civile (m <sup>3</sup> )	2 135 815
Volumes consommés sur l'année civile (m <sup>3</sup> )	1 094 579

Patrimoine	2023
Linéaire de réseaux (km)	509,45
Nombre de branchements	11 158

Indices clés	2023
Rendement de réseau (%)	54,25%
Indice Linéaire de Consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	6,23
Indice Linéaire de Perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	5,25
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	5,6

Qualité de l'eau (ARS)	2023
Nombre d'analyses bactériologiques réalisées	197
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%
Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	218
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	94,5%

Interventions	2023
Nombre de fuites sur conduites réparées	86
Nombre de fuites sur branchements réparées	83

Prix de l'eau	2023
Prix de l'eau au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC / m <sup>3</sup> )	2,23

**Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.**



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Mise en place d'une purge automatique au niveau des réservoirs de St Christol de Rodières afin d'éviter toute coupure d'eau lors de la période estivale.

Mise en service du nouveau forage du Bousquet sur la commune de Verfeuil pour l'alimentation de la commune de St Marcel de Careiret.

Etude et projet de travaux et d'exploitation d'une nouvelle usine de traitement du manganèse sur la commune de St Etienne des Sorts, adaptée à la nouvelle qualité de la ressource.

## LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Travaux liés à la mise en service du nouveau forage du Bousquet.

Pose des concentrateurs sur une vingtaine de sites afin de déployer la télérelève des compteurs.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CA GARD RHODANIEN AEP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2023, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

### Les avenants du contrat

Sans objet

### Les conventions du contrat

Sans objet



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW



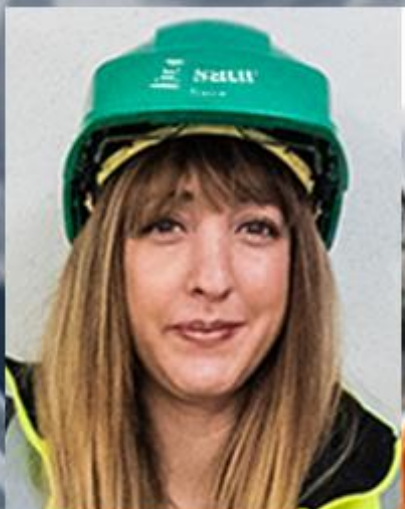
# Saur

# mission water



## PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



## UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,

Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,

Agir et convaincre pour économiser l'eau,

Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme :

- Vendre des économies d'eau et plus uniquement des m<sup>3</sup>,
- Contribuer à la décarbonation des industries,
- Innover en continu, plus vite et de façon responsable,
- Contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière :

- -0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné
- -83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020, etc.

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.



## SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation

## LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



## AGIR POUR L'EAU, DES SOLUTIONS ET INNOVATIONS

Nous promovons des services innovants pour accompagner les territoires dans leur transition écologique et favoriser la protection de la ressource, trouver de nouvelles sources d'économies d'énergie et de réemploi tout en optimisant les performances de vos équipements et installations.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation. SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

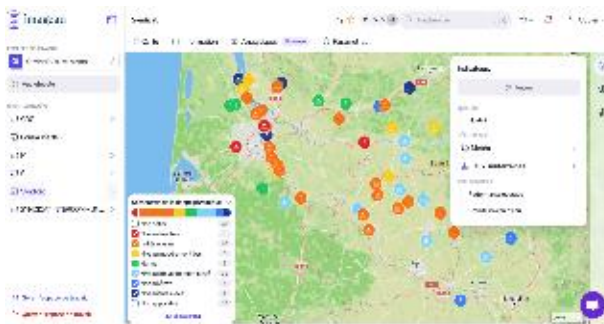
### ENJEU 1 : GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE – EMI

#### ① ANTICIPEZ LES IMPACTS DU RISQUE DE SECHERESSE

Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé, etc.).

EMI, permet :

- De **gérer en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- D'**anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource grâce **aux modèles prédictifs** ;
- De **pérenniser** la ressource et **d'optimiser** son exploitation **grâce à l'expertise** délivrée chaque année sur votre contrat par des hydrogéologues.



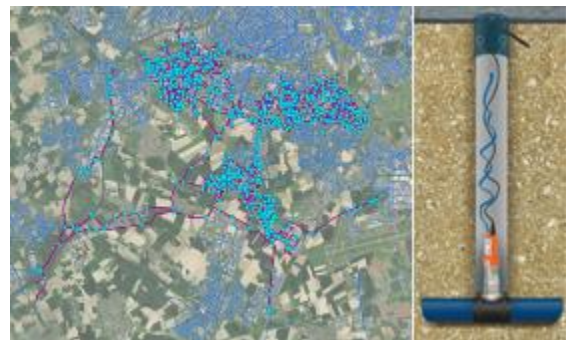
Exemple de vue d'un territoire (points surveillés)



Exemple d'un tableau de bord d'un forage surveillé par EMI

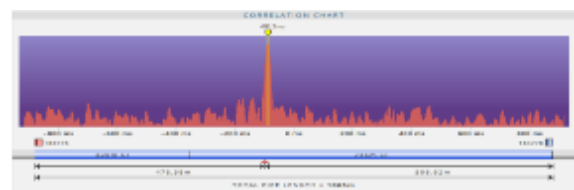
#### ② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

- Sewerin SEPEM 351 LoRa permet :
- d'assurer une prélocalisation des fuites afin de les localiser et réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques à distance de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites

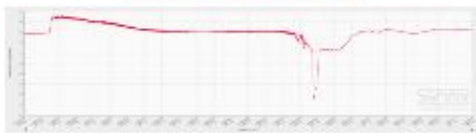




### ③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

Pipeminder de Syrinix© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 : SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

### ④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

EFS Probe© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

**Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés**



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

### ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.
- **Le CarboPlus©** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou leurs métabolites (i.e. Métolachlore, Chlorothalonil, Chloridazone) ou les micropolluants émergents (i.e. PFAS). Ces molécules font l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µg/l (métabolites pertinents et les 20 PFAS de la Directive Européenne), ou 0.9 µg/l (métabolites non pertinents) Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.
- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

## ENJEU 3 : MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève\*** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alertés en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

*\*Pour les contrats équipés et où le service a été déployé*

# PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

## ANTICIPER LA REGLEMENTATION : NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

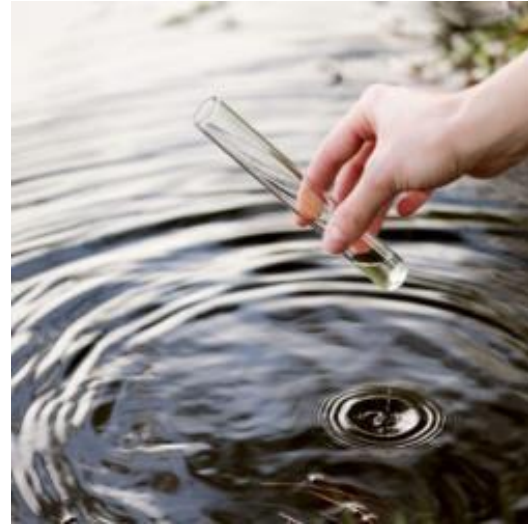
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation,**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau,**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques (Ri = Gravité x Fréquence d'apparition)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**

## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



### Vos interlocuteurs privilégiés



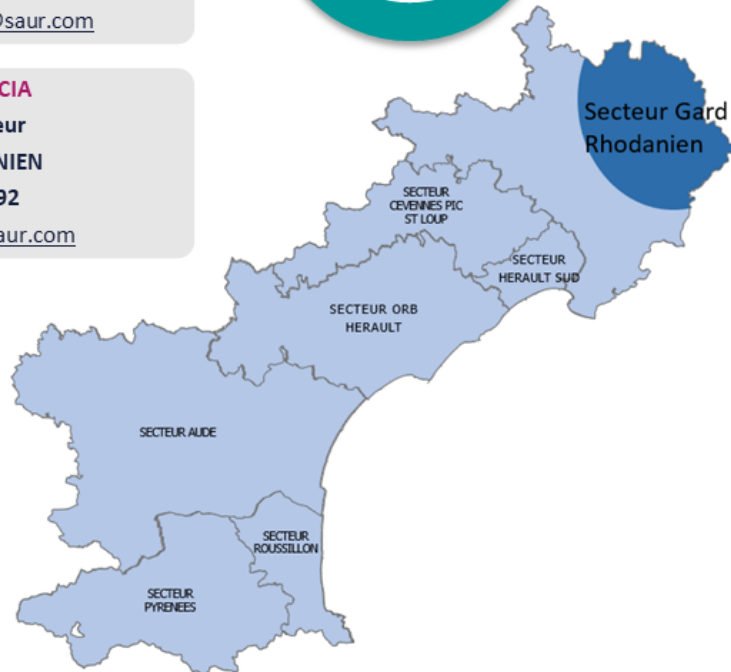
**Dominique ALTEIRAC**  
Directeur des Exploitations  
LANGUEDOC ROUSSILLON  
06 07 75 46 30  
[dominique.alteirac@saur.com](mailto:dominique.alteirac@saur.com)



**Sébastien RAYNAUD**  
Responsable de Territoire  
GARD  
06 67 02 91 05  
[sebastien.raynaud@saur.com](mailto:sebastien.raynaud@saur.com)



**Guilhem GRACIA**  
Chef de Secteur  
GARD RHODANIEN  
06 65 52 00 92  
[guilhem.gracia@saur.com](mailto:guilhem.gracia@saur.com)



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

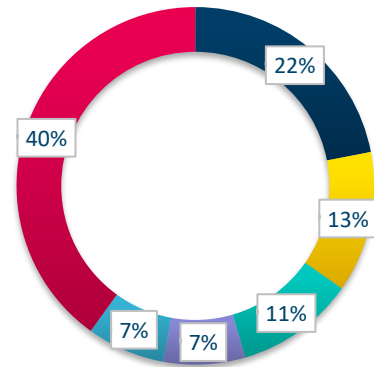
4.

## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Ouvrages de prélèvement	53
Stations de production	22
Stations de surpression	13
Ouvrages de stockage	59
Volume de stockage (m³)	10 632



### Répartition des canalisations par diamètre :



■ 63 ■ 110 ■ 50 ■ 90 ■ 0 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
63	21,96
110	12,77
50	10,76
90	7,39
0	7,07
Autres	40,05

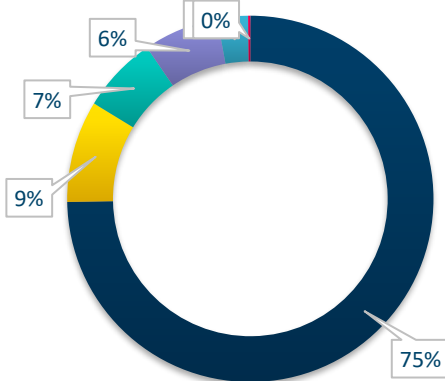
## LE RESEAU

Patrimoine	2023
Linéaire de réseaux (km)	509,45

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport, également appelées feeders, qui ont généralement un diamètre supérieur à 300 mm, ainsi que de conduites de distribution.

### Répartition des canalisations par matériaux :

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les cinq premières catégories sont affichées.



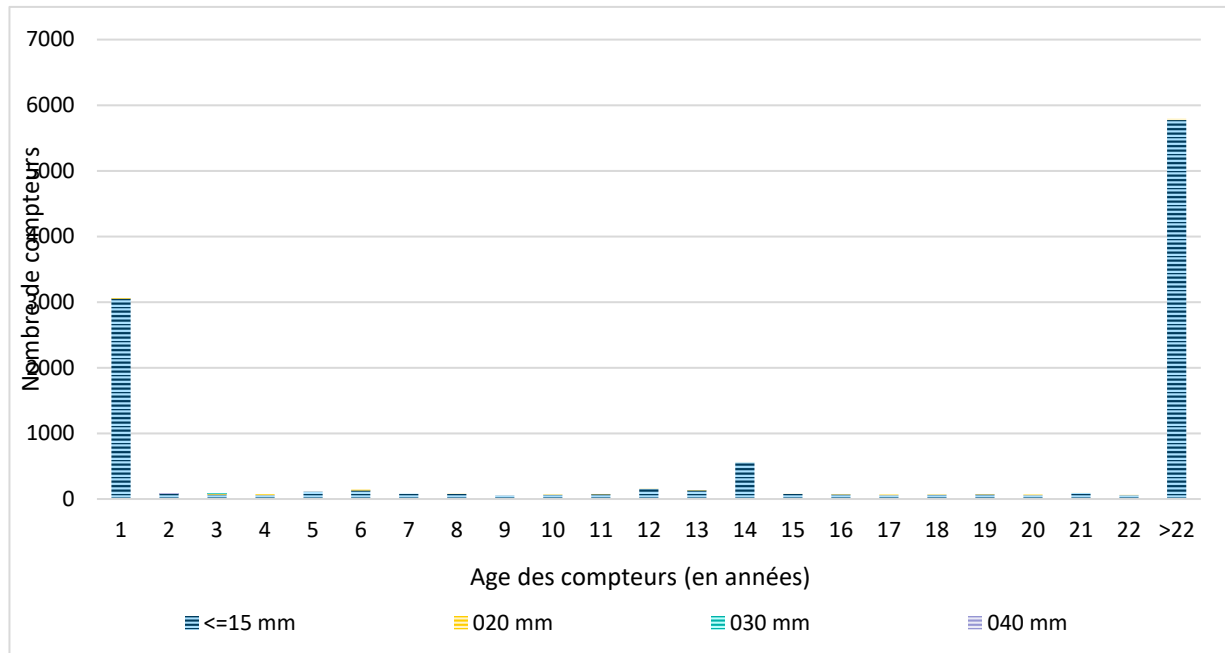
■ Pvc ■ Fonte  
 ■ Amiante ciment ■ Inconnu  
 ■ Polyéthylène ■ Autres

Matériaux	Valeur (%)
Pvc	74,73
Fonte	8,99
Amiante ciment	6,74
Inconnu	6,65
Polyéthylène	2,7
Autres	0,2

## LES COMPTEURS

Il y a au total 11 155 compteurs. 3 223 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2023.

Répartition des compteurs répertoriés sur le contrat selon le millésime des compteurs et leur diamètre en 2023. :



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

## VOS BRANCHEMENTS

	2023
Nombre de branchements	11 158

Pour une meilleure compréhension :

**Le Branchement :** Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le client.

**Le Client :** C'est une personne physique ou morale titulaire d'un contrat.

**Les contrats abonnés :** Il s'agit du nombre de contrats souscrits. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.

**Cas général :**

1 Client = 1 Contrat = 1 Branchement = 1 Compteur

**Cas particuliers :**

-1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- Compteur domestique
- Compteur d'arrosage

-1 Client = y Contrats = n Branchements = x Compteurs

*Exemple : la collectivité souscrit deux contrats : un pour la mairie (1 compteur), la salle des fêtes (1 compteur) la piscine (2 compteurs), etc. un autre contrat pour l'école primaire (1 compteur) et la cantine scolaire (2 compteurs).*



## LES VOLUMES CONSOMMÉS COMPTABILISÉS HORS VENTE EN GROS (VEG)

	2023
Volumes consommés comptabilisés hors VEG (m <sup>3</sup> )	1 094 579

**Les volumes consommés comptabilisés :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ajustés sur une période de 365 jours. Les volumes en annexes sont relevés au niveau des compteurs clients pendant la période de relève (364j) pour être le plus représentatifs par rapport à la relève réelle des compteurs.

Les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluent pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.

Attention :

Les volumes consommés comptabilisés hors VEG peuvent être différents des Volumes facturés (dégrèvements).

Les volumes consommés comptabilisés hors VEG sont composés des volumes relevés ainsi que des volumes estimés.

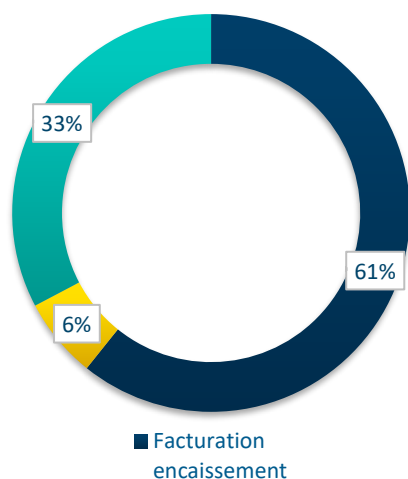
**Les volumes facturés :** Volumes consommés, ajustés en fonction des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, etc.).

Le présent rapport indique les volumes consommés comptabilisés, tandis que le décompte de gestion présente les volumes facturés.



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES

Motifs de réclamations (tous modes de transmission)	2023
Facturation encaissement	65
Produit	7
Qualité de service	35



Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier)  
reçues en 2023

22

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

6.

## LA SYNTHÈSE DES VOLUMES

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2023
Volumes produits	2 135 815
Volumes importés	0
Volumes exportés	0
Volumes mis en distribution	2 135 815
Volumes consommés comptabilisés hors VEG	1 094 579

- **les volumes produits** sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.
- **les volumes importés** sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
- **les volumes exportés** sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.
- **les volumes mis en distribution** correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.
- **les volumes consommés autorisés** sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).



## L'ÉVOLUTION DES VOLUMES

### LA CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage du réseau*	1 634 m <sup>3</sup>
Volume moyen mis en distribution	5 852 m <sup>3</sup> /j
Capacité d'autonomie	0,3 j

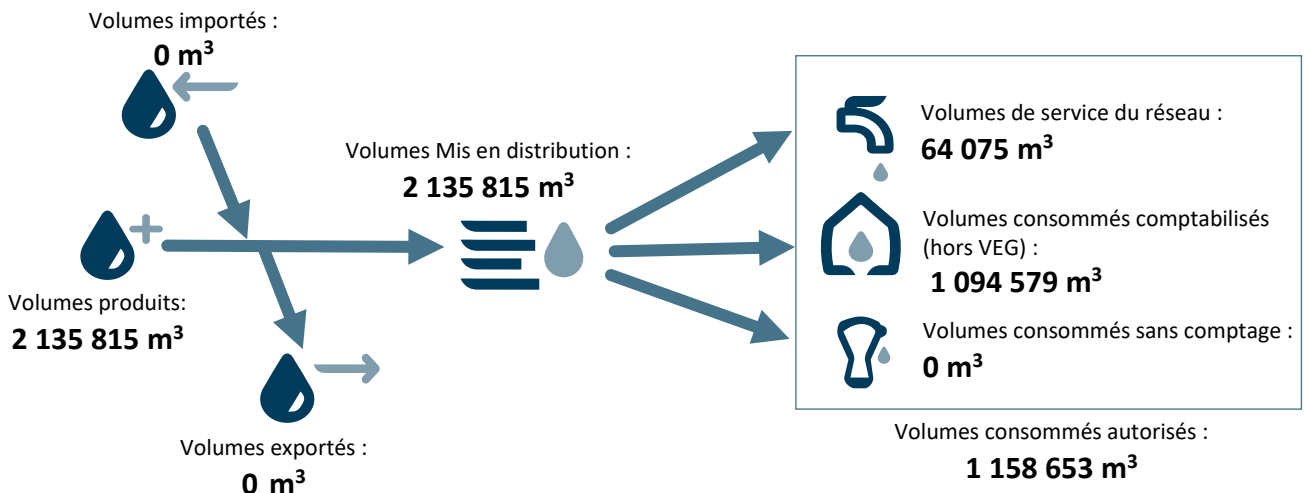
\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte les volumes des bâches d'eau brute

### LES RENDEMENTS DU RESEAU

	2023
Rendement primaire (%)	51,2%
Rendement IDM (%)	54,25%

- **le rendement primaire** correspond au ratio des volumes consommés sur les volumes mis en distribution.
- **le rendement IDM** correspond au ratio des volumes d'eau consommés autorisés sur les volumes mis en distribution.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

	2023
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j)	5,25

- **L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)** correspond au volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

## L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)

	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	5,6

- **L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)** correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

	2023
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	6,23

- **L'Indice Linéaire de consommation (ILC)** correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

## LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023
Consommation en KWh	1 527 322

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action visant à optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées, et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de détecter d'éventuelles dérives.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

7.

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous fournir, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe une synthèse des problématiques émergentes de qualité d'eau, en lien avec les évolutions du contexte réglementaire :

- la problématique des pesticides et de leurs métabolites,
- la problématique des PFAS,
- la problématique des nouveaux paramètres et seuils réglementaires liés à la Transcription de la Directive Européenne Eau,
- la problématique des nouvelles exigences pour l'autocontrôle réalisé par la PRPDE, liée à l'arrêté du 30 décembre 2022,
- la problématique de la mise en place des PGSSE, en lien avec l'arrêté du 3 janvier 2023.

SAUR est bien entendu à disposition pour vous accompagner dans la gestion de ces nouvelles problématiques le cas échéant.

## SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2023

*L'eau brute constitue la ressource et peut être issue d'eau souterraine (sources, forages) ou d'eau de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

	2023
Nombre d'échantillons Bactériologiques analysés	6
Nombre d'échantillons physicochimiques analysés	6
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	6



## SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2023

**Taux de conformité des analyses pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :**

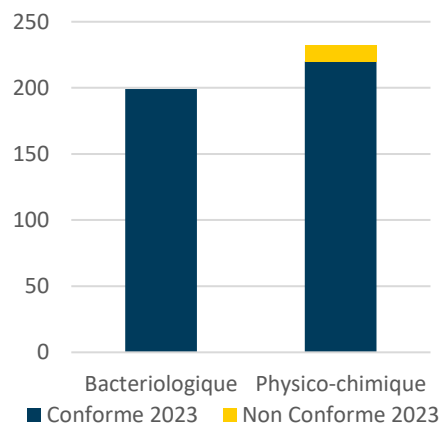
Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	100%
Analyses Physicochimiques	94%

**Nombre total d'analyses non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :**

Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	0
Analyses Physicochimiques	12

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

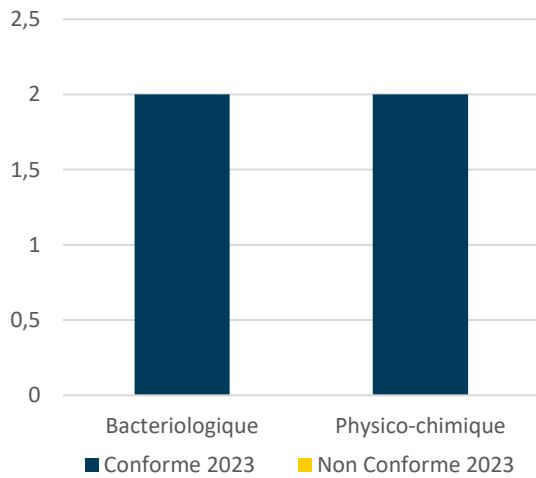
**Nombre d'analyses conformes et non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat :**



## DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

L'eau au point de mise en distribution est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée. Provenant d'une ou plusieurs sources, sa qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

### Nombre d'analyses d'eau au point de mise en distribution conformes et non conformes :



### Nombre total d'analyses d'eau au point de mise en distribution non-conformes :

Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	0
Analyses Physicochimiques	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

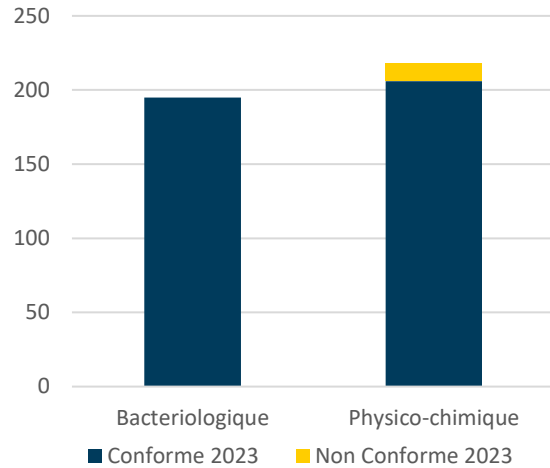
### Taux de conformité des analyses d'eau au point de mise en distribution :

Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	100%
Analyses Physicochimiques	100%

## DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

### Nombre d'analyses d'eau distribuée conformes et non conformes :



### Nombre total d'analyses d'eau distribuée non-conformes :

Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	0
Analyses Physicochimiques	12

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

### Taux de conformité des analyses d'eau distribuée :

Type d'analyse	2023
Analyses Bactériologiques	100%
Analyses Physicochimiques	94,5%



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

QUALITE DE L'EAU		
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité microbiologique</b>	<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité pour les paramètres physico-chimiques</b>	<b>Somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes vendus en gros</b>
<b>100%</b>	<b>94,5%</b>	<b>1 094 579 m<sup>3</sup></b>
Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours.

PERFORMANCE DE RESEAU			
<b>P104.3 : Rendement du réseau de distribution</b>	<b>Somme des volumes produits et des volumes importés</b>	<b>P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	<b>Volumes prélevés dans le milieu naturel</b>
<b>54,25%</b>	<b>2 135 815 m<sup>3</sup></b>	<b>-</b>	<b>2 135 815 m<sup>3</sup></b>
Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.	Volumes sur l'année civile.	Niveau d'avancement (%) de l'ensemble des démarches administratives et opérationnelles visant à protéger le ou les points de prélèvement situés dans l'environnement naturel	<u>Donnée fournie à titre indicatif</u> Les volumes prélevés sont ceux issus des exhaures. Volumes sur l'année civile

PERFORMANCE DE RESEAU			
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>VP.140 Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années</b>	<b>VP.077 Longueur totale du réseau de distribution au 31/12</b>	<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>
<b>0%</b>	<b>0,125 km</b>	<b>509,45 km</b>	<b>92/120</b>
Rapport de la longueur de réseau (à l'exclusion des branchements) renouvelée au cours des cinq dernières années par rapport à la longueur totale du réseau de distribution.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.

PERFORMANCE DE RESEAU		
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes d'eau sur le réseau</b>	<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	<b>P110.3 : Indice linéaire de consommation</b>
<b>5,25 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>5,6 m<sup>3</sup>/km/j</b>	<b>6,23 m<sup>3</sup>/km/j</b>
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution. Ces pertes d'eau comprennent à la fois les pertes apparentes (telles que des volumes détournés et des problèmes de comptage) et les pertes réelles (comme les fuites dans les canalisations, sur le réseau, et au niveau des réservoirs).	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue la somme des pertes dues aux fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne sont pas mesurés.	L'Indice linéaire de consommation évalue la quantité d'eau consommée par kilomètre de réseau. Il est utilisé pour évaluer si le rendement du réseau satisfait aux exigences du décret du 27 janvier 2012 en matière de conformité.

SERVICE A L'USAGER		
<b>D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/ N+1</b>	<b>D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/ N</b>	<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable</b>
<b>2,23€</b>	<b>-€</b>	<b>19 858 habitants</b>
Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Donnée de consolidation de l'indicateur D102. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Le nombre d'habitant est établis selon les données INSEE.

SERVICE A L'USAGER		
<b>D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service</b>	<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	<b>P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés</b>
<b>2 jours</b>	<b>100%</b>	<b>1,97 ‰</b>
Temps d'attente maximum contractuel pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.	Cet indicateur englobe toutes les réclamations écrites de nature diverse concernant le service de l'eau, à l'exception de celles liées aux tarifs pratiqués.

SERVICE A L'USAGER		
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 contrats abonnés</b>	<b>VP.020 Nombre d'interruptions de service non programmées</b>	<b>VP.056 Nombre de contrats abonnés desservis</b>
<b>3,32 ‰</b>	<b>37</b>	<b>11 159 abonnements</b>
	Les coupures prises en compte sont les coupures par suite d'incident sur le réseau sans considération du nombre d'abonnés impactés ou de la cause et les coupures dû à une non-conformité de l'eau distribuée, sans que les abonnés concernés aient été informés à l'avance.	Données de consolidation des indicateurs 151.1 et P155.1.

SERVICE A L'USAGER		
<b>P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	<b>VP.268 Montant des factures impayées au 31/12/2023</b>	<b>Chiffre d'affaires, facturé en 2022 (hors travaux)</b>
-	-	-
Le taux de factures impayées au 31/12/ 2023 représente la proportion des factures émises au titre de l'année 2022 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2023.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0. Concerne les factures émises au titre de l'année 2022 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2023.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0.

SOLIDARITE		
<b>P.109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable</b>	<b>VP.119 Montants en Euro des abandons de créances</b>	<b>VP.232 Volumes consommés comptabilisés incluant les volumes vendus en gros propre à la consommation</b>
<b>Cet indicateur est calculé automatiquement dans le SISPEA</b>	-	<b>1 094 579 m<sup>3</sup></b>
Montant des abandons de créances annuels et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volumes consommés facturés.	Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE

A high-angle photograph of a worker in a white protective suit and helmet, working on a wooden structure. The worker is wearing a white helmet with a logo, a white protective suit, and blue gloves. The worker is holding a tool and is focused on the task. The background is dark, and the lighting is dramatic, highlighting the worker and the wooden structure.

# LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Bilan des interventions d'exploitations

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du nombre d'interventions par type	2023
Nettoyage des réservoirs	49
Nombre de campagnes de recherche de fuites	23
Linéaires inspectés (ml)	35 848
Nombre de fuites trouvées	15
Réparation de fuites ou de casses sur conduite	86
Réparation de fuites ou de casses sur branchement	83
Interventions d'entretien	167

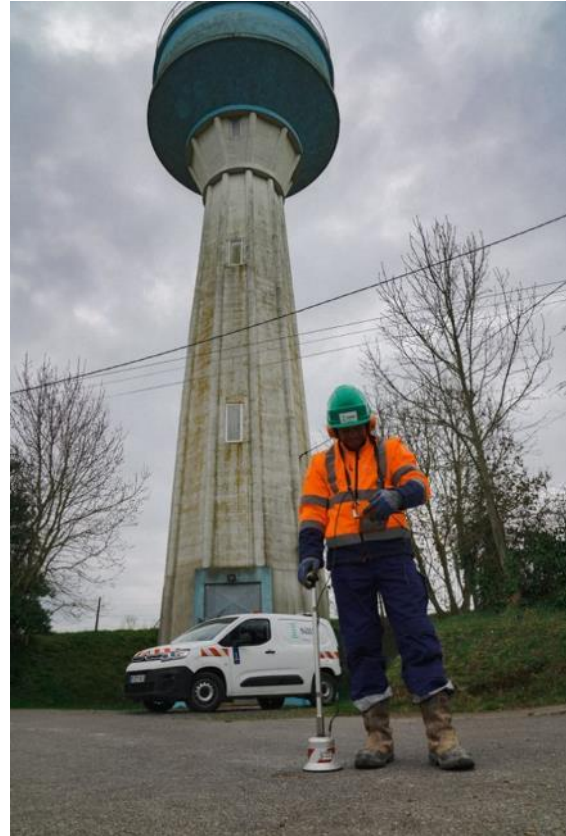
Le détail des interventions se trouve en annexe.

### Mise en sécurité des ouvrages de stockage

L'article L4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Le risque de chute de hauteur est un risque majeur identifié dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de SAUR. Les agents qui interviennent dans le cadre du lavage, de la maintenance ou de l'exploitation des réservoirs sont exposés à ce risque.

Fortement sensibilisée depuis le décès en 2018 d'un agent salarié de l'entreprise lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, SAUR met en œuvre des mesures conservatoires afin de supprimer ce risque lorsqu'il est présent. L'état des lieux dressé par un groupe de travail national spécialisé en Prévention des Risques a conduit à la révision des procédures d'intervention en hauteur et à la réalisation d'audits de sécurité ciblés. Ces audits ont pour objectif d'évaluer les éventuelles carences constatées au regard des normes actuelles, de présenter les mesures correctives nécessaires et d'estimer le montant des travaux pour la mise en conformité des ouvrages concernés. Suivant l'avancement, nos équipes sont amenées à vous présenter les conclusions, accompagnées, lorsque cela s'avère nécessaire, de l'estimation des travaux (sécurisation des voies d'accès, installation de protections collectives...).

Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages et vous invitons à vous reporter au chapitre dédié aux propositions d'amélioration si l'un de vos ouvrages a fait l'objet d'un audit cette année



### Source de pertes dans les réseaux d'eau :

L'origine des fuites, qu'elles soient dues à des fissures de canalisation, à des colliers de prise en charge défectueux ou à des joints détériorés, nécessite une action pour les détecter rapidement et efficacement. L'instrumentation des réseaux par l'installation de capteurs permanents ou temporaires connectés à des systèmes de télégestion offre une solution concrète. Ces capteurs améliorent les techniques de corrélation acoustique, facilitant ainsi la détection des fuites.

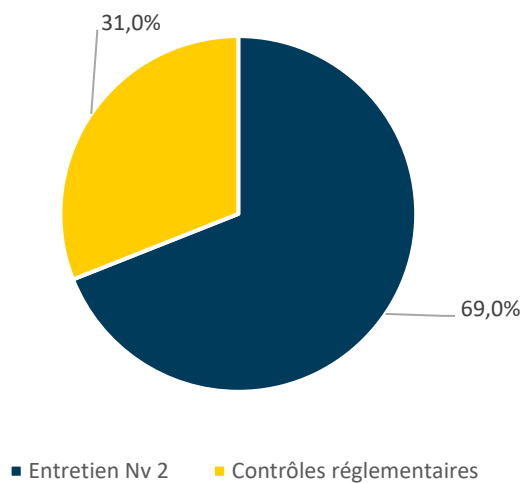
Le vieillissement du réseau reste un défi majeur. Pour atténuer son impact, une politique de gestion patrimoniale adaptée s'impose. En vous proposant d'investir dans la modernisation et la mise à niveau des infrastructures, il est possible d'optimiser les performances de vos réseaux tout en prolongeant leur durée de vie, assurant ainsi une distribution fiable de l'eau potable.

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

### Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2023
Entretien niveau 2	174
Contrôles réglementaires	78



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative** : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive** : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

**Contrôles métrologiques** : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

### Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Nature	2023
Curatif	184
Préventif	21



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

Tout d'abord, différentes installations sont à **sécuriser** : mise en place de caillebotis ou de garde-corps afin d'éviter toute chute au-dessus d'une chambre de vannes par exemple. Des échelles dans les réservoirs sont également à renouveler. Le réservoir de Gaujargues à Cavillargues est fissuré et soutenu par des échafaudages.

Le site de production de la Bouldouire est à sécuriser impérativement. L'accès aux pompes et à l'armoire électrique y est compliqué et dangereux car l'espace est restreint et une petite bâche non sécurisée (pas de garde-corps ni de caillebotis) est présente : risque de chute et de pollution de l'eau.

Il est également important d'élargir la télégestion sur l'ensemble des sites mais aussi d'améliorer les systèmes de chloration et de placer des chlurations gazeuses avec inverseur et analyseur afin d'assurer la désinfection et la conformité de l'eau distribuée en continu.

Le traitement du manganèse sur St Etienne des Sorts est à réadapter à la nouvelle qualité de l'eau brute.

L'accès au réservoir Font Poulain à Salzac est aussi très compliqué, encore plus par temps de pluie : chemin extrêmement boueux et étroit



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR

02/05/2024

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2023**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région **SUD-EST**  
Centre **LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
Département **GARD**  
Collectivité **CA GARD RHODANIEN EP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>			<b>2 739,8</b>	
Exploitation du service			<b>1 874,8</b>	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)			<b>729,0</b>	
Travaux attribués à titre exclusif			<b>124,1</b>	
Produits accessoires			<b>11,8</b>	
<b>CHARGES</b>			<b>2 840,1</b>	
Personnel			<b>547,3</b>	
Energie électrique			<b>266,0</b>	
Produits de traitement			<b>12,7</b>	
Analyses			<b>54,3</b>	
Sous-traitance, matières et fournitures			<b>403,8</b>	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)			<b>32,5</b>	
Autres dépenses d'exploitation			<b>222,5</b>	
- Télécommunications, poste et télégestion			4,7	
- Engins et véhicules			110,0	
- Informatique			61,7	
- Locaux			38,6	
- Divers			7,5	
Contribution des services centraux et recherche			<b>221,1</b>	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)			<b>729,0</b>	
- Part collectivité			670,0	
- Autres organismes publics			59,0	
Charges relatives aux renouvellements			<b>339,9</b>	
- Pour garantie de continuité du service			49,2	
- Programme contractuel			182,8	
- Fonds contractuel			107,9	
Charges relatives investissements du domaine privé			<b>10,7</b>	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux			<b>0,5</b>	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>-100,3</b>	
<b>RESULTAT</b>			<b>-100,3</b>	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 160-015001 -309300 -01 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 02/05/2024

### **Focus énergie électrique 2023 :**

Comme toute entreprise, la crise de l'énergie qui a démarré fin 2021 a impacté les contrats d'électricité de SAUR.

Les effets de cette crise de l'énergie ont été fortement limités en 2022 du fait de prises de positions sur les marchés de gros en amont de celle-ci.

La crise énergétique a impacté plus fortement les prix de l'électricité sur 2023 car davantage de volumes ont été réservés à des niveaux de prix de marché importants.

Au plus fort de la crise, en été 2022, les prix de marché de l'électricité ont pu être multipliés par 15.

SAUR a ainsi vu ses coûts de l'électricité augmenter en moyenne de +54% en 2023 par rapport à 2022.

Cette augmentation moyenne n'est pas linéaire et est très disparate selon les profils de consommation.

En effet du fait des tensions d'approvisionnement en gaz et des risques de délestage lors des pointes, les prix en heures pleines et en hiver ont davantage augmenté que les prix en été et en heures creuses.

La dépense en électricité 2023 sur votre contrat est donc le résultat de cette situation (forte augmentation des prix, mix consommations été/hiver et HP/HC).

Le marché de l'électricité a fortement baissé depuis plusieurs mois mais est encore loin de son niveau pré-crise.

Du fait de l'inertie entre évolution des marchés de gros, négociation des contrats d'énergie et réception des factures d'électricité, la baisse de ces prix de marché ne se fera sentir qu'à partir de 2025.

## **METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE**

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
  - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
  - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
  - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

**CHARGES** • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
  - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
  - Le matériel de sécurité ;
  - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
  - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

### 3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

### 4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

### 5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



© Christine Aresteanu



# ANNEXES

12.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

13.



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE	MODÈLE FORAGE - PUITS	1990	AIGUEZE PRODUCTION + RESERVOIR DE LA ROQUETTE	AIGUEZE
PUITS	MODÈLE FORAGE - PUITS	1993	AIGUEZE PRODUCTION ARDÈCHE BLANCHISSERIE	AIGUEZE
FORAGE F 85	MODÈLE FORAGE - PUITS	2020	CAVILLARGUES FORAGE D'AUZIGUE F85 DOUBLON 30225PE00005	CAVILLARGUES
FORAGE F 91	MODÈLE FORAGE - PUITS	2020	CAVILLARGUES FORAGES D'AUZIGUE F91-F94 DOUBLON 30225PE00004	CAVILLARGUES
FORAGE F 94	MODÈLE FORAGE - PUITS	2020	CAVILLARGUES FORAGES D'AUZIGUE F91-F94 DOUBLON 30225PE00004	CAVILLARGUES
SOURCE D'AUZIGUES	MODÈLE SOURCE	2000	CAVILLARGUES SOURCE D'AUZIGUES	CAVILLARGUES
FORAGE F1	MODÈLE FORAGE - PUITS	2012	CODOLET FORAGES PIBOULIÈRE	CODOLET
FORAGE F2	MODÈLE FORAGE - PUITS	2012	CODOLET FORAGES PIBOULIÈRE	CODOLET
FORAGE MARCOULE	MODÈLE FORAGE - PUITS	2014	CODOLET PRODUCTION ET RESERVOIR DE MARCOULE	CODOLET
CAPTAGE DES CANNAUX	MODÈLE SOURCE	2000	LAVAL SAINT ROMAN CAPTAGE DES CANNAUX	LAVAL-SAINT-ROMAN
PUITS MARIN	MODÈLE FORAGE - PUITS	1970	MONTFAUCON PRODUCTION MARIN	MONTFAUCON
PUITS PERRIER	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	MONTFAUCON PRODUCTION PERRIER	MONTFAUCON
FORAGE	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	ORSAN PRODUCTION ET RESERVOIR DE LA PISE	ORSAN
FORAGE 1	MODÈLE FORAGE - PUITS	2000	ORSAN PRODUCTION RÉPUBLIQUE	ORSAN
FORAGE 2	MODÈLE FORAGE - PUITS	2000	ORSAN PRODUCTION RÉPUBLIQUE	ORSAN
SOURCE DE SIGNAC	MODÈLE SOURCE	1980	ORSAN SOURCE DE SIGNAC	ORSAN
FORAGE DE SABLET F1	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	FORAGES DE SABLET	SABRAN
FORAGE DE SABLET F2	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	FORAGES DE SABLET	SABRAN
FORAGE BRUGAS VALSEVIEILLE	MODÈLE FORAGE - PUITS	2000	SABRAN FORAGE BRUGAS	SABRAN
FORAGE CHARAVEL	MODÈLE FORAGE - PUITS	1990	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION CHARAVEL	SABRAN
FORAGE CADIGNAC-BOULIDOUIRE F1	MODÈLE FORAGE - PUITS	1981	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION DE CADIGNAC-BOULIDOUIRE	SABRAN
FORAGE CADIGNAC-BOULIDOUIRE F2	MODÈLE FORAGE - PUITS	1981	SABRAN PRODUCTION + SURPRESSION DE CADIGNAC-BOULIDOUIRE	SABRAN
FORAGE DE BRUGAS F1	MODÈLE FORAGE - PUITS	2006	SABRAN PRODUCTION DE BRUGAS	SABRAN
FORAGE DE BRUGAS F2	MODÈLE FORAGE - PUITS	2006	SABRAN PRODUCTION DE BRUGAS	SABRAN
FORAGE VILLAGE F1	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	SABRAN PRODUCTION SABRAN VILLAGE	SABRAN
FORAGE VILLAGE F2	MODÈLE FORAGE - PUITS	1980	SABRAN PRODUCTION SABRAN VILLAGE	SABRAN
FORAGE 1	MODÈLE FORAGE - PUITS	1990	ST ALEXANDRE PRODUCTION DES PLANS	SAINT-ALEXANDRE
FORAGE 2	MODÈLE FORAGE - PUITS	1990	ST ALEXANDRE PRODUCTION DES PLANS	SAINT-ALEXANDRE
PUITS COURAU	MODÈLE FORAGE - PUITS	2003	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS PUITS COURAU	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
FORAGE DE TOULAIR	MODÈLE FORAGE - PUITS	1990	ST CHRISTOL DE RODIERES PRODUCTION DE TOULAIR	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
FORAGE DE LA ROQUE	MODÈLE FORAGE - PUITS	2005	ST ETIENNE DES SORTS PRODUCTION DE LA ROQUE	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
PUITS DE GOURBESON	MODÈLE FORAGE - PUITS	2000	ST GERVAIS CAPTAGE GOURBESON	SAINT-GERVAIS
CHAMPS CAPTANT LES CÉLETES	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CÉLETES	SAINT-GERVAIS
SOURCE DES CÉLETES SUD	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CÉLETES	SAINT-GERVAIS

SOURCE DES CÉLETTES NORD	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS CHAMPS CAPTANT LES CELETTES	SAINT-GERVAIS
SOURCE DE FONCIRGUES	MODÈLE SOURCE	2000	ST GERVAIS SOURCE DE FONCIRGUES	SAINT-GERVAIS
FORAGE BAUMASSES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	ST JULIEN DE PEYROLAS PRODUCTION BAUMASSES	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
ST LAURENT DE CARNOL SOURCE COURTAIROLLE	MODÈLE SOURCE	2000	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS SOURCE COURTAIROLLE	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
FORAGE DE VALBONNE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2004	ST LAURENT DE CARNOL PRODUCTION DE VALBONNE	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
ANCIEN FORAGE DU RIEUTORT	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST MARCEL DE CAREIRET PRODUCTION ET RESERVOIR DU RIEUTORT	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
NOUVEAU FORAGE DE GRIGNAN	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2010	ST MARCEL DE CAREIRET PRODUCTION ET RESERVOIR DU RIEUTORT	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
FORAGE BONNEFILLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2010	ST MICHEL D'EUZET FORAGE BONNEFILLE	SAINT-MICHEL-D'EUZET
FORAGE DU TRAVES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1992	ST MICHEL D'EUZET FORAGES DU TRAVES	SAINT-MICHEL-D'EUZET
FORAGE DE BRUGAS 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON FORAGE DE BRUGAS 2	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
FORAGE DE BRUGAS 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON FORAGE ET PRODUCTION DE BRUGAS 1	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
PUIITS NORD DE CANTARÈLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON PUIITS NORD CANTARELLES	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
PUIITS SUD DE CANTARÈLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	ST PAULET DE CAISSON PUIITS SUD CANTARELLES (FELY) ALIMENTE PAR ST PAULET DE CAISSON PUIITS NORD CANTARELLES	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
FORAGE DE COMBE GAZELLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2004	ST PONS LA CALM FORAGE ET REPRISE COMBE GAZELLE	SAINT-PONS-LA-CALM
PUIITS BOULIDOUIRE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1961	ST PONS LA CALM PUIITS BOULIDOUIRE	SAINT-PONS-LA-CALM
FORAGE DE CARCANON	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2001	SALAZAC FORAGE DE CARCANON	SALAZAC
PUIITS ST GEORGES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	VENEJAN PUIITS ST GEORGES	VENEJAN
FORAGE DES SOUDANS 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	VERFEUIL PRODUCTION DES SOUDANS	VERFEUIL
FORAGE DES SOUDANS 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2000	VERFEUIL PRODUCTION DES SOUDANS	VERFEUIL

### Les installations de production

Libellé	Année de mise en service	Capacité nominale	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	2020	-	Non	Non	AIGUEZE
AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	1990	-	Non	Non	AIGUEZE
CODOLET Production et réservoir de Marcoule	2014	-	Non	Non	CODOLET
Forages de Sablet	1900	0 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	SABRAN
MONTFAUCON Production Marin	1980	-	Non	Non	MONTFAUCON
MONTFAUCON Production Perrier	1980	-	Non	Non	MONTFAUCON
ORSAN Production et réservoir de la Pise	1981	0 m <sup>3</sup> /h	Non	Non	ORSAN
ORSAN Production République	2000	0 m <sup>3</sup> /h	Non	Non	ORSAN
SABRAN - Forages de Sablet	1900	0 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	SABRAN
SABRAN Production + suppression de Cadignac-Boulidouire	1900	0 m <sup>3</sup> /h	Non	Non	SABRAN

SABRAN Production Sabran Village	1900	0 m <sup>3</sup> /h	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)	2000	-	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Donat	2000	-	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Mégiers	2000	-	Non	Non	SABRAN
SABRAN Station de pompage Sablet	2000	-	Non	Non	SABRAN
ST ALEXANDRE Production des Plans	1990	-	Non	Non	SAINT-ALEXANDRE
ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	2020	-	Non	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	2005	-	Non	Non	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	1980	-	Non	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	2004	-	Non	Non	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	2010	-	Non	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
VERFEUIL Production de Bousquet	2023	-	Non	Non	VERFEUIL
VERFEUIL Production des Soudans	2000	-	Non	Non	VERFEUIL

## Les ouvrages de stockage

### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Télé-surveillance	Commune
Bâche de pompage - 100 m3	100 m <sup>3</sup>	Non	AIGUEZE
Réservoir la Roque - 50 m3	50 m <sup>3</sup>	Non	AIGUEZE
Réservoir CARSAN cuve 1 - 150 m3	150 m <sup>3</sup>	Non	CARSAN
Réservoir CARSAN cuve 2 - 350 m3	350 m <sup>3</sup>	Non	CARSAN
Bâche de pompage - 3 m3	3 m <sup>3</sup>	Non	CAVILLARGUES
Réservoir de Gaujargues - 25 m3	25 m <sup>3</sup>	Non	CAVILLARGUES
Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 1	75 m <sup>3</sup>	Non	CAVILLARGUES
Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 2	75 m <sup>3</sup>	Non	CAVILLARGUES
Bâche 150m3	150 m <sup>3</sup>	Non	CODOLET
Réservoir Marcoule - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	CODOLET
Réservoir de Laval - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	LAVAL-SAINT-ROMAN
Réservoir du château : cuve 1 - 300m3	300 m <sup>3</sup>	Non	MONTFAUCON
Réservoir du château : cuve 2 - 500 m3	500 m <sup>3</sup>	Non	MONTFAUCON
Réservoir de la Pise : cuve 1 - 150 m3	150 m <sup>3</sup>	Non	ORSAN
Réservoir de la Pise : cuve 2 - 150 m3	150 m <sup>3</sup>	Non	ORSAN
République : Bâche de pompage - 300m3	300 m <sup>3</sup>	Non	ORSAN
Réservoir Haut Service : cuve 350 m3	350 m <sup>3</sup>	Non	ORSAN
Boulidouire Bâche de pompage 2 m3	2 m <sup>3</sup>	Non	SABRAN
Réservoir Colombier 250 m3	250 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN
Réservoir du Palus Cuve 2 - 100 m3	100 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN
Réservoir du Palus Cuve 1 - 100 m3	100 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN
Réservoir Sabran Village -150 m3	150 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN
Réservoir Mégiers - 150 m3	150 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN

Réservoir Cadignac - 60 m3	60 m <sup>3</sup>	Oui	SABRAN
Réservoir Roquebrune : cuve 1 - 350 m3	350 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-ALEXANDRE
Réservoir Roquebrune : cuve 2 - 350 m3	350 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-ALEXANDRE
Réservoir Madone : cuve - 500 m3	500 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
Production de Toulair : Bâche - 10 m3	10 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
Réservoir du Salet : cuve 50 m3	50 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
Réservoir du Toulair : cuve 150 m3	150 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES
Réservoir 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Bâche de reprise les Célettes - 10 m3	10 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-GERVAIS
Réservoir Espais 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Oui	SAINT-GERVAIS
Réservoir Ramade 250 m3	250 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-GERVAIS
Réservoir des Mines : cuve - 100 m3	100 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir Le Perriret : cuve - 270 m3	270 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Pied (stade) : cuve 1 - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Pied (stade) : cuve 2 - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
Réservoir du Ranquet 350m3	350 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
Réservoir du Rieutord 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
Réservoir Bonnefille : cuve 1 - 200m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir Bonnefille : cuve 2 - 200m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir d'Aujac : cuve 1	-	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir d'Aujac : cuve 2	-	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Réservoir de Valbonne (BS) : cuve 75 m3	75 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir de Brugas : cuve 1 - 100 m3	100 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir de Brugas : cuve 2 - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir des Pensions (HS) : cuve 1 - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir des Pensions (HS) : cuve 2 - 200 m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Réservoir 150m3	150 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PONS-LA-CALM
Bâche reprise - 50m3	50 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PONS-LA-CALM
Réservoir Font Poulain 200m3	200 m <sup>3</sup>	Non	SALAZAC
Réservoir Haut Service Grand Château : cuve 1000 m3	1000 m <sup>3</sup>	Non	VENEJAN
Réservoir Bas : cuve 500 m3	500 m <sup>3</sup>	Non	VENEJAN
Réservoir du Village : cuve 75 m3	75 m <sup>3</sup>	Oui	VERFEUIL
Réservoir de Montèze : cuve 1 - 75 m3	75 m <sup>3</sup>	Oui	VERFEUIL
Réservoir de Montèze : cuve 2 - 75 m3	75 m <sup>3</sup>	Non	VERFEUIL

**Bâches de reprise et bâches de surpression :**

Nom de la bâche	Capacité de stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche 20 m3	20 m <sup>3</sup>	Non	SABRAN	Bâche de reprise
Bâche de pompage 2 m3	2 m <sup>3</sup>	Non	SABRAN	Bâche de reprise
Bâche de décantation 2 m3	2 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-GERVAIS	Bâche de reprise

## Les installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	AIGUEZE	2012	Non	Non
Surpresseur	AIGUEZE	1990	Non	Non
CAVILLARGUES Reprise des Ecartis Gaujargues	CAVILLARGUES	2000	Non	Non
LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	LAVAL-SAINT-ROMAN	1990	Non	Non
SABRAN Surpresseur Hauts de Sabran	SABRAN	1900	Non	Non
SABRAN Surpression Place Guillaume	SABRAN	2000	Non	Non
Surpression	SABRAN	1900	Non	Non
Surpression Charavel	SABRAN	2000	Non	Non
Surpression de Candignac - Bouillidouire	SABRAN	1900	Non	Non
ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	SAINT-ALEXANDRE	1989	Non	Non
ST GERVAIS Reprise les Célettes	SAINT-GERVAIS	2017	Non	Non
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1970	Non	Non
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1992	Non	Non

## LE RESEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	109,57
Acier	150	362,33
Acier	250	200,72
Acier	40	152,3
Acier	50	169,83
Amiante ciment	0	1027,87
Amiante ciment	100	5426,11
Amiante ciment	125	5005,39
Amiante ciment	150	1303,42
Amiante ciment	167	844,56
Amiante ciment	175	4,53
Amiante ciment	197	195,79
Amiante ciment	200	3934,1
Amiante ciment	201	191,07
Amiante ciment	202	3,96
Amiante ciment	203	760,76

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Amiante ciment	205	2613,83
Amiante ciment	250	3118,53
Amiante ciment	40	122,32
Amiante ciment	50	114,15
Amiante ciment	54	41,98
Amiante ciment	60	1630,55
Amiante ciment	75	101,32
Amiante ciment	80	3055,54
Amiante ciment	90	3650,81
Amiante ciment	91	1191
Fonte	0	2,06
Fonte	100	10520,03
Fonte	110	97,62
Fonte	125	6686,47
Fonte	1253	14,1
Fonte	15	17,36
Fonte	150	9602,59
Fonte	160	2381,85
Fonte	165	0,2
Fonte	200	2742,52
Fonte	40	821,49
Fonte	50	63,2
Fonte	60	4571,2
Fonte	63	267,11
Fonte	70	876,97
Fonte	75	383,27
Fonte	80	6340,14
Fonte	85	168,71
Fonte	90	257,29
Inconnu	0	26977,98
Inconnu	100	204,98
Inconnu	110	1134,68
Inconnu	125	25
Inconnu	150	565,76
Inconnu	160	178,29
Inconnu	200	366,28
Inconnu	25	125,26
Inconnu	300	324,24
Inconnu	32	232,3
Inconnu	40	734,55
Inconnu	50	635,83
Inconnu	60	188,97

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Inconnu	63	152,47
Inconnu	75	1017,22
Inconnu	80	522,55
Inconnu	90	472,31
Polyéthylène	0	497,26
Polyéthylène	110	130,03
Polyéthylène	125	614,53
Polyéthylène	140	1736,92
Polyéthylène	25	640,54
Polyéthylène	32	1527,64
Polyéthylène	40	2367,35
Polyéthylène	50	3384,86
Polyéthylène	60	211,32
Polyéthylène	63	2320,24
Polyéthylène	75	289,54
Polyéthylène	80	14,15
Pvc	0	7390,12
Pvc	110	63669,83
Pvc	120	222
Pvc	125	12697,82
Pvc	140	2088,83
Pvc	160	17451,66
Pvc	200	128,81
Pvc	25	3578,55
Pvc	32	14227,19
Pvc	33	69,34
Pvc	40	28833,8
Pvc	48	1260,15
Pvc	50	50467,19
Pvc	60	5239,5
Pvc	63	109146,63
Pvc	630	23,44
Pvc	75	30946,48
Pvc	90	33269,22
Total		509450,13

## LES COMPTEURS

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	3052	12	0	0	0	0	0	3064
2	82	1	0	0	1	0	0	84
3	69	6	0	1	0	0	0	76
4	59	13	0	0	0	0	0	72
5	113	0	0	0	0	0	0	113
6	130	15	0	0	0	0	0	145
7	81	0	0	0	0	0	0	81
8	78	10	0	0	0	0	0	88
9	55	0	0	0	0	0	0	55
10	62	1	0	0	0	0	0	63
11	70	7	0	0	0	0	0	77
12	156	7	0	0	0	0	0	163
13	133	3	0	0	0	0	0	136
14	562	4	0	0	0	0	0	566
15	76	5	0	0	0	0	0	81
16	66	1	0	0	0	0	0	67
17	60	6	0	0	0	0	0	66
18	62	4	0	0	0	0	0	66
19	66	5	0	0	0	0	0	71
20	59	6	0	0	0	0	0	65
21	90	7	0	0	0	0	0	97
22	56	7	0	0	0	0	0	63
>22	5776	20	0	0	0	0	0	5796
<b>Total</b>	<b>11013</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11155</b>



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

14.

## LA GESTION CLIENTELE

### Les branchements par commune :

**Le Branchement :** Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

Commune	2023
AIGUEZE	210
CARSAN	378
CAVILLARGUES	487
CODOLET	333
LAVAL-SAINT-ROMAN	159
MONTFAUCON	756
ORSAN	614
SABRAN	917
SAINT-ALEXANDRE	787
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	563
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	129
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	265
SAINT-GERVAIS	456
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	834
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	311
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	462
SAINT-MICHEL-D'EUZET	402
SAINT-NAZAIRE	459
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	1 078
SAINT-PONS-LA-CALM	311
SALAZAC	158
VENEJAN	645
VERFEUIL	444
<b>Total</b>	<b>11 158</b>

### **Les clients par commune :**

**Le Client :** C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

<b>Commune</b>	<b>2023</b>
AIGUEZE	208
CARSAN	378
CAVILLARGUES	486
CODOLET	333
LAVAL-SAINT-ROMAN	159
MONTFAUCON	755
ORSAN	613
SABRAN	916
SAINT-ALEXANDRE	785
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	559
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	129
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	265
SAINT-GERVAIS	456
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	833
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	310
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	461
SAINT-MICHEL-D'EUZET	402
SAINT-NAZAIRE	459
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	1 074
SAINT-PONS-LA-CALM	311
SALAZAC	158
VENEJAN	645
VERFEUIL	444
<b>Total</b>	<b>11 139</b>

**Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :**

<b>Commune</b>	<b>2023</b>
AIGUEZE	15 964
CARSAN	42 655
CAVILLARGUES	41 461
CODOLET	31 740
LAVAL-SAINT-ROMAN	11 317
MONTFAUCON	59 379
ORSAN	50 332
SABRAN	109 142
SAINT-ALEXANDRE	68 415
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	38 139
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	11 504
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	20 347
SAINT-GERVAIS	40 197
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	92 725
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	32 500
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	39 114
SAINT-MICHEL-D'EUZET	41 230
SAINT-NAZAIRE	56 056
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	132 966
SAINT-PONS-LA-CALM	26 972
SALAZAC	11 907
VEJEAN	82 611
VERFEUIL	34 907
<b>Total</b>	<b>1 091 580</b>

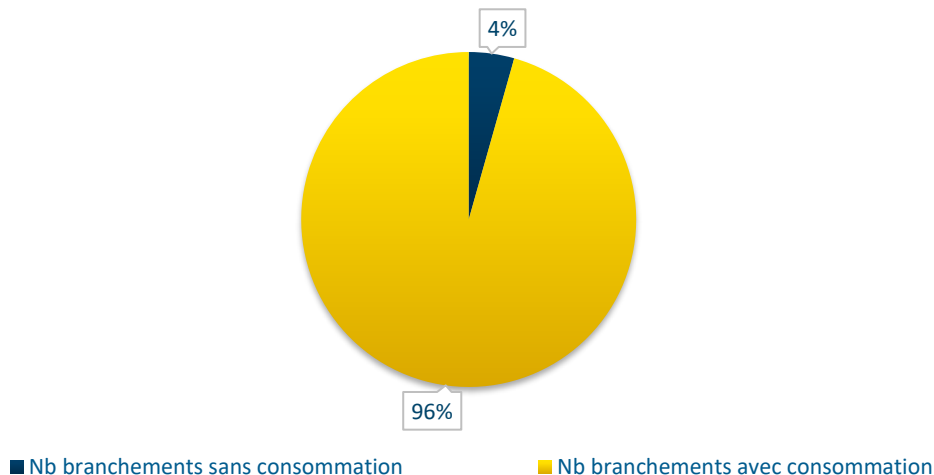
### Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

**Attention :** Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse et ceux présentés ci-dessous sont ramenés sur 365 jours.

	2023
AIGUEZE	16 008
CARSAN	42 772
CAVILLARGUES	41 575
CODOLET	31 827
LAVAL-SAINT-ROMAN	11 348
MONTFAUCON	59 542
ORSAN	50 470
SABRAN	109 442
SAINT-ALEXANDRE	68 603
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	38 244
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	11 536
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	20 403
SAINT-GERVAIS	40 307
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	92 980
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	32 589
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	39 221
SAINT-MICHEL-D'EUZET	41 343
SAINT-NAZAIRE	56 210
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	133 331
SAINT-PONS-LA-CALM	27 046
SALAZAC	11 940
VEJEAN	82 838
VERFEUIL	35 003
<b>Total</b>	<b>1 094 579</b>

### Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
AIGUEZE	13	197
CARSAN	18	360
CAVILLARGUES	23	464
CODOLET	17	316
LAVAL-SAINT-ROMAN	10	149
MONTFAUCON	33	723
ORSAN	32	582
SABRAN	26	891
SAINT-ALEXANDRE	40	747
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	29	534
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	13	116
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	7	258
SAINT-GERVAIS	18	438
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	27	807
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	11	300
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	28	434
SAINT-MICHEL-D'EUZET	17	385
SAINT-NAZAIRE	25	434
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	37	1041
SAINT-PONS-LA-CALM	11	300
SALAZAC	12	146
VENEJAN	19	626
VERFEUIL	23	421
<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>10669</b>



## Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Nombre de branchements		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2023	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	210	191	16	0	3
CARSAN	378	318	51	0	9
CAVILLARGUES	487	456	31	0	0
CODOLET	333	303	18	0	12
LAVAL-SAINT- ROMAN	159	146	8	0	5
MONTFAUCON	756	719	37	0	0
ORSAN	614	569	31	0	14
SABRAN	917	823	67	1	26
SAINT-ALEXANDRE	787	696	75	0	16
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	563	542	20	0	1
SAINT-CHRISTOL-DE- RODIERES	129	109	13	0	7
SAINT-ETIENNE-DES- SORTS	265	248	14	0	3
SAINT-GERVAIS	456	413	30	0	13
SAINT-JULIEN-DE- PEYROLAS	834	725	82	0	27
SAINT-LAURENT-DE- CARNOLS	311	280	31	0	0
SAINT-MARCEL-DE- CAREIRET	462	438	24	0	0
SAINT-MICHEL- D'EUZET	402	372	26	1	3
SAINT-NAZAIRE	459	410	39	1	9
SAINT-PAULET-DE- CAISSON	1 078	918	140	0	20
SAINT-PONS-LA- CALM	311	291	12	0	8
SALAZAC	158	147	11	0	0
VEJAN	645	516	104	0	25
VERFEUIL	444	412	27	0	5
Repartition (%)	-	90	8,13	0,03	1,85
<b>Total</b>	<b>11 158</b>	<b>10 042</b>	<b>907</b>	<b>3</b>	<b>206</b>

**Les volumes consommés comptabilisés par tranche**

Volumes consommés comptabilisés		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2023	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	15 964	9 410	6 434	0	120
CARSAN	42 655	27 804	14 367	0	484
CAVILLARGUES	41 461	26 459	15 002	0	0
CODOLET	31 740	21 046	9 697	0	997
LAVAL-SAINT- ROMAN	11 317	9 079	2 191	0	47
MONTFAUCON	59 379	48 364	11 015	0	0
ORSAN	50 332	37 851	11 805	0	676
SABRAN	109 142	53 135	27 193	24 411	4 403
SAINT-ALEXANDRE	68 415	41 393	25 303	0	1 719
SAINT-ANDRE-DE- ROQUEPERTUIS	38 139	26 954	11 057	0	128
SAINT-CHRISTOL-DE- RODIERES	11 504	6 913	4 564	0	27
SAINT-ETIENNE-DES- SORTS	20 347	15 453	4 876	0	18
SAINT-GERVAIS	40 197	30 274	9 383	0	540
SAINT-JULIEN-DE- PEYROLAS	92 725	54 135	32 707	0	5 883
SAINT-LAURENT-DE- CARNOLS	32 500	21 369	11 131	0	0
SAINT-MARCEL-DE- CAREIRET	39 114	27 633	11 481	0	0
SAINT-MICHEL- D'EUZET	41 230	25 569	7 686	7 710	265
SAINT-NAZAIRE	56 056	27 657	18 035	9 125	1 239
SAINT-PAULET-DE- CAISSON	132 966	71 943	51 952	0	9 071
SAINT-PONS-LA- CALM	26 972	18 870	7 111	0	991
SALAZAC	11 907	8 401	3 506	0	0
VEJAN	82 611	39 053	40 026	0	3 532
VERFEUIL	34 907	23 702	9 901	0	1 304
Total de la collectivité	1 091 580	672 467	346 423	41 246	31 444
Consommation moyenne par TYPE de branchement	97,83	66,97	381,94	13 748,67	152,64

**Les consommations de plus de 6 000 m<sup>3</sup>/an**

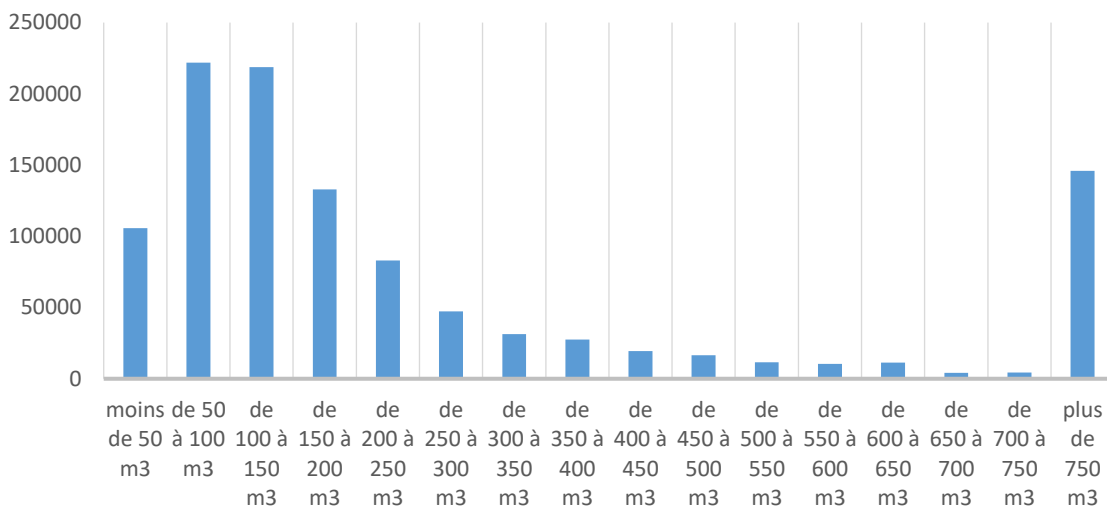
Commune	Client	2022	2023	Evolution
SABRAN	MEULENBELD SLOW VILLAGE	6	24 411	406750%
SAINT-MICHEL- D'EUZET	AYME THIERRY	409	7 710	1785,1%
SAINT-NAZAIRE	AGENCE NEXITY .	673	9 125	1255,9%
SAINT-PAULET-DE- CAISSON	COMMUNE DE SAINT PAULET DE CAISSON	29	6 290	21589,7%
Total		1 117	47 536	4155,68%



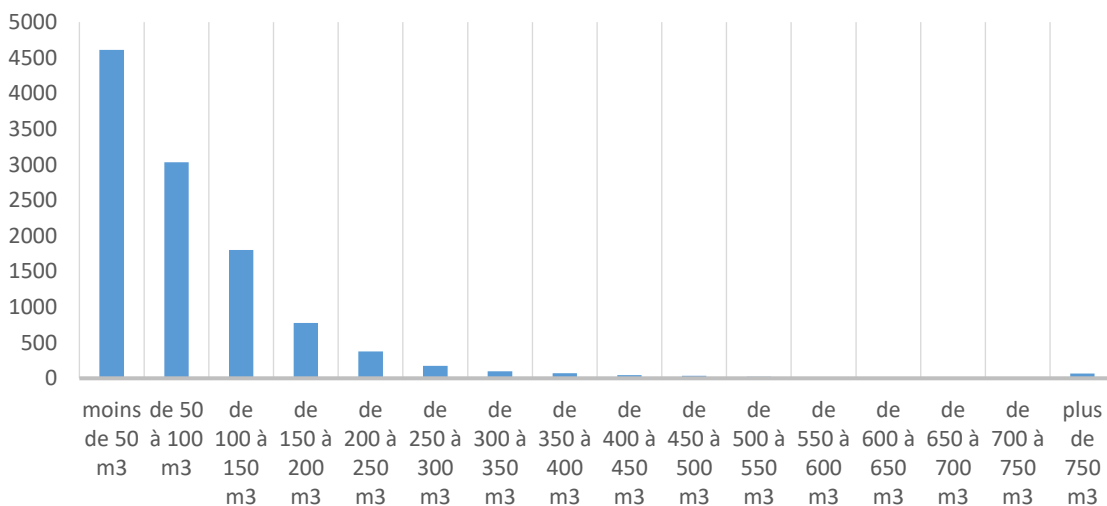
## Spectre des consommations

Tranche	Volumes Consommés comptabilisés par tranche en m <sup>3</sup>	Nombre de branchements
moins de 50 m <sup>3</sup>	105634	4611
de 50 à 100 m <sup>3</sup>	221932	3031
de 100 à 150 m <sup>3</sup>	218623	1800
de 150 à 200 m <sup>3</sup>	132819	778
de 200 à 250 m <sup>3</sup>	82974	375
de 250 à 300 m <sup>3</sup>	47200	173
de 300 à 350 m <sup>3</sup>	31284	98
de 350 à 400 m <sup>3</sup>	27437	73
de 400 à 450 m <sup>3</sup>	19441	46
de 450 à 500 m <sup>3</sup>	16597	35
de 500 à 550 m <sup>3</sup>	11629	22
de 550 à 600 m <sup>3</sup>	10445	18
de 600 à 650 m <sup>3</sup>	11325	18
de 650 à 700 m <sup>3</sup>	4023	6
de 700 à 750 m <sup>3</sup>	4370	6
plus de 750 m <sup>3</sup>	145847	68

### Répartition des consommations par tranche



### Répartition du nombre de branchement par tranche





# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

Accueil : 972 CH MICHEL LEDRAPPIER  
30330 TRESQUES  
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

Téléphone : 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 32608  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

63

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SAUR GR**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	35,06 €	
Consommation TTC	232,31 €	soit 0,0019 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>267,37 €</b>	
	<b>267,37 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984. Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ORSAN	327765	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		218,64 € HT	230,66 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part Collectivité			Année 2024					12,08	5,50
Abonnement Part SAUR			Année 2024					21,16	5,50
Consommation Part Collectivité			Année 2024		120	0,0110	1,32		5,50
Consommation Part SAUR			Année 2024		120	1,4390	172,68		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Cote d'Azur CTE AGGLOMERATION			Année 2024		120	0,0950	11,40		5,50

Organismes publics		34,80 € HT	36,71 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée Cote d'Azur				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée Cote d'Azur			Année 2024		120	0,2900	34,80		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>267,37 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 253,44 €  
TVA sur les débits : 13,93 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



# NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

<b>SAUR</b>		Partenaire : SAUR GR		Date : 13/04/2024				
		Référence contrat : 30930001						
Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage		Type d'encaissement : Société				
<b>Part SAUR</b>								
Prix (HT) à compter du 01/01/2024		Redevance : Abonnement - Part SAUR		K : 1,05807				
Devisé : Euro		Date d'actualisation : 15/12/2023						
Prix révisé = ((K=1,060722) * Prix de base) * [K1=0,9975]								
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>								
Formule de révision : $0,51 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,39 \times (010534796 / 010534796_0)$								
$K1 = 0,51 * (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 * (010534766 / 010534766_0) + 0,39 * (010534796 / 010534796_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
<b>K Intermédiaire : 1,060722</b>								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/12/2023					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2023	05/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2015	129,90000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			198,30000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHÉ - BASE 2015	142,20000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			136,60000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,51 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 \times (010534766 / 010534766_0) + 0,39 \times (010534796 / 010534796_0)$			
.	0,51	x	(129,8 / 124,1)
.	0,1	x	(198,3 / 129,9)
.	0,39	x	(136,6 / 142,2)
.			0,533424658
.			+ 0,152655889
.			+ 0,374641350
.			=====
.			1,060721897
<b>Correcteur de révision K1 : 0,9975</b>			
<b>K définitif : 1,05807</b>			
CRITERES TARIFAIRES			
3093- CR Verts : (Non);(Oui)			

3093- CR Verts : Non

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	20,00	21,16						

3093- CR Verts : Oui

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						



<b>SAUR</b>		<b>Partenaire : SAUR GR</b>		Date : 13/04/2024	
		<b>Référence contrat : 309300/01</b>			
<b>Produit : Eau Potable</b>		<b>Type de contrat : Affermage</b>		<b>Type d'encaissement : Société</b>	
<b>Part SAUR - Pass Eau</b>					
Prix (HT) à compter du 01/01/2020		Redevance : Abonnement Pass Eau SAUR - Part SAUR - Pass Eau			
Devise : Euro		Date d'actualisation : 02/04/2024			
CRITERES TARIFAIRES					

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

<b>SAUR</b>		<b>Partenaire : SAUR GR</b>		Date : 13/04/2024	
		<b>Référence contrat : 309300/01</b>			
<b>Produit : Eau Potable</b>		<b>Type de contrat : Affermage</b>		<b>Type d'encaissement : Société</b>	
<b>Part SAUR</b>					
Prix (HT) à compter du 01/01/2024		Redevance : Consommation - Part SAUR			
Devise : Euro		Date d'actualisation : 13/12/2023		K : 1,05807	
Prix révisé = ((K=1,060722) * Prix de base) * (K1=0,9975)					

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>								
Formule de révision : $0,51x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,1x(0,10534766/0,10534766)+0,39x(0,10534796/0,10534796)$								
$K1 = 0,51 * (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 * (0,10534766 / 0,10534766) + 0,39 * (0,10534796 / 0,10534796)$								
Applications des indices : Valeur connue								
<b>K Intermédiaire : 1,060722</b>								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/12/2023				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée

ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2023	05/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >=30Kva BASE 2015	129,90000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			198,30000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHÉ - BASE 2015	142,20000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			136,60000



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,51x(ICHTE/CHTEo)+0,1x(010534766/010534766o)+0,39x(010534796/010534796o)			
.	0,51	x	(129,8/124,1)
.	+	0,1	x (198,3/129,9)
.	+	0,39	x (136,6/142,2)
.			0,533424658
.			+ 0,152655889
.			+ 0,374641350
.			=====
.			1,060721897

Correcteur de révision K1 : 0.9975

K définitif : 1,05807

CRITERES TARIFAIRES

Localité sur point de fourniture : (Autre):(CODOLET)

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1,3600	1,4390						

Localité sur point de fourniture CODOLET

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1,3600	1,4390						

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

15.

## LES VOLUMES D'EAU

**Attention :** Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

*Les volumes produits* sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.

*Les volumes importés* sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

*Les volumes exportés* sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.

### Synthèse des volumes sur l'année calendaire

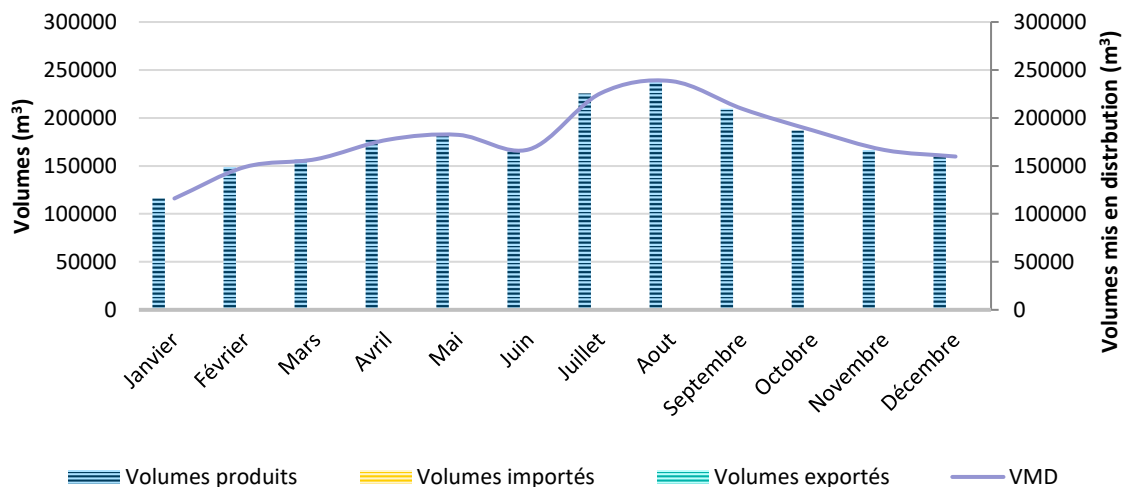
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Volumes en (m <sup>3</sup> )	2023
Volume produit	2 135 815
Volume importé	0
Volume exporté	0
Volume mis en distribution	2 135 815

### Volumes mensuels en (m<sup>3</sup>) sur 5 années consécutives

Mois	2023
Janvier	116 091
Février	148 988
Mars	157 142
Avril	177 218
Mai	182 351
Juin	167 369
Juillet	225 649
Aout	238 349
Septembre	209 444
Octobre	186 841
Novembre	166 598
Décembre	159 775
<b>Total</b>	<b>2 135 815</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice





### Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puits etc...).

#### **AIGUEZE Forage production Roquette**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	263	241	250	419	286	320	658	888	507	326	257	293	4 708

#### **AIGUEZE Forage production Ardèche**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 249	1 936	3 175	2 170	2 333	2 186	2 829	4 075	2 708	2 429	713	3 327	29 130

#### **CAVILLARGUES Forage F85 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	15	0	1	1	0	18

#### **CAVILLARGUES Forage F91 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	4

#### **CAVILLARGUES Forage F94 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 719	2 461	2 459	3 319	3 587	3 100	4 125	3 965	7 122	5 764	4 291	3 475	46 387

#### **CAVILLARGUES Source d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 509	4 162	4 137	6 682	4 531	4 831	6 174	7 103	5 728	5 625	4 663	3 945	62 090

#### **CODOLET Production et réservoir de Marcoule - adduction Grande Profondeur**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 035	1 609	4 340	4 029	3 679	3 012	2 972	2 267	2 752	3 389	3 017	547	33 648

#### **CODOLET Production et réservoir de Marcoule - adduction Piboulière**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 057	2 192	4 224	2 878	3 186	3 221	4 128	4 771	6 348	5 298	5 308	7 155	50 766

#### **LAVAL SAINT ROMAN Captage des Canaux**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	68	147	123	154	1 086	1 986	1 970	1 976	1 555	1 541	1 299	1 212	13 117

#### **MONTFAUCON Production Marin**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 180	12 530	12 350	15 850	13 130	11 570	14 910	11 700	13 300	8 760	7 940	8 880	138 100

### MONTFAUCON Production Perrier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

### ORSAN Production et réservoir de la Pise

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1	0	0	0	701	1 923	3 033	2 044	992	3 357	3 394	2 512	17 957

### ORSAN Production République - forage

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 708	4 645	3 986	5 210	6 359	6 964	9 889	12 311	11 329	10 397	11 596	10 181	97 575

### ORSAN Source de Signac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 973	3 070	1 748	3 171	2 782	1 358	1 023	235	22	1	1	1	15 385

### SABRAN Forages de Sablet - SABRAN - Forages du Sablet (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 474	2 451	2 463	3 049	2 850	2 982	3 425	3 425	3 216	3 093	2 688	1 613	33 729

### SABRAN Production + surpression Charavel - Forage Charavel

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	174	85	119	144	117	512	563	1 553	1 285	1 444	1 153	1 000	8 149

### SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - La Boulidouire F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	899	899	899	899	899	899	899	899	899	899	403	1 393	10 786

### SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - la Boulidouire F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0

### SABRAN Production de Brugas - Forages Brugas (F1 et F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 661	5 612	5 496	5 641	5 451	6 439	8 056	9 142	9 876	5 125	4 915	5 064	75 478

### SABRAN Production Sabran Village (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	906	1 028	839	911	876	988	1 089	1 008	934	912	808	1 679	11 978

### SALAZAC Forage de Carcanon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	401	1 179	1 056	1 097	1 463	1 113	1 878	2 833	2 311	1 685	1 228	1 237	17 481

### SALAZAC Source et réservoir Font Poulain - cpt adduction

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	232	313	296	278	297	286	306	290	239	299	223	268	3 327

### ST ALEXANDRE Production des Plans - F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 910	14 183	11 957	16 379	13 883	5 505	20 389	30 310	13 986	8 595	12 805	10 294	166 196

### ST ALEXANDRE Production des Plans - F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 951	9 657	3 773	5 953	3 858	13 155	6 905	4 188	14 388	12 238	7 126	8 141	94 333

### ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 791	5 458	5 508	6 548	9 571	4 693	8 622	12 719	7 259	6 721	5 398	5 525	81 813

### ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	689	1 168	1 492	1 846	2 212	1 767	2 442	3 446	2 938	1 981	2 021	1 090	23 092

### St Etienne des Sorts - production la Roque

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 187	3 983	6 524	3 497	3 702	3 508	4 492	4 651	3 806	3 594	1 509	1 550	44 003

### ST GERVAIS Captage Gourbeson - cpt d'exhaure 1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	582	1 338	2 040	1 879	2 448	1 951	3 097	1 478	3 250	2 547	2 021	2 144	24 775

### ST GERVAIS Captage Gourbeson - cpt d'exhaure 2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	678	1 617	2 641	2 909	2 993	2 474	3 926	2 888	2 729	2 779	2 047	1 825	29 506

### ST GERVAIS Source de Foncirgues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	535	1 444	2 104	1 294	1 503	1 878	1 258	1 492	1 058	1 234	1 157	14 957

### ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	11 305	14 350	16 973	18 467	20 137	15 792	18 683	20 397	15 917	16 304	12 023	13 198	193 546

### ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 387	4 760	7 982	6 991	9 983	7 380	8 864	10 176	8 184	8 769	9 625	7 707	94 808

### ST MARCEL DE CAREIRET Forage de Grignan exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 924	4 200	2 564	5 198	3 261	3 480	3 688	4 713	2 524	3 642	3 095	3 012	43 301

### ST MARCEL DE CAREIRET Forage du Rieutord exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 643	3 737	4 619	0	0	0	1	0	1	1	1	1	14 004

### ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
2023	1 074	1 568	1 903	1 887	1 981	1 501	2 196	758	735	0	0	0	13 603

### ST MICHEL D'EUZET Forages F2 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

### ST MICHEL D'EUZET Forages F3 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	36	138	64	98	870	263	986	3 198	2 890	2 034	1 593	1 536	13 706

### ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 473	8 513	8 161	11 546	12 205	20 054	24 270	19 242	13 307	9 824	6 435	6 376	145 406

### ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	997	1 896	868	1 656	1 843	1 605	2 502	2 581	3 154	4 536	6 158	4 067	31 863

### ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 290	1 890	1 871	2 225	2 503	2 169	3 405	3 524	4 409	6 371	8 641	5 744	44 042

### ST PONS LA CALM Forage Combe Gazelle

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 665	4 870	3 858	4 611	2 747	2 906	3 723	4 231	3 948	1 216	2 870	3 235	43 880

### VENEJAN Puits St Georges

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	13 138	14 139	17 593	19 042	25 039	20 251	25 560	29 461	24 916	24 532	18 219	21 663	253 553

### VERFEUIL Production des Soudans F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 245	4 636	4 929	6 531	5 511	2 123	8 582	5 290	6 328	6 793	6 646	5 181	65 795

### VERFEUIL Production des Soudans F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 617	1 792	2 418	1 950	2 697	1 599	3 507	3 340	2 159	2 960	3 232	2 547	29 818

### Les volumes produits mensuels par ressource

*Les volumes produits sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :*

- A la sortie de l'usine de traitement,
- A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,
- A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.

*Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.*

#### **AIGUEZE - Forage production Roquette**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	263	241	250	419	286	320	658	888	507	326	257	293	4 708

#### **AIGUEZE - Forage production Ardèche**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 249	1 936	3 175	2 170	2 333	2 186	2 829	4 075	2 708	2 429	713	3 327	29 130

#### **CAVILLARGUES - F85 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	15	0	1	1	0	18

#### **CAVILLARGUES - F91 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	4

#### **CAVILLARGUES - F94 forage d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 719	2 461	2 459	3 319	3 587	3 100	4 125	3 965	7 122	5 764	4 291	3 475	46 387

#### **CAVILLARGUES - Source d'Auzigues**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 509	4 162	4 137	6 682	4 531	4 831	6 174	7 103	5 728	5 625	4 663	3 945	62 090

#### **CODOLET Production et réservoir de Marcoule - adduction Grande Profondeur**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 035	1 609	4 340	4 029	3 679	3 012	2 972	2 267	2 752	3 389	3 017	547	33 648

#### **CODOLET Production et réservoir de Marcoule - adduction Piboulière**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 057	2 192	4 224	2 878	3 186	3 221	4 128	4 771	6 348	5 298	5 308	7 155	50 766

### LAVAL SAINT ROMAN - Source des Cannaux

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	68	147	123	154	1 086	1 986	1 970	1 976	1 555	1 541	1 299	1 212	13 117

### MONTFAUCON Production Marin

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 180	12 530	12 350	15 850	13 130	11 570	14 910	11 700	13 300	8 760	7 940	8 880	138 100

### MONTFAUCON Production Perrier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

### ORSAN Production et réservoir de la Pise

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1	0	0	0	701	1 923	3 033	2 044	992	3 357	3 394	2 512	17 957

### ORSAN Production République

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 708	4 645	3 986	5 210	6 359	6 964	9 889	12 311	11 329	10 397	11 596	10 181	97 575

### ORSAN Source de Signac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 973	3 070	1 748	3 171	2 782	1 358	1 023	235	22	1	1	1	15 385

### SABRAN Forages de Sablet (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	2 474	2 451	2 463	3 049	2 850	2 982	3 425	3 425	3 216	3 093	2 688	1 613	33 729

### SABRAN Production + surpression Charavel - Forage Charavel

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	174	85	119	144	117	512	563	1 553	1 285	1 444	1 153	1 000	8 149

### SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - La Boulidouire F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	899	899	899	899	899	899	899	899	899	899	403	1 393	10 786

### SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire - La Boulidouire F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0

### SABRAN Production de Brugas - Forages Brugas (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 661	5 612	5 496	5 641	5 451	6 439	8 056	9 142	9 876	5 125	4 915	5 064	75 478

### SABRAN Production Sabran Village - Forages Village (F1+F2)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	906	1 028	839	911	876	988	1 089	1 008	934	912	808	1 679	11 978

### SALAZAC Forage de Carcanon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	401	1 179	1 056	1 097	1 463	1 113	1 878	2 833	2 311	1 685	1 228	1 237	17 481

### SALAZAC Source et réservoir Font Poulain - cpt adduction

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	232	313	296	278	297	286	306	290	239	299	223	268	3 327

### ST ALEXANDRE Production des Plans - F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	7 910	14 183	11 957	16 379	13 883	5 505	20 389	30 310	13 986	8 595	12 805	10 294	166 196

### ST ALEXANDRE Production des Plans - - F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 951	9 657	3 773	5 953	3 858	13 155	6 905	4 188	14 388	12 238	7 126	8 141	94 333

### ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 791	5 458	5 508	6 548	9 571	4 693	8 622	12 719	7 259	6 721	5 398	5 525	81 813

### ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	689	1 168	1 492	1 846	2 212	1 767	2 442	3 446	2 938	1 981	2 021	1 090	23 092

### ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque - cpt d'adduction

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 187	3 983	6 524	3 497	3 702	3 508	4 492	4 651	3 806	3 594	1 509	1 550	44 003

### ST GERVAIS Captage Gourbeson - cpt d'exhaure 1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	582	1 338	2 040	1 879	2 448	1 951	3 097	1 478	3 250	2 547	2 021	2 144	24 775



## ST GERVAIS Captage Gourbeson - cpt d'exhaure 2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	678	1 617	2 641	2 909	2 993	2 474	3 926	2 888	2 729	2 779	2 047	1 825	29 506

## ST GERVAIS Source de Foncirgues

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	535	1 444	2 104	1 294	1 503	1 878	1 258	1 492	1 058	1 234	1 157	14 957

## ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	11 305	14 350	16 973	18 467	20 137	15 792	18 683	20 397	15 917	16 304	12 023	13 198	193 546

## ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	4 387	4 760	7 982	6 991	9 983	7 380	8 864	10 176	8 184	8 769	9 625	7 707	94 808

## ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - Forage de Grignan

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 924	4 200	2 564	5 198	3 261	3 480	3 688	4 713	2 524	3 642	3 095	3 012	43 301

## ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort - Forage du Rieutord

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 643	3 737	4 619	0	0	0	1	0	1	1	1	1	14 004

## ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 074	1 568	1 903	1 887	1 981	1 501	2 196	758	735	0	0	0	13 603

## ST MICHEL D'EUZET Forage F2 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

## ST MICHEL D'EUZET Forage F3 Traves

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	36	138	64	98	870	263	986	3 198	2 890	2 034	1 593	1 536	13 706

## ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 473	8 513	8 161	11 546	12 205	20 054	24 270	19 242	13 307	9 824	6 435	6 376	145 406

### ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	997	1 896	868	1 656	1 843	1 605	2 502	2 581	3 154	4 536	6 158	4 067	31 863

### ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 290	1 890	1 871	2 225	2 503	2 169	3 405	3 524	4 409	6 371	8 641	5 744	44 042

### ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	5 665	4 870	3 858	4 611	2 747	2 906	3 723	4 231	3 948	1 216	2 870	3 235	43 880

### VERFEUIL Puits St Georges

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	13 138	14 139	17 593	19 042	25 039	20 251	25 560	29 461	24 916	24 532	18 219	21 663	253 553

### VERFEUIL Production des Soudans F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	3 245	4 636	4 929	6 531	5 511	2 123	8 582	5 290	6 328	6 793	6 646	5 181	65 795

### VERFEUIL Production des Soudans F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 617	1 792	2 418	1 950	2 697	1 599	3 507	3 340	2 159	2 960	3 232	2 547	29 818

## LES INDICATEURS

### Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{\text{Volumés consommés autorisés} + \text{Volumés vendus en gros}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros}}$$

	2023
Volume produit	2 135 815
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	0
Volume consommé autorisé	1 158 653
Rendement IDM (%)	54,25

### Le Rendement Primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volumés consommés comptabilisés}}{\text{Volumés mis en distribution}}$$

	2023
Volume produit	2 135 815
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	0
Volume mis en distribution	2 135 815
Volume consommé	1 094 579
Rendement primaire (%)	51,25

### L'Indice Linéaire de Pertes

**L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés autorisés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023
Volume produit	2 135 815
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	0
Volume mis en distribution	2 135 815
Volume consommé autorisé	1 158 653
Linéaire du réseau	509
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	5,25

### L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

**L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)** correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)} = \frac{\text{Volumés mis en distribution} - \text{Volumés consommés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023
Volume produit	2 135 815
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	0
Volume mis en distribution	2 135 815
Volume consommé	1 094 579
Linéaire du réseau	509
Indice linéaire de volume non compté	5,6

## **L'Indice Linéaire de Consommation**

*L'Indice Linéaire de consommation (ILC) correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.*

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volumés consommés autorisés} + \text{Volumés exportés}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2023
Volume produit	2 135 815
Volume acheté en gros	0
Volume vendu en gros	0
Volume mis en distribution	2 135 815
Volume consommé autorisé	1 158 653
Linéaire du réseau	509
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	6,23



## CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023
AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	6 456
AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	19 872
CAVILLARGUES Reprise des Ecartis Gaujargues	4 723
CODOLET Forages Piboulière	12 101
CODOLET Production et réservoir de Marcoule	65 530
LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	6 770
MONTFAUCON Production Marin	31 776
MONTFAUCON Production Perrier	328
ORSAN Production et réservoir de la Pise	8 448
ORSAN Production République	79 550
SABRAN Forage F85	15 469
SABRAN Forages F91 + F94	45
SABRAN Production de Brugas	32 871
SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)	- 7 792
SABRAN Station de pompage Donat	47 992
SABRAN Station de pompage Mégiers	11 850
SABRAN Station de pompage Sablet	11 665
SABRAN Surpression Charavel (HS doublon avec 30225SS00006)	7 292
SABRAN Surpression Place Guillaume	1 345
SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	796
ST ALEXANDRE Production des Plans	168 302
ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	133 771
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	49 201
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	12 485
ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	50 220
ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	33 990
ST GERVAIS Captage Gourbeson	12 868
ST GERVAIS Reprise les Célettes	579
ST GERVAIS Réservoir Espais	570
ST GERVAIS Réservoir la Ramade	7 284
ST GERVAIS Source de Foncigues	966
ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	117 306
ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	34 243
ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	2 691
ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	58 119
ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	34
ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	28 344
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	1 892
ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	383

	<b>2023</b>
ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	4 154
ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	10 670
ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	3 391
ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	93 261
ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	36 449
ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	9 920
ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	9 095
ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	25 269
VENEJAN Puits St Georges	201 858
VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	1 123
VERFEUIL Production des Soudans	61 797
<b>Total</b>	<b>1 527 322</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages





# LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	6	6
Physico-chimique	6	4
Nombre total d'échantillons	6	6

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	2	2	100	0	0	0
Physico-chimique	2	2	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	2	2	100	0	0	0

## L'EAU DISTRIBUEE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	195	195	100	106	106	100
Physico-chimique	218	206	94	113	113	100
Nombre total d'échantillons	218	206	94	114	114	100

### Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	07/04/23	Réseau communal de Aiguèze - 3093000001	µg/l	0,1	0,19	STATION DE LA ROUQUETTE
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	14/04/23	Réseau communal de Sabran - 3093000001	µg/l	0,1	0,14	CHARAVEL
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	13/09/23	Réseau communal de Aiguèze - 3093000001	µg/l	0,1	0,11	STATION DE LA ROUQUETTE
Chlorothalonil-R471811	ARS	13/09/23	Réseau communal de Aiguèze - 3093000001	µg/l	0,1	0,3	STATION DE LA ROUQUETTE
Déisopropyl-déséthyl-atrazine	ARS	18/09/23	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,18	STATION DE CHARAVEL
Chlorothalonil-R471811	ARS	18/09/23	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,1	STATION DE CHARAVEL
Chlorothalonil-R471811	ARS	04/10/23	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,14	STATION DE CHARAVEL
Chlorothalonil-R471811	ARS	11/10/23	VENEJAN Réseau d'eau potable 3093000001	µg/l	0,1	0,24	STATION DE VENEJAN
Chlorothalonil-R471811	ARS	16/10/23	SABRAN Station de pompage Mégiers	µg/l	0,1	0,28	STATION DE MEGIERS
Chlorothalonil-R471811	ARS	18/10/23	Réseau communal de Aiguèze - 3093000001	µg/l	0,1	0,15	STATION DE LA ROUQUETTE
Chlorothalonil-R471811	ARS	03/11/23	VENEJAN Réseau d'eau potable 3093000001	µg/l	0,1	0,24	STATION DE VENEJAN
Chlorothalonil-R471811	ARS	08/11/23	SABRAN Station de pompage Mégiers	µg/l	0,1	0,36	STATION DE MEGIERS
Chlorothalonil-R471811	ARS	30/11/23	SABRAN Production + surpression Charavel	µg/l	0,1	0,12	STATION DE CHARAVEL
Chlorothalonil-R471811	ARS	30/11/23	SABRAN Station de pompage Mégiers	µg/l	0,1	0,3	STATION DE MEGIERS

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



## NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet et suit cinq axes d'évolution :

- l'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».
- l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive.
- l'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques.
- l'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable.
- le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

Les 14 premiers arrêtés de la directive eau potable ont été publiés

Après sa traduction en droit français, et la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2022 (n°2022-1611) et de deux décrets (2022-1720 et N°2022-1721) du 29 décembre 2022, le nouveau cadre de la directive eau potable 2020/2184 s'est mis en place en 2023. De nombreux arrêtés se rapportant à cette directive ont été publiés dès le mois de janvier sans que ne soient toutefois précisé les moyens financiers alloués aux collectivités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.

- L'arrêté du 3 janvier relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est également paru au JO du 11 janvier 2023.
  - Il précise les modalités de sa mise en place par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)
  - Sa mise en place devra être effective avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau.



- Il devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans et d'une évaluation obligatoire de sa mise en œuvre avant chaque mise à jour.
- Le texte rappelle les finalités des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau d'identifier les dangers et événements dangereux susceptibles de détériorer la qualité de l'eau prélevée, les acteurs, d'évaluer les risques associés (ces risques sont soit qualitatif soit quantitatif si ils agissent indirectement sur la qualité de l'eau) et de mettre en place des mesures de gestion des risques, dont la faisabilité technique et financière aura été éprouvée, afin de permettre d'éviter ou de diminuer ces risques à un niveau acceptable.
- En annexe l'arrêté précise le contenu de l'évaluation des risques appliquée aux zones de captage et à la production et à la distribution d'eau.
- SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

13 arrêtés d'application sont également parus début 2023 :

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique
  - Principales dispositions transposées :

- Intégration de nouveaux paramètres et des exigences de qualité associées : sous-produits de la désinfection, chlorates, chlorites, acides haloacétiques, composés perfluorés, bisphénol A, uranium chimique, microcystines.
- Normes de qualité relevées pour : antimoine, bore, sélénium.
- Normes de qualité abaissées pour : plomb, chrome.
- Normes précisées pour : métabolites de pesticides.
- Introduction des valeurs indicatives → utilisation pour les métabolites de pesticides non pertinents
- Introduction des valeurs de vigilance

• Principales évolutions pour les exigences de qualité en eaux distribuées

Evolution par rapport à la directive 98/83/CE	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Délais (le cas échéant) pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates	Janvier 2023 ou janvier 2026
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	à analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme : cf. 20 molécules en annexe III	
	PFAS (total)	0,5 µg/L		Janvier 2026. Uniquement lorsque lignes directrices CE pour l'analyse disponibles
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/L		/
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer désalée ou conditions géologiques particulières	/
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	/
Abaissément de la limite de qualité	Chrome	25 µg/L	+ ajout d'une LI chrome VI à 6 µg/L applicable dès janvier 2023	Janvier 2036
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Définition d'une valeur de gestion par les EM pour les métabolites non pertinents : 0,9 µg/L	/

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique
  - Le programme de tests et d'analyses de la surveillance est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter les installations du système de production et de distribution d'eau, réalisée dans le cadre du PGSSE.
  - Réévaluation a minima tous les 6 ans.
  - Il doit comprendre la surveillance des paramètres :
    - turbidité, notamment afin de vérifier l'efficacité de l'élimination physique au moyen de procédés de filtration ;
    - coliphages somatiques, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes ;
    - chlore et sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de la désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution, lorsqu'un traitement de désinfection est mis en oeuvre ;
    - équilibre calco-carbonique, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux de distribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau ;
    - tout autre paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère, au regard des limites de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié

susvisé et relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R.1321-24 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
  - Ce texte établit le programme du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine.
  - Il détermine le contenu des analyses types à effectuer sur la ressource (eaux d'origine souterraine ou superficielle), sur les points de mise en distribution, et au robinet du consommateur.
  - Il détermine les fréquences minimales annuelles des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses en fonction du débit (en m<sup>3</sup>/jour).
  - Il entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire

D'autres arrêtés d'application complémentaires viendront transposer des exigences de la Directive Européenne (UE) 2020/2184, en particulier les articles suivants :

- L'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m<sup>3</sup>/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.
- L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
- L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,
- L'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

## METABOLITES DE PESTICIDES

### L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

#### Comment définit-on la liste des pesticides et métabolites recherchés ?

- La liste des pesticides à rechercher dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux n'est pas arrêtée au niveau national.

- Compte-tenu du nombre élevé de molécules de pesticides étant ou ayant été autorisées/utilisées et de la diversité des contextes régionaux, le choix des molécules est effectué par chaque ARS et est révisé régulièrement.
- Il est ainsi tenu compte des activités et usages agricoles, des surfaces cultivées, de la probabilité de les retrouver dans les eaux et de leur toxicité sur la santé humaine.

#### **Comment surveille-t-on les pesticides et leurs métabolites ?**

Les exigences de qualité de l'eau distribuée sont précisées dans le Code de la santé publique en application de la Directive européenne 2020/2184. La surveillance mise en œuvre par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux compare les concentrations retrouvées dans les eaux distribuées à ces limites ainsi qu'à des valeurs de gestion introduites par l'instruction N°DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 :

#### **Pour les métabolites PERTINENTS et les pesticides :**

- La limite de qualité (LQ) :
  - 0,1 µg/l par molécule (sauf pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l) et 0,5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence.
  - L'eau est conforme lorsqu'elle répond à la limite de qualité.
  - Ces valeurs réglementaires ont été établies dans un objectif de lutte contre la pollution de la ressource et non sur la base d'une approche toxicologique d'impact sur la santé.
- La valeur sanitaire maximale (Vmax) :
  - C'est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé.
  - A vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place.

#### **Pour les métabolites NON-PERTINENTS :**

- Ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES, ou à défaut, à une valeur de vigilance unique fixée à 0,9 µg/l.

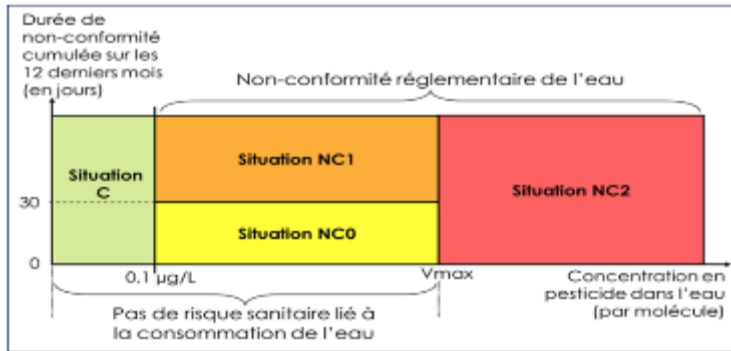
#### **Comment sont déterminées les Vmax ?**

- Les valeurs sanitaires maximale sont déterminées par l'ANSES à partir des valeurs toxicologiques de référence (VTR) s'appliquant aux substances actives ou métabolites, en considérant que l'exposition d'une personne par l'eau qu'elle consomme ne doit pas dépasser 10 % de la VTR.
- Pour assurer la plus grande sécurité possible, la Vmax est construite pour protéger les forts consommateurs d'eau du robinet et tient compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.
- Ces valeurs sanitaires maximales sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, en particulier quand des VTR sont actualisées, ou encore quand les méthodes de calculs sont revues. La méthode d'élaboration des Vmax, mise en place à l'Agence en 2007, a ainsi été réactualisée dans un avis de 2019 en utilisant des données nationales récentes.
- Depuis 2007, ce sont un peu moins de 200 molécules qui ont fait l'objet d'une détermination de Vmax, dont environ 20 ont fait l'objet d'une réévaluation. A ce jour, les Vmax déterminées sont presque toutes supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L (rares exceptions pour certains chlorés)
- En l'absence d'évaluation disponible de la Vmax par l'ANSES, l'instruction de la DGS du 24 mai 2022 prévoit la possibilité d'utiliser une Valeur Sanitaire Transitoire (VST) établie par l'Agence fédérale de l'environnement allemande (Umweltbundesamt, UBA)

#### **Mesures de gestion en cas de dépassement de la LQ**

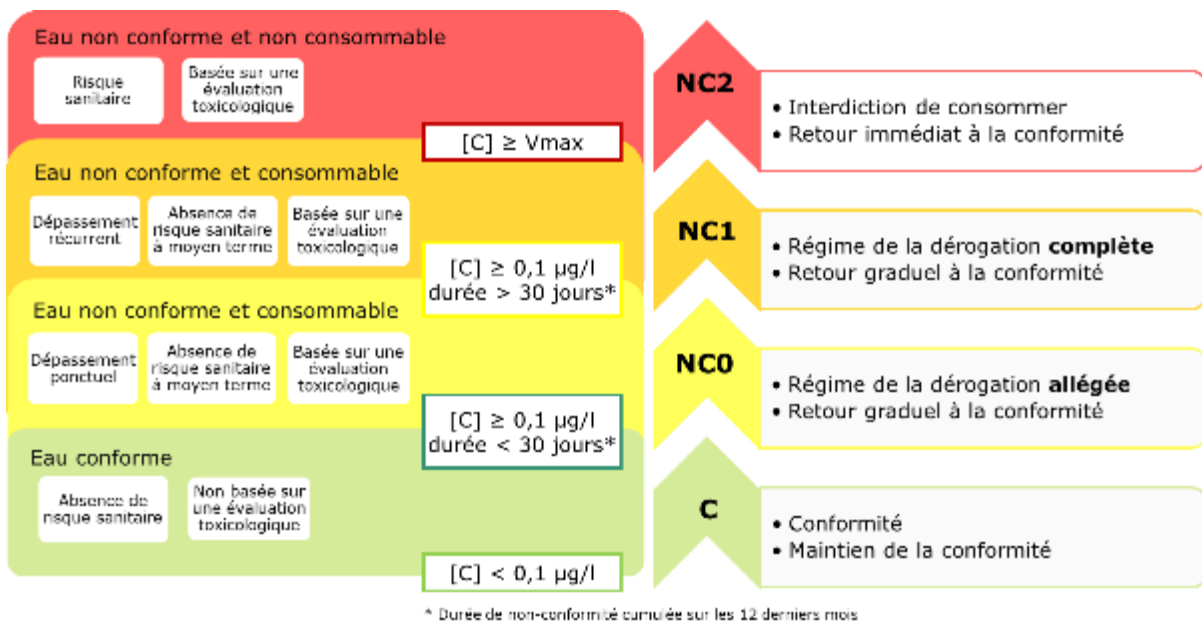
L'instruction de la DGS du 18/12/2020 distingue 4 types de situations selon la concentration et la durée du dépassement :





Situation		Risque sanitaire pour la population	Qualification	Actions à engager par l'ARS	Actions à engager par la PRPDE
<b>C</b>	< 0,1 µg/L en permanence	NON	Eau conforme	RAS	RAS
<b>NC0</b>	> 0,1 µg/L < Vmax pendant < 30j/an cumulés	NON	Eau non conforme mais consommable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme renforcé de suivi</li> <li>Distribution eau encadrée par une dérogation selon procédure « allégée »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information de la population</li> <li>Demande de dérogation auprès du Préfet avec plan d'action pour retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.</li> </ul>
<b>NC1</b>	> 0,1 µg/L < Vmax pendant > 30j/an cumulés	NON	Eau non conforme mais consommable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme renforcé de suivi</li> <li>Distribution eau encadrée par une dérogation selon procédure « complète »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information de la population</li> <li>Demande de dérogation auprès du Préfet avec plan d'action pour retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.</li> </ul>
<b>NC2</b>	> Vmax quelle que soit la durée du dépassement	OUI	Eau non conforme et non consommable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de dérogation possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une enquête afin de déterminer l'origine de la contamination</li> <li>Informar la population de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires (bain, préparation des aliments, cuisson, hormis le lavage des aliments)</li> <li>Informar les centres de dialyse, professions médicales et responsables d'entreprises du secteur alimentaire</li> <li>Informar les propriétaires ou utilisateurs de puits privés</li> </ul>

### Principes de gestion des non-conformités



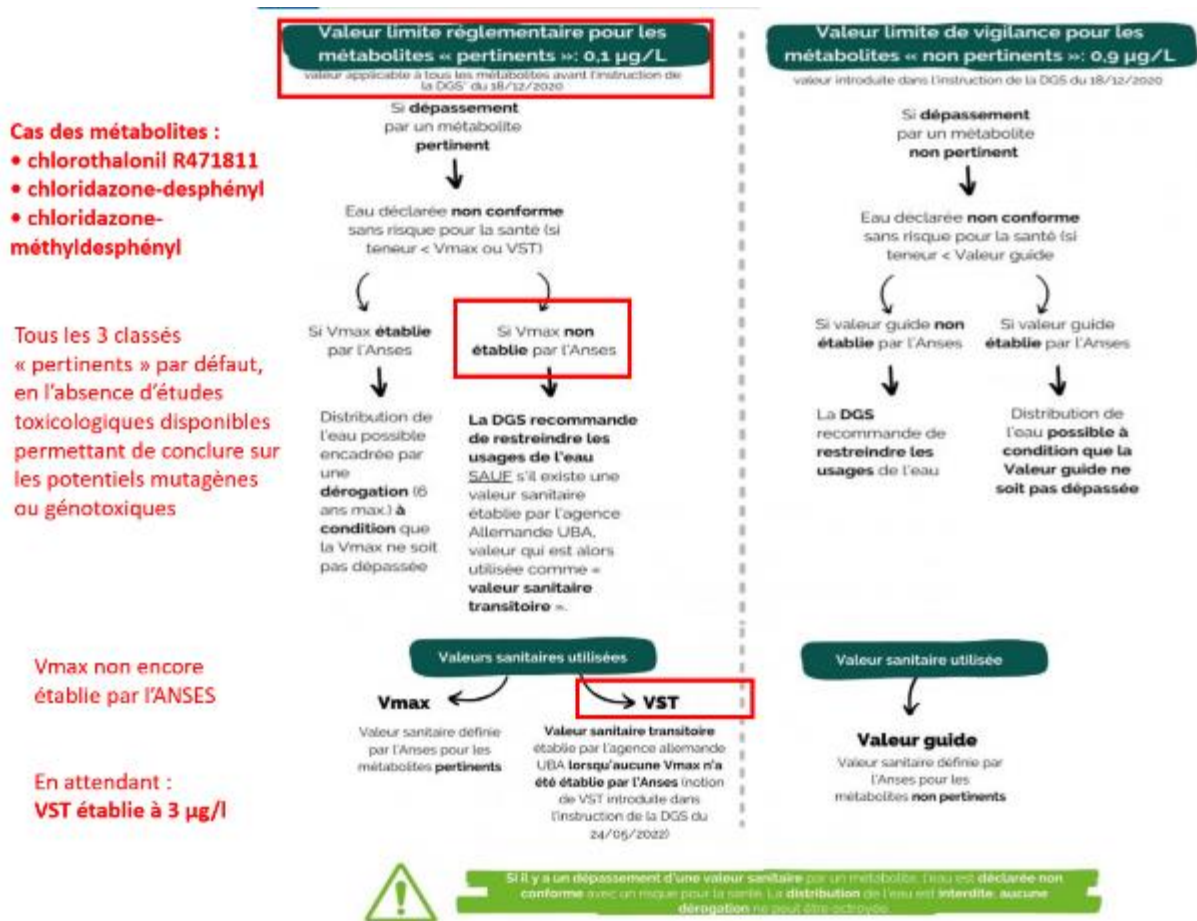
### Instruction DGS du 20 octobre 2023

- Parution d'une instruction interministérielle de la DGS à destination des ARS : Instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à « la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées. »
- Fait suite aux difficultés d'application des mesures de gestion sanitaire par certaines ARS sur des territoires qui font face à des valeurs particulièrement élevées de certaines molécules sans V max.
- Les métabolites du Chloridazone et du Chlorothalonil sont particulièrement ciblés, car concernés par des dépassements des valeurs transitoires (VST) définies dans l'instruction du 24 mai 2022. L'application littérale des mesures de gestion impliquerait des restrictions d'usages pour plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national.



- Pas de Valeur Sanitaire Maximum (Vmax) établie par l'ANSES à date, en l'absence de données d'études suffisantes concernant le potentiel génotoxique du DPC et le MDPC.
- Certaines ARS intègrent le suivi de ces 2 molécules au contrôle sanitaire, notamment l'ARS HDF à partir de mai 2021. En l'absence de Vmax disponible, elles utilisent une valeur de gestion provisoire (VGP) de 44 µg/l, c'est-à-dire 5 fois plus protectrice que la Vmax établie par l'ANSES pour la molécule mère de chloridazone (222µg/l).
- Cette valeur de gestion provisoire n'est plus appliquée depuis juin 2022, date à laquelle le ministère de la santé a fixé une valeur commune à toutes les régions.
- En juin 2022, en attendant que l'ANSES établisse la Vmax de ces 2 métabolites, le ministère de la santé fixe une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.
- Elle correspond à celle établie par l'UBA (Umweltbundesamt, agence fédérale pour l'environnement) en Allemagne. A noter qu'un dépassement de cette valeur en Allemagne n'entraîne pas de restriction de la consommation de l'eau, comme en France, mais uniquement des actions de surveillance des concentrations dans l'eau et de réduction des apports en pesticides.

**Modes de gestion sanitaires des métabolites du Chlorothalonil et du Chloridazone**



# FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

## CarboPlus® - traitement des micropolluants

CarboPlus® est la barrière contre les micropolluants.

Même à faible concentration, la multiplicité des micropolluants génère un risque potentiel sur la santé humaine et l'environnement.

### Vous souhaitez



Disposer d'un traitement des micropolluants très performant à moindre coût



Bénéficier d'une solution de traitement des micropolluants pérenne et évolutive

### Vos bénéfices



Garantie de la **qualité de l'eau** distribuée et épurée



Maîtrise des coûts d'exploitation



Flexibilité de la **technologie** vis-à-vis de la charge de pollution entrante



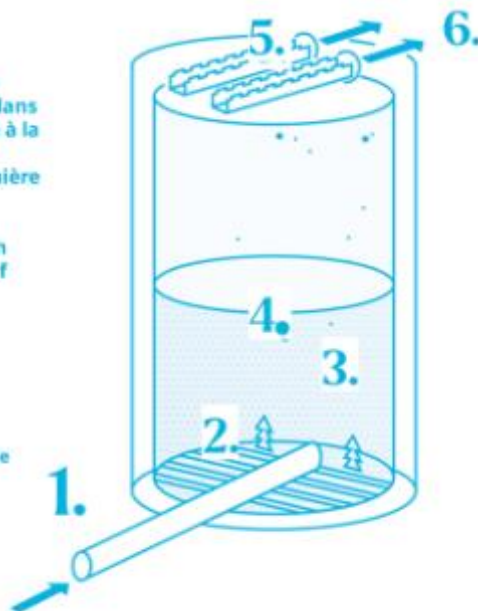
Solution **pérenne** par sa capacité d'anticipation sur les exigences réglementaires

## Comment ça marche ?

CarboPlus® est un réacteur vertical dans lequel l'eau rentre à la base de l'ouvrage et s'écoule de manière ascendante.

Ce flux traverse un lit de charbon actif qui adsorbe les micropolluants.

Un dispositif de traitement :  
- facile à exploiter  
- performant et fiable  
- compact



1. L'eau à traiter est injectée à la base de l'ouvrage

2. L'eau traverse le réacteur de bas en haut

3. Les micropolluants sont adsorbés sur le lit de charbon actif qui est expansé par le passage de l'eau

4. Le charbon est séparé de l'eau par gravité

5. L'eau traitée est récupérée par surverse

6. Sortie de l'eau traitée



# PFAS

## Les PFAS ou composés perfluorés

- Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques aux propriétés très diverses.
- Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les substances PFAS sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de très nombreux domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, produits utilisés pour la photographie, isolant de câbles électriques, etc.

## Les sources d'exposition aux PFAS

- Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).
- La présence de PFAS dans l'environnement a une origine uniquement anthropique, c'est-à-dire due à l'activité humaine.
- Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire.
- Toute la population est exposée, à des niveaux variables.
- La principale source d'exposition est l'alimentation, en particulier la consommation de produits de la mer, de viande, de fruits, d'œufs et la consommation d'eau de boisson.
- L'air intérieur et extérieur est aussi une voie d'exposition possible mais moins importante, ainsi que l'ingestion de poussières contaminées.
- Une campagne exploratoire est lancée en 2024 sur tout le territoire national par la Direction Générale de la Santé. Le rapport sera publié à une date prévisionnelle à mi année 2025.

## Réglementation relative aux eaux de consommation en France

- Les PFAS font partie des nouveaux paramètres introduits à l'occasion de la refonte de la directive cadre sur l'eau, par la directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Ainsi, 20 PFAS sont ciblés et une limite de qualité réglementaire (0,10 µg/L ou 100 ng/L) est fixée pour la somme de ces 20 molécules dans les EDCH. Un autre paramètre plus global, intitulé « PFAS (total) », est également introduit avec une limite de qualité associée de 0,50 µg/L.
  - En décembre 2022, la directive européenne a été transposée en droit français (ordonnance n°2022-1611 du 22.12.2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)
  - A partir du 1er janvier 2023, la France a décidé de faire appliquer, en anticipation, la directive européenne pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.
  - A partir du 1er janvier 2026, les PFAS seront intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation.

## Procédés de traitement

- SAUR mène depuis plusieurs années des programmes de recherche et de développement afin d'analyser l'occurrence et le traitement de ces composés dans l'eau.
- Plusieurs technologies sont en cours de développement, présentant des niveaux de maturités différents, et des niveaux de performances technico-économiques variés.
- Il convient de préciser qu'il n'existe pas de traitement « universel » pour éliminer les PFAS, compte tenu de la très grande variété de molécules que cette dénomination recouvre.
- Plusieurs paramètres intrinsèques à chaque molécule influent sur leur facilité à être éliminée : la longueur de la chaîne carbonée, le groupe fonctionnel (carboxylique ou sulfonique), polarité, hydrophilie, etc.

SAUR dispose de solutions de traitement adaptées, avec de nombreux retours d'expérience permettant de vous guider au mieux vers la solution la plus pertinente en fonction de votre problématique locale :

- Traitements au charbon actif (charbon en grain ou micrograin)
  - Le choix du charbon actif doit être adapté aux molécules à éliminer : longueur de la chaîne carbonée et du groupe fonctionnel (acides sulfoniques = OK, carboxyliques = KO).
  - Peut se montrer inefficace sur composés à chaîne courte.
  - Impact important de la matière organique dissoute sur les capacités d'adsorption.

- Filtration membranaire par osmose inverse et nanofiltration
  - Adaptée à l'ensemble des composés perfluoroalkylés
  - Mais génère des volumes de concentrats importants qui doivent être éliminés : pas de filière économique à date pour le devenir de ces rejets.
- Résines échangeuses d'ions
  - Choix de résine polystyrénique anionique sélective, exploitation du filtre jusqu'à saturation du média filtrant – durée de vie avancée > durée de vie du CAG
  - Efficacité limitée sur les acides carboxyliques
- Solutions eaux souterraines :
  - à court terme = location d'unité mobile CAG
  - à moyen/long terme = mis en place d'unité fixe à CAG ou d'une unité CarboPlus micrograin.

Par ailleurs, SAUR dispose de pilotes-démonstrateurs « CarboPlus », spécialement conçus pour permettre une mise en place rapide sur une filière de traitement.

Un protocole de 6 mois est alors mis en place, sous pilotage par notre Direction Technique, afin de tester différentes configurations opérationnelles et vous proposer la solution technique la plus performante (validation du type de charbon actif utilisé, prise en compte des variations de qualité de l'eau à traiter, validation des paramètres de pilotage du CarboPlus, validation des hypothèses de consommation et de coûts d'exploitation, etc.).



## NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement.
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®.
- résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®.

## MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau.
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution.
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée.
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessus.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

## CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **vos collectivités**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.
- en cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives  **pérennes**  dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

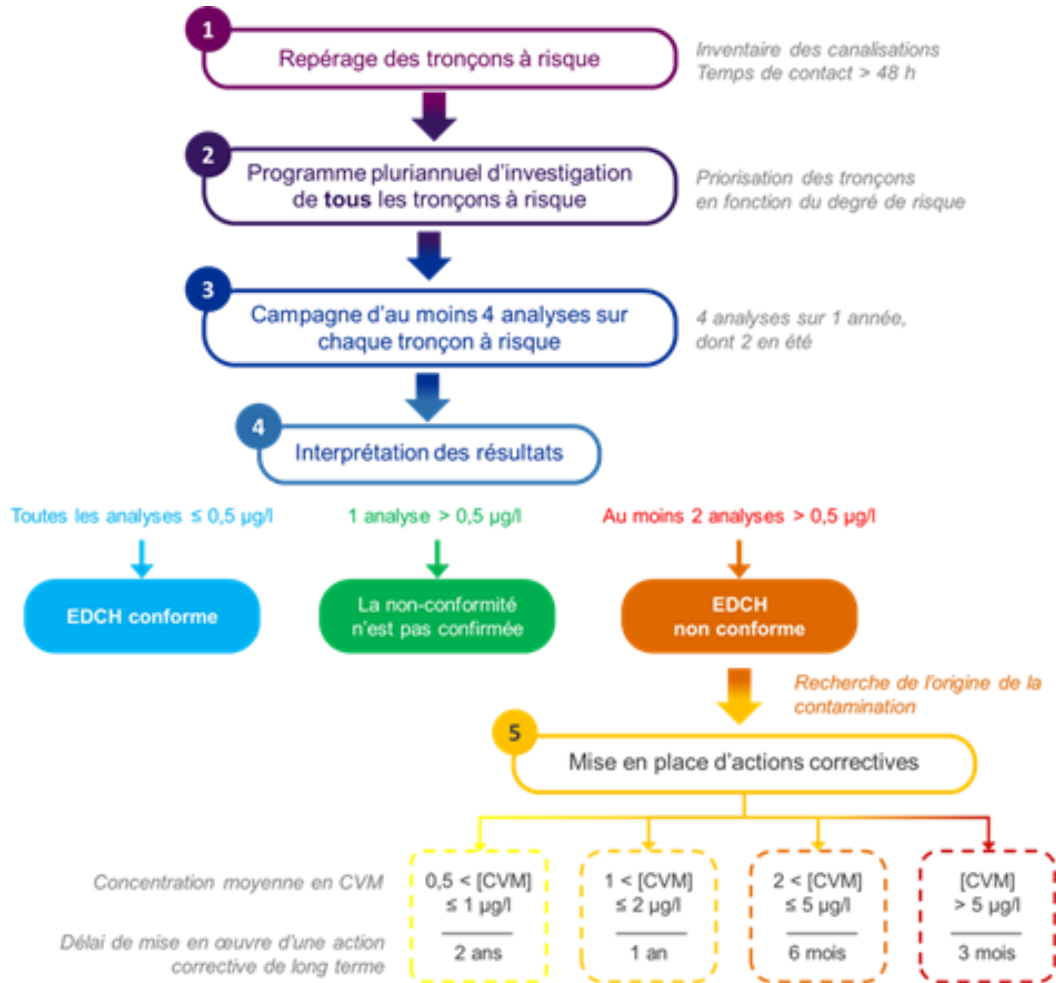
Comme évoqué plus haut, l'arrêté du 30 décembre 2022 exige que le programme d'autocontrôle de la PRPDE intègre des actions de surveillance sur tout paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou distribuée, tel que le chlorure de vinyle monomère. C'est l'analyse de dangers réalisée à l'occasion de l'établissement du PGSSE (obligation réglementaire de mise en place avant le 12 janvier 2029) qui déterminera le programme de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact.
- mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **proposition** d'actions correctives.

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille.
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.





Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
CA GARD RHODANIEN AEP DSP			
Délégation de service public			
début contrat : 1 janvier 2023 fin contrat : 31 décembre 2028			

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	12,08	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,0110	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.178</b>	<b>Montant total HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)</b>	<b>13,4</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	21,16	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,4390	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.177</b>	<b>Montant total HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)</b>	<b>193,84</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0950	€HT/m <sup>3</sup>
VP.216	Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,2900	€HT/m <sup>3</sup>
VP.214	Redevance prélèvements AEP (Voies Navigables de France)	0,0000	€HT/m <sup>3</sup>
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	€HT/m <sup>3</sup>
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5%	%
<b>VP.179</b>	<b>Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup></b> <i>(VP.214+VP.215+VP.216+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100</i>	<b>60,14</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
	<b>Montant total d'une facture 120m<sup>3</sup> TTC au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>267,38</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
<b>D102.0</b>	<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1</b>	<b>2,23</b>	<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2023 (hors travaux)	CARE	€HT

Qualité de l'eau		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	197
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	0
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)</b>	<b>100%</b>
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	218
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	12
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)</b>	<b>94,5%</b>
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) <i>Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports</i>	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service			
VP.059	Total des Volumes produits sur l'année civile	2 135 815	m <sup>3</sup>
VP.060	Total des Volumes importés sur l'année civile	0	m <sup>3</sup>
VP.061	Total des Volumes exportés sur l'année civile	0	m <sup>3</sup>
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés sur la période de relève ramenés sur 365 jours	1 094 579	m <sup>3</sup>
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	1 084 541	m <sup>3</sup>
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	4 048	m <sup>3</sup>
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m <sup>3</sup>
VP.220	Volumes de service du réseau	64 075	m <sup>3</sup>
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	509,45	Km
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	11 159	ab
<b>VP.228</b>	<b>Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)</b>	<b>22</b>	<b>ab/Km</b>
<b>P104.3</b>	<b>Rendement du réseau de distribution</b>	<b>54,25%</b>	
<b>P105.3</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b>	<b>5,6</b>	<b>m<sup>3</sup>/Km /j</b>
<b>P106.3</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau</b>	<b>5,25</b>	<b>m<sup>3</sup>/Km/j</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0,125	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	509,45	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	Voir le CARE	€HT
<b>P107.2</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0</b>	<b>%</b>

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
<b>PARTIE A : Plan des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
<b>Total Partie A : (Sur 15 points)</b>			<b>15 points / 15 points</b>	
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux</b>				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	<b>OUI</b>	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	<b>OUI</b>	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	<b>Pourcentage de connaissance des informations structurelles</b>	<b>91,58%</b>	14 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	<b>466,565</b>	Km
Sur 15 points	VP.241	<b>Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations</b>	<b>89,18%</b>	13 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	<b>454,341</b>	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	<b>509,45</b>	Km
<b>Total Partie B : (Sur 30 points)</b>			<b>27 points / 30 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	<b>NON</b>	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	<b>NON</b>	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	NON	0 points
<b>Total Partie C : (Sur 75 points)</b>			<b>50 points / 75 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	<b>P103.2B</b>	<b>VALEUR DE L'INDICE</b>	<b>92 points / 120 points</b>	

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	<b>11 159</b>	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	<b>11 126</b>	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	<b>33</b>	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	<b>19 858</b>	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	<b>1,78</b>	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	<b>37</b>	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	<b>3,32</b>	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	<b>100</b>	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<b>2</b>	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	<b>0</b>	
VP.152	<i>Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité</i>	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
<b>P155.1</b>	<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnements</b>	<b>1,97</b>	<b>‰</b>

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	-	€HTVA
<b>Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :</b>			
VP.182	<i>Encours total de la dette</i>		€
VP.183	<i>Epargne brute annuelle</i>		€
P153.2	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	-	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022 au 31/12/2023	-	€TTC
<b>P154.0</b>	<b>Taux d'impayés sur les factures d'eau</b>	-	<b>%</b>

## DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
<b>PARTIE A : Plan des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
<b>Total Partie A : (Sur 15 points)</b>			<b>15 points / 15 points</b>	
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux</b>				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	<b>Pourcentage de connaissance des informations structurelles</b>	91,58%	14 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	466,565	Km
Sur 15 points	VP.241	<b>Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations</b>	89,18%	13 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	454,341	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	509,45	Km
<b>Total Partie B : (Sur 30 points)</b>			<b>27 points / 30 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 points
		- Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
		- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	NON	0 points
<b>Total Partie C : (Sur 75 points)</b>			<b>50 points / 75 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	<b>P103.2B</b>	<b>VALEUR DE L'INDICE</b>	<b>92 points / 120 points</b>	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE

A high-angle photograph of a worker in a white protective suit and helmet, working on a wooden structure. The worker is wearing a white helmet with a logo, a white protective suit, and blue gloves. The worker is holding a tool and is focused on their task. The background is dark, and the lighting is dramatic, highlighting the worker and the wooden structure.

# LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

18.

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	18/12/23
CARSAN	CARSAN Réservoir	Réservoir CARSAN cuve 1 - 150 m3	06/09/23
CARSAN	CARSAN Réservoir	Réservoir CARSAN cuve 2 - 350 m3	08/09/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecartis Gaujargues	Bâche de pompage - 3 m3	20/09/23
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Bâche	25/10/23
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	19/12/23
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	Réservoir de Laval - 200 m3	27/10/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Réservoir	Réservoir cuve 1	06/09/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Réservoir	Réservoir cuve 1	06/09/23
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Cuve 1 - 150 m3	11/09/23
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Cuve 2 - 150 m3	11/09/23
ORSAN	ORSAN Production République	ORSAN Production République	11/09/23
ORSAN	ORSAN Réservoir Haut Service	Cuve 350 m3	25/09/23
SABRAN	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 1	22/12/23
SABRAN	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Réservoir principal d'Auzigues 75 m3 cuve 2	22/12/23
SABRAN	SABRAN Réservoir Sabran Village	SABRAN Réservoir Sabran Village	12/09/23
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	Cuve	27/10/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	06/09/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Cuve 1 - 350 m3	05/09/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Cuve 2 - 350 m3	14/09/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Cuve 2 - 350 m3	08/09/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	Cuve - 500 m3	24/10/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Bâche - 10 m3	20/12/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	22/12/23
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	12/09/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Bâche de reprise les Célettes - 10 m3	05/09/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir Espais	ST GERVAIS Réservoir Espais	19/12/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Bâche de décantation 2 m3	27/09/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Réservoir Ramade 250 m3	27/09/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	Cuve - 100 m3	26/09/23



Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Cuve 1 - 200 m3	19/09/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Cuve 2 - 200 m3	26/09/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Cuve - 270 m3	28/09/23
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	Cuve	20/12/23
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	20/11/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	Cuve 1	06/09/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	Cuve 1	08/09/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	Cuve 1	20/09/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	Cuve 75 m3	27/09/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Cuve 1 - 200 m3	07/09/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Cuve 2 - 200 m3	07/09/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Cuve 1 - 100 m3	15/09/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Cuve 2 - 200 m3	25/09/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	Bâche de pompage	13/09/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	Cuve	22/09/23
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas	VENEJAN Réservoir Bas	18/12/23
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	15/12/23
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	Cuve 1 - 75 m3	19/09/23
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	Cuve 2 - 75 m3	22/09/23

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
CARSAN	01/03/23	-	0	0
CAVILLARGUES	06/11/23	0 30330 CAVILLARGUES France	5000	2
MONTFAUCON	04/09/23	0 30150 MONTFAUCON France	5	1
SALAZAC	19/10/23	0 30760 SALAZAC France	2000	0
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	16/06/23	0 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS France	0	0
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	16/06/23	0 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS France	1000	0
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	29/06/23	0 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS France	2500	0
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	11/08/23	17 Chemin Gaston Perrier 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France	5000	0
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	17/08/23	11 Chemin du Moulinet 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France	50	1

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
ST ETIENNE DES SORTS	27/09/23	12 Rue de la Forge 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France	100	1
ST GERVAIS	04/09/23	0 30200 SAINT-GERVAIS France	100	1
ST LAURENT DE CARNOLS	06/12/23	0 30200 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS France	1000	2
ST MARCEL DE CAREIRET	01/02/23	FRANCE France	0	0
ST MARCEL DE CAREIRET	10/07/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France	2000	0
ST MARCEL DE CAREIRET	10/07/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France	2000	0
ST MARCEL DE CAREIRET	11/07/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France	5000	1
ST MARCEL DE CAREIRET	11/07/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France	2500	1
ST MARCEL DE CAREIRET	04/10/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France	5000	1
ST MICHEL D EUZET	17/08/23	60 Route François Mitterrand 30200 Saint-Michel-d'Euzet France	50	1
ST NAZAIRE	17/08/23	1 Impasse du Sallet 30200 Saint-Nazaire France	30	0
ST NAZAIRE	31/08/23	890 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France	10	1
ST PAULET DE CAISSON	01/06/23	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	2500	1
ST PAULET DE CAISSON	14/08/23	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France	3	1

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
CARSAN	1
CAVILLARGUES	1
MONTFAUCON	2
ORSAN	1
SABRAN	7
ST ALEXANDRE	7
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	4
ST CHRISTOL DE RODIERES	2
ST GERVAIS	3
ST JULIEN DE PEYROLAS	10
ST LAURENT DE CARNOLS	1
ST MARCEL DE CAREIRET	3
ST MICHEL D EUZET	3
ST NAZAIRE	3
ST PAULET DE CAISSON	27
ST PONS LA CALM	1
VENEJAN	8
VERFEUIL	2
<b>Total</b>	<b>86</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
CARSAN	Pvc	110	17/02/23	4 Chemin de Taumassou 30130 Carsan France
CAVILLARGUES	Pvc	110	30/08/23	249 Chemin des Holmes 30330 Cavillargues France
MONTFAUCON	Pvc	60	05/09/23	96 Rue de la Tave 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Pvc	60	06/10/23	0 30150 MONTFAUCON France
ORSAN	Pvc	150	03/11/23	1 Rue du Plateau de Lacau 30200 Orsan France
SABRAN	Inconnu	0	30/06/23	Rue de la Fontaine de Sabran 30200 Sabran France
SABRAN	Amiante ciment	63	05/08/23	7 Place Guillaume de Sabran 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	110	05/08/23	17 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	Inconnu	0	23/08/23	149 Chemin des Améliés 30200 Sabran France
SABRAN	Inconnu	0	07/12/23	175 Route de La Roque sur Cèze 30200 Sabran France
SABRAN	Pvc	125	14/12/23	2 Rue du Plus Haut Mas 30200 Sabran France
SABRAN	Amiante ciment	80	28/12/23	Rue de la Fontaine de Sabran 30200 Sabran France
ST ALEXANDRE	Pvc	63	20/01/23	632 Chemin du Serre de Vaquière 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	-	-	26/01/23	374 Chemin de la Rouvière 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	14/02/23	1029 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	15/02/23	125 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Amiante ciment	167	25/08/23	875 Chemin de Roquebrune 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	01/09/23	700 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Pvc	110	29/11/23	458 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Pvc	63	04/04/23	19 Chemin de Soulogue 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Amiante ciment	125	31/05/23	3 Rue de la Carrièresasse 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	-	29/06/23	0 30630 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Pvc	75	31/08/23	3 Chemin de Camblas 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	17/10/23	9 Impasse de la Condamine 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Pvc	75	17/10/23	858 Chemin du Salet 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST GERVAIS	-	-	03/01/23	12 Chemin de l'Aube 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Pvc	50	26/07/23	2 Impasse des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Pvc	63	04/09/23	15 Chemin des Célettes 30200 Saint-Gervais France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
ST JULIEN DE PEYROLAS	-	-	18/01/23	633 Chemin de la Croix de Sablet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	20/01/23	15 Chemin des Tourtereaux 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	27/01/23	405 Chemin du Periret 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	63	10/02/23	825 Chemin de la Jonade Nord 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	17/04/23	633 Chemin la Croix de Sablet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Inconnu	0	18/04/23	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	63	04/05/23	212 Route de la Bécharine 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	28/07/23	552 Chemin du Periret 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	63	06/09/23	103 Chemin de la Charade 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Pvc	90	14/11/23	15 Chemin des Tourtereaux 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	Pvc	110	26/01/23	230 Chemin des Riailles 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	125	24/01/23	43 Place de l'Eglise 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	80	05/10/23	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Pvc	80	27/10/23	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	Inconnu	0	25/05/23	60 Route François Mitterrand 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	63	10/08/23	174 Chemin de la Chambre Obscure 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Pvc	63	28/08/23	13 Chemin de Salazac 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST NAZAIRE	Pvc	110	16/02/23	31 Rue du Mistral 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Fonte	60	16/02/23	2 Place du 14 Juillet 1789 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Pvc	110	16/02/23	39 Rue du Mistral 30200 Saint-Nazaire France
ST PAULET DE CAISSON	-	-	12/01/23	1193 rte de la Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	40	07/03/23	Chemin des Bruyères 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	32	16/05/23	157 Impasse du Moulin de Guis 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	90	23/05/23	140 Impasse de Goudon 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	63	25/05/23	296 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Amiante ciment	80	26/05/23	362 Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Fonte	150	26/05/23	Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Amiante ciment	80	26/05/23	42 Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	Fonte	150	26/05/23	258 Chemin de Noguiéret 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Fonte	150	27/05/23	187 Chemin des Sables 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Amiante ciment	80	28/05/23	187 Chemin des Sables 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	28/05/23	756 Chemin de Noguiéret 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Fonte	200	28/05/23	29 Chemin de la Chapelle de Goudon 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Amiante ciment	80	29/05/23	Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	32	30/05/23	14 Impasse Feulzas 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	63	30/05/23	1 Avenue de la Galerie 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	-	-	18/06/23	Rue Viognier 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Pvc	110	19/06/23	569 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	40	05/07/23	1852 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Fonte	150	18/07/23	187 Chemin des Sables 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	19/07/23	12 Impasse de la Borne 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	20/07/23	Promenade du Pont 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	90	25/07/23	8 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	110	01/08/23	15 Impasse Syrah 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	11/08/23	153 Chemin des Ortigues 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	0	10/11/23	1bis Place de l'Eglise 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PAULET DE CAISSON	Inconnu	32	29/11/23	195 Impasse du Moulin de Guis 30130 Saint-Paulet-de-Caïsson France
ST PONS LA CALM	Pvc	63	08/03/23	606 Rue de la Gare 30330 Saint-Pons-la-Calm France
VENEJAN	Pvc	50	22/02/23	9 Chemin du Plan de Bouquet 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	50	23/02/23	Chemin du Plan de Bouquet 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Amiante ciment	205	12/04/23	1013 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	160	27/06/23	241 Chemin du Jeu de Mail 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	40	13/07/23	550 Ancien chemin de Pont Saint-Esprit 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	50	22/09/23	2203 Chemin de la Nouve 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Pvc	40	22/09/23	279 Chemin du Darbousset 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Amiante ciment	205	02/11/23	1013 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
VERFEUIL	Polyéthylène	63	25/04/23	665 Chemin de la Grand Fond 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Inconnu	40	27/04/23	93 Rue des Vignes 30630 Verfeuil France

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
AIGUEZE	2
CARSAN	1
CAVILLARGUES	1
MONTFAUCON	3
ORSAN	4
ROQUEMAURE	1
SABRAN	10
SALAZAC	2
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	3
ST CHRISTOL DE RODIERES	1
ST ETIENNE DES SORTS	1
ST GERVAIS	2
ST JULIEN DE PEYROLAS	6
ST LAURENT DE CARNOLS	1
ST MARCEL DE CAREIRET	10
ST MICHEL D EUZET	6
ST NAZAIRE	5
ST PAULET DE CAISSON	15
VENEJAN	7
VERFEUIL	2
<b>Total</b>	<b>83</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
AIGUEZE	21/02/23	Grand Rue 30760 Aiguèze France
AIGUEZE	31/03/23	78 Rue des Ecoles 30760 Aiguèze France
CARSAN	25/08/23	81 Chemin de Valzon-Carré 30130 Carsan France
CAVILLARGUES	26/09/23	14 Tour de Ville 30330 Cavillargues France
MONTFAUCON	12/09/23	42 Chemin de la Tuilerie 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	26/09/23	16 Rue de la République 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	02/10/23	5 Chemin de Montlezon 30150 Montfaucon France
ORSAN	30/01/23	2 Rue de la Pise 30200 Orsan France
ORSAN	05/04/23	122 Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	01/06/23	6a Rue des Rieux 30200 Orsan France
ORSAN	01/07/23	933 Chemin de la Parade 30200 Orsan France
ROQUEMAURE	01/09/23	1 Impasse du Baron 30150 Roquemaure France
SABRAN	04/07/23	4 Route de La Roque sur Cèze 30200 Sabran France
SABRAN	07/07/23	4 Impasse des Genêts 30200 Sabran France
SABRAN	21/07/23	85 Route de Donnat 30200 Sabran France
SABRAN	24/07/23	1 Chemin de la Coste 30200 Sabran France
SABRAN	25/07/23	Impasse des Genêts 30200 Sabran France
SABRAN	27/07/23	8 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France
SABRAN	11/08/23	118 Chemin du Vieux Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	20/09/23	276 Chemin de la Péligouse Nord 30200 Sabran France
SABRAN	25/10/23	9 Impasse des Cévennes 30200 Sabran France

Commune	Date	Adresse
SABRAN	07/12/23	Route de La Roque sur Cèze 30200 Sabran France
SALAZAC	28/02/23	Place de la Fontaine 30760 Salazac France
SALAZAC	05/10/23	207 Chemin sous les Plages 30760 Salazac France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	18/08/23	11 Chemin du Moulinet 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	18/08/23	11 Chemin du Moulinet 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	31/08/23	15 Chemin de Soulouge 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST CHRISTOL DE RODIERES	18/12/23	490 Chemin du Salet 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST ETIENNE DES SORTS	29/03/23	177 Rue Marcel Pagnol 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST GERVAIS	06/04/23	10 Chemin des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	08/09/23	3 Impasse du Peyron 30200 Saint-Gervais France
ST JULIEN DE PEYROLAS	07/03/23	308 Chemin de Chiffaud 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	26/04/23	2288 Route de Saint-Paulet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	31/05/23	616 Chemin de la Madone 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	02/07/23	Saint-Julien-de-Peyrolas 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	05/10/23	131 Rue de l'Oliveraie 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	25/11/23	Avenue des Bourgades 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	21/11/23	14 Route de la Carreyrassse 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	27/01/23	3 Rue du Trou du Fort 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	03/07/23	21 Chemin de Signargues 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	21/07/23	40 Chemin de Signargues 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	12/08/23	112 Rue du Trapon 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	16/08/23	112 Rue du Trapon 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	18/08/23	40 Chemin de Signargues 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	21/09/23	40 Chemin de Signargues 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	19/10/23	84 Chemin des Ormeaux 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	20/11/23	148 Chemin d'Eyderot 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	30/11/23	3 Rue du Trou du Fort 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	02/06/23	6 Place de l'Eglise 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	04/08/23	0 30200 SAINT-MICHEL-D'EUZET France
ST MICHEL D EUZET	04/09/23	76 Chemin de l'Apparan 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	04/09/23	76 Chemin de l'Apparan 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	13/09/23	664 Chemin de la Garrigue 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	28/09/23	4 Chemin de l'Apparan 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST NAZAIRE	02/06/23	42 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	31/08/23	1 Impasse du Sallet 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	31/08/23	890 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	08/11/23	5 Impasse du Sallet 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	04/12/23	890 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France
ST PAULET DE CAISSON	10/02/23	139 Chemin des Pensions 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	10/03/23	150 Chemin du Château d'Eau 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	27/05/23	2094 Chemin de Gavanon 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	01/06/23	366 Route de Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	01/07/23	12 Impasse de la Borne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	01/07/23	12 Impasse de la Borne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	25/07/23	Place de l'Ancien Château 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	19/09/23	236 Chemin de la Chapelle de Goudon 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	19/09/23	53 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	22/09/23	13 Impasse de la Borne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	03/10/23	2 Promenade Saint-Paul 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	04/10/23	310 Chemin de la Plane 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	17/11/23	603 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	28/11/23	195 Impasse du Moulin de Guis 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	29/11/23	139 Chemin des Pensions 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
VENEJAN	06/01/23	1 Impasse Les Horts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	27/01/23	1546 Route de Saint-Etienne des Sorts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	13/02/23	363 Chemin de Saint-Nazaire 30200 Vénéjan France
VENEJAN	10/05/23	33 Rue du Cadran Solaire 30200 Vénéjan France
VENEJAN	27/06/23	516 Route de la Gare 30200 Vénéjan France
VENEJAN	04/09/23	297 Chemin des Parrans 30200 Vénéjan France
VENEJAN	25/09/23	183 Impasse de la Chapelle 30200 Vénéjan France
VERFEUIL	26/01/23	56 Chemin du Bois de Mongran 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	28/09/23	152 Rue de la République 30630 Verfeuil France

### Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
AIGUEZE	Manoeuvre de vannes	1
CARSAN	Manoeuvre de vannes	4
CARSAN	Purge de réseau	1
CAVILLARGUES	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	9
LAVAL ST ROMAN	Manoeuvre de vannes	1
LAVAL ST ROMAN	Purge de réseau	1
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	10
MONTFAUCON	Purge de réseau	1
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ORSAN	Manoeuvre de vannes	4
ORSAN	Purge de réseau	5
SABRAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
SABRAN	Manoeuvre de vannes	10
SALAZAC	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
SALAZAC	Manoeuvre de vannes	1



ST ALEXANDRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	6
ST ALEXANDRE	Purge de réseau	1
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Manoeuvre de vannes	4
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	3
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	6
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	7
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	4
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	10
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	2
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	4
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	6
ST NAZAIRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	6
ST NAZAIRE	Purge de réseau	2
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	27
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	3
VENEJAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	11
VENEJAN	Purge de réseau	1
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	7
<b>Total</b>		<b>167</b>

### Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
AIGUEZE	Manoeuvre de vannes	31/03/23	78 Rue des Ecoles 30760 Aiguèze France
CARSAN	Purge de réseau	02/02/23	FRANCE France
CARSAN	Manoeuvre de vannes	09/08/23	672 Route Départementale 306 30130 Carsan France
CARSAN	Manoeuvre de vannes	05/09/23	0,309 Chemin de Cabrimont,30070,30130,Carsan,FRANCE France
CARSAN	Manoeuvre de vannes	12/09/23	0,309 Chemin de Cabrimont,30070,30130,Carsan,FRANCE France
CARSAN	Manoeuvre de vannes	13/10/23	0 30130 CARSAN France
CAVILLARGUES	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/02/23	94 Impasse de Puech Vignan 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	27/06/23	6 Chemin de Gaujargues 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	30/08/23	104 Chemin de Tresques 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	30/08/23	249 Chemin des Holmes 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/08/23	Chemin de Tresques 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	19/09/23	0 30330 CAVILLARGUES France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	19/09/23	0,180 Chemin du Château d'Eau,30076,30330,Cavillargues,FRANCE France

Commune	Nature	Date	Adresse
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	20/09/23	0,180 Chemin du Château d'Eau,30076,30330,Cavillargues,FRANCE France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	21/09/23	172 Route de Bagnols 30330 Cavillargues France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	21/09/23	0 30330 CAVILLARGUES France
CAVILLARGUES	Manoeuvre de vannes	26/09/23	0 30330 CAVILLARGUES France
LAVAL ST ROMAN	Purge de réseau	31/05/23	0 30200 LAVAL-SAINT-ROMAN France
LAVAL ST ROMAN	Manoeuvre de vannes	27/10/23	0,121 Chemin de l'Eglise,30143,30760,Laval-Saint-Roman,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	20/01/23	0,7 Chemin de la Gardette,30178,30150,Montfaucon,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	05/09/23	82 Rue de la Tave 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	06/09/23	0,7 Chemin de la Gardette,30178,30150,Montfaucon,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	06/09/23	0,7 Chemin de la Gardette,30178,30150,Montfaucon,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	12/09/23	42 Chemin de la Tuilerie 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	13/09/23	0,7 Chemin de la Gardette,30178,30150,Montfaucon,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	13/09/23	0,7 Chemin de la Gardette,30178,30150,Montfaucon,FRANCE France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	02/10/23	5 Chemin de Montlezon 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	06/10/23	45 Rue des Deux Communes 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Manoeuvre de vannes	06/10/23	45 Rue des Deux Communes 30150 Montfaucon France
MONTFAUCON	Purge de réseau	09/10/23	20 Rue du Cros 30150 Montfaucon France
ORSAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/02/23	8 Chemin des Auvergnasses 30200 Orsan France
ORSAN	Purge de réseau	10/02/23	FRANCE France
ORSAN	Purge de réseau	05/04/23	122 Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	Purge de réseau	05/04/23	122 Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	Purge de réseau	07/04/23	0 30200 ORSAN France
ORSAN	Purge de réseau	30/08/23	Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	09/09/23	22 Rue de la Pise 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	09/09/23	22 Rue de la Pise 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	24/09/23	325c Chemin de Génoulhac 30200 Orsan France
ORSAN	Manoeuvre de vannes	03/11/23	0 30200 ORSAN France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	04/07/23	4 Route de La Roque sur Cèze 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	28/07/23	6 Montee de la Fontaine 30200 Sabran France

Commune	Nature	Date	Adresse
SABRAN	Manoeuvre de vannes	11/09/23	8 Rue Saint Elzear 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	20/09/23	276 Chemin de la Péligouse Nord 30200 Sabran France
SABRAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/11/23	8 Rue du Plus Haut Mas 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	16/11/23	10 Rue du Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	22/11/23	18 Chemin des Jardins de Colombier 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	04/12/23	2 Rue du Plus Haut Mas 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	05/12/23	2 Rue du Plus Haut Mas 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	24/12/23	1454 Chemin de l'Auzigue 30200 Sabran France
SABRAN	Manoeuvre de vannes	28/12/23	Rue de la Fontaine de Sabran 30200 Sabran France
SALAZAC	Manoeuvre de vannes	05/10/23	207 Chemin sous les Plages 30760 Salazac France
SALAZAC	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	01/12/23	0 30760 SALAZAC France
ST ALEXANDRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	31/01/23	392 Chemin du Mas Cousit 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	14/02/23	1029 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	16/02/23	125 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Purge de réseau	11/04/23	228 Chemin de la Pinède 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	25/08/23	875 Chemin de Roquebrune 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	01/09/23	700 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	07/09/23	0,1908bis Chemin de la Magdeleine,30226,30130,Saint-Alexandre,FRANCE France
ST ALEXANDRE	Manoeuvre de vannes	29/11/23	458 Chemin de Vaillen 30130 Saint-Alexandre France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	31/01/23	4 Rue du Charron 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Manoeuvre de vannes	24/07/23	47 Rue de la Calade d'Esbrézun 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Manoeuvre de vannes	03/08/23	18 Rue du Ranc 30630 Saint-André-de-Roquepertuis France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Manoeuvre de vannes	19/10/23	0,32 Chemin de la Madone,30230,30630,Saint-André-de-Roquepertuis,FRANCE France
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Manoeuvre de vannes	23/10/23	0,32 Chemin de la Madone,30230,30630,Saint-André-de-Roquepertuis,FRANCE France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	21/06/23	0 30760 SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	18/10/23	9 Impasse de la Condamine 30760 Saint-Christol-de-Rodières France
ST CHRISTOL DE RODIERES	Manoeuvre de vannes	14/12/23	0 30760 SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	29/03/23	177 Rue Marcel Pagnol 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	27/07/23	58 Impasse de l'Androne 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	28/07/23	6 Rue des Marronniers 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	12/09/23	303 Chemin Saint-Pierre 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	13/09/23	303 Chemin Saint-Pierre 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST ETIENNE DES SORTS	Manoeuvre de vannes	20/10/23	8 Rue de la Forge 30200 Saint-Étienne-des-Sorts France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	05/04/23	10 Chemin des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	05/04/23	10 Chemin des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	09/06/23	Rue des Vignerons 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	26/07/23	2 Impasse des Malins 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	04/09/23	15 Chemin des Célettes 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	08/09/23	3 Impasse du Peyron 30200 Saint-Gervais France
ST GERVAIS	Manoeuvre de vannes	26/09/23	24 Chemin du Mijoulan 30200 Saint-Gervais France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	27/01/23	405 Chemin du Periret 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	10/02/23	825 Chemin de la Jonade Nord 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	07/03/23	277 Chemin de Chiffaud 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	17/04/23	633 Chemin la Croix de Sablet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/04/23	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/04/23	0 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	31/05/23	616 Chemin de la Madone 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/06/23	255 Chemin de Lapparan 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/06/23	13 Chemin de la Ruine 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	06/09/23	103 Chemin de la Charade 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	18/09/23	2 Rue du Calvaire 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	25/09/23	1398 Chemin la Croix de Sablet 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	25/09/23	2 Rue du Calvaire 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST JULIEN DE PEYROLAS	Manoeuvre de vannes	23/11/23	46 Impasse de l'Angeline 30760 Saint-Julien-de-Peyrolas France
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	26/01/23	230 Chemin des Riailles 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST LAURENT DE CARNOLS	Manoeuvre de vannes	21/11/23	14 Route de la Carreyrassse 30200 Saint-Laurent-de-Carnols France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	14/06/23	0 30330 SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	12/08/23	112 Rue du Trapon 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	16/08/23	112 Rue du Trapon 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MARCEL DE CAREIRET	Manoeuvre de vannes	27/10/23	1521 Ancienne route de Bagnols 30330 Saint-Marcel-de-Careiret France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	25/05/23	60 Route François Mitterrand 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	10/08/23	174 Chemin de la Chambre Obscure 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	28/08/23	0 30200 SAINT-MICHEL-D'EUZET France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	13/09/23	664 Chemin de la Garrigue 30200 Saint-Michel-d'Euzet France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	14/09/23	0,1649 Route de la Forestière,30287,30200,Saint-Michel-d'Euzet,FRANCE France
ST MICHEL D EUZET	Manoeuvre de vannes	19/09/23	0,967 Route de la Forestière,30287,30200,Saint-Michel-d'Euzet,FRANCE France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	16/02/23	39 Rue du Mistral 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	16/02/23	2 Place du 14 Juillet 1789 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	24/05/23	42 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	13/06/23	640 Chemin du Landas 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	18/07/23	Place du 14 Juillet 1789 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	07/08/23	Rue de l'Ancien Couvent 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Purge de réseau	29/08/23	33 Impasse de la Jasse 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Manoeuvre de vannes	31/08/23	890 Route Nationale 30200 Saint-Nazaire France
ST NAZAIRE	Purge de réseau	19/12/23	14 Rue du Bosquet 30200 Saint-Nazaire France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	10/02/23	139 Chemin des Pensions 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	08/03/23	Chemin des Bruyères 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	23/05/23	140 Impasse de Goudon 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	25/05/23	296 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	28/05/23	Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	30/05/23	0 30130 SAINT-PAULET-DE-CAISSON France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	30/05/23	279 Chemin de Noguiéret 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	01/06/23	1 Avenue de la Galerie 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	19/06/23	569 Chemin du Brugas 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	17/07/23	Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	18/07/23	Chemin de la Conseillère 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	19/07/23	12 Impasse de la Borne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	25/07/23	8 Route de Saint-Julien 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	01/08/23	15 Impasse Syrah 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	11/08/23	153 Chemin des Ortigues 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	15/08/23	1393 Route de Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	06/09/23	0,164 Impasse Réservoir des Pensions,30290,30130,Saint-Paulet-de-Caisson,FRANCE France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	14/09/23	0,505 Chemin des Cerbères,30290,30130,Saint-Paulet-de-Caisson,FRANCE France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	26/09/23	30290,30130,Saint-Paulet-de-Caisson,FRANCE France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	04/10/23	310 Chemin de la Plane 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	16/11/23	501 Route de Valbonne 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	16/11/23	24 Promenade Saint-Paul 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	17/11/23	39 Impasse des Ecoreuils 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	28/11/23	195 Impasse du Moulin de Guis 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	29/11/23	195 Impasse du Moulin de Guis 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	02/12/23	7 Grand Rue 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PAULET DE CAISSON	Manoeuvre de vannes	05/12/23	1 Rue Simone Sapède 30130 Saint-Paulet-de-Caisson France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	08/03/23	606 Rue de la Gare 30330 Saint-Pons-la-Calm France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	11/05/23	0 30330 SAINT-PONS-LA-CALM France
ST PONS LA CALM	Manoeuvre de vannes	13/09/23	0,Chemin de la Combe et Cazelle,30292,30330,Saint-Pons-la-Calm,FRANCE France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	13/02/23	363 Chemin de Saint-Nazaire 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Purge de réseau	23/02/23	FRANCE France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	12/04/23	1013 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	27/06/23	516 Route de la Gare 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	27/06/23	241 Chemin du Jeu de Mail 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	10/08/23	2050 Chemin du Bois Noir 30200 Vénéjan France

Commune	Nature	Date	Adresse
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	07/09/23	0,583 Chemin de l'Ecouvillon,30342,30200,Vénéjan,FRANCE France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	22/09/23	279 Chemin du Darbousset 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	22/09/23	2203 Chemin de la Nouve 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	02/11/23	1013 Route de Bagnols-sur-Cèze 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	07/11/23	10 Impasse Les Horts 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	29/11/23	359 Route de la Gare 30200 Vénéjan France
VENEJAN	Manoeuvre de vannes	07/12/23	72 Route de la Gare 30200 Vénéjan France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	26/01/23	56 Chemin du Bois de Mongran 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	21/06/23	29 Impasse du Bois 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	22/06/23	29 Impasse du Bois 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	01/08/23	535 Chemin de Colongres 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	19/09/23	230 Chemin du Moulin à Huile 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	21/09/23	230 Chemin du Moulin à Huile 30630 Verfeuil France
VERFEUIL	Manoeuvre de vannes	28/09/23	152 Rue de la République 30630 Verfeuil France

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
AIGUEZE	8	1	9
CARSAN	1	0	1
CAVILLARGUES	5	2	7
CODOLET	17	2	19
LAVAL ST ROMAN	4	0	4
MONTFAUCON	5	0	5
ORSAN	6	0	6
SABRAN	15	0	15
SALAZAC	19	0	19
ST ALEXANDRE	7	1	8
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	6	2	8
ST CHRISTOL DE RODIERES	3	1	4
ST ETIENNE DES SORTS	5	0	5
ST GERVAIS	4	2	6
ST JULIEN DE PEYROLAS	12	1	13
ST LAURENT DE CARNOLS	2	1	3
ST MARCEL DE CAREIRET	21	0	21
ST MICHEL D EUZET	8	1	9
ST PAULET DE CAISSON	19	3	22
ST PONS LA CALM	1	2	3
VENEJAN	8	2	10
VERFEUIL	8	0	8
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>21</b>	<b>205</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST MARCEL DE CAREIRET	Surpresseur Jardinier	Télégestion	05/01/23	Curatif



Commune	Installation	Equipement	Date	Type
CODOLET	Production et réservoir de Marcoule	pompe de forage	24/01/23	Curatif
ORSAN	Production République	Télégestion	01/02/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Analyseur de chlore CL17	31/05/23	Curatif
SALAZAC	Forage de Carcanon	Sonde de niveau	16/08/23	Curatif
SALAZAC	Forage de Carcanon	Sonde de niveau	16/08/23	Curatif
CAVILLARGUES	Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Pompe doseuse javel et bac 1	20/09/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Télégestion	06/01/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	Télégestion	06/01/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Réservoir de la Roque	télégestion	06/01/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	Télégestion	18/01/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Pompe 1	15/03/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	Télégestion	24/04/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	Equipements de mesure de niveau	04/07/23	Curatif
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	10/10/23	Préventif
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	20/10/23	Curatif
CARSAN	CARSAN Réservoir	Télégestion et coffret	03/01/23	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Télésurveillance	10/01/23	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues	Télésurveillance	10/01/23	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecartés Gaujargues	Armoire électrique	20/04/23	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	Poires de niveau	21/07/23	Curatif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forages d'Auzigues F91-F94 doublon 30225PE00004	CAVILLARGUES Forages d'Auzigues F91-F94 doublon 30225PE00004	09/11/23	Préventif
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forages d'Auzigues F91-F94 doublon 30225PE00004	CAVILLARGUES Forages d'Auzigues F91-F94 doublon 30225PE00004	09/11/23	Préventif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	06/01/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	24/01/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	compteur	01/02/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	07/02/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Automate	04/04/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Skid UF	14/06/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	HMI	29/06/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Armoires électriques	30/06/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Tuyauterie	19/07/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Automate	03/08/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Vannes pneumatiques (x16)	07/08/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Télégestion	10/08/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Canalisation reprise refoulement	10/08/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Vanne motorisée	11/08/23	Curatif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	08/09/23	Préventif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	15/09/23	Préventif
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Pompe 1	31/10/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	Télégestion	18/01/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	Chloropack	24/04/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	Laval St Roman - Source des Cannaux	27/04/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	Laval St Roman - Source des Cannaux	27/04/23	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Réservoir	Vanne distribution	20/01/23	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Trappe accès puits	26/01/23	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Armoire électrique	07/03/23	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Perrier	Chloromètres (x2)	25/05/23	Curatif
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Chloromètre	17/11/23	Curatif
ORSAN	ORSAN Production République	Télégestion	05/01/23	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Télégestion	05/01/23	Curatif
ORSAN	ORSAN Réservoir Haut Service	Télégestion	06/01/23	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Télégestion	23/01/23	Curatif
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	Chloromètres (x2)	30/11/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Forage Brugas	Télétransmission	01/02/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Forage Brugas	Télétransmission	01/02/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)	Télétransmission	12/06/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Vanne	01/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Vanne	01/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Boulidouire	Javellisation pompe	04/08/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Vanne	07/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Vanne	07/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Tuyauterie forage	11/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Tuyauterie forage	11/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Armoire électrique de commande	11/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression Charavel	Armoire électrique de commande	11/08/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Bouldouire	Armoire de commande surpression	12/10/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Bouldouire	Armoire de commande surpression	23/10/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Production + surpression de Cadignac-Bouldouire	pompe n° 2	18/12/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Télégestion	04/01/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Télégestion	04/01/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	Télégestion	04/01/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	31/05/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	31/05/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Sonde de niveau	05/06/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Sonde de niveau	05/06/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Télégestion	29/06/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Télégestion	29/06/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Sonde de niveau	07/07/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	Sonde de niveau	07/07/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	19/07/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	19/07/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	pompe javel	03/08/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	pompe javel	03/08/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	20/09/23	Curatif
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	javelpack	20/09/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	Télésurveillance	04/01/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Coffret télégestion	04/01/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Coffret télégestion	10/02/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Chloromètre	06/06/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	Chloromètre	19/07/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	Télégestion	03/08/23	Curatif
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	ST ALEXANDRE Production des Plans	27/10/23	Préventif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	Télégestion	05/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	Pompe 2	12/05/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	Pompe 2	12/05/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	compteur	23/08/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	Colonne refoulement pompe 1	07/09/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	Colonne refoulement pompe 1	07/09/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	02/11/23	Préventif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	02/11/23	Préventif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Télégestion et coffret	04/01/23	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Télégestion et coffret	31/08/23	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	Pompe 1	20/09/23	Curatif
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	05/10/23	Préventif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Armoire électrique	03/05/23	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Javelpack	26/05/23	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Javelpack	12/06/23	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Armoire électrique	13/07/23	Curatif
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	Pompe doseuse	19/07/23	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Télégestion et coffret	02/01/23	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Télégestion	02/01/23	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	Télégestion et coffret	18/01/23	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	Télégestion	04/07/23	Curatif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	06/09/23	Préventif
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	ST GERVAIS Reprise les Célettes	05/10/23	Préventif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	Télégestion LS42	05/01/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Télégestion et coffret	05/01/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Analyseur de chlore	28/02/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Télégestion et coffret	10/03/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Pompe 2	13/03/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Télégestion	16/03/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Tuyauterie	07/04/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Coffret de commande	20/04/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Monorail	31/08/23	Préventif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Pompe eau motrice	20/09/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	Ballon anti-bélier	19/12/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	Liaison pilote	04/01/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	05/10/23	Préventif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Automate	06/01/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	Télégestion	06/01/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Tuyauterie	14/02/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Tuyauterie	17/02/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Télégestion	27/02/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Débitmètre distribution gravitaire	04/04/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Armoire électrique	27/04/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	débitmètre	05/05/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Débitmètre distribution gravitaire	17/05/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	Tuyauterie	08/06/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Compteur refoulement	14/06/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	débitmètre	22/06/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Poires de niveau	30/06/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Télégestion	30/06/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Débitmètre distribution gravitaire	24/07/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Débitmètre distribution gravitaire	14/08/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Coffret de commande surpression	24/08/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	Ballon anti-bélier	02/10/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Pompe doseuse	05/12/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort	Pompe doseuse	18/12/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefile	Liaison pilote	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefile	Liaison pilote	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefile	Télégestion	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	Liaison pilote	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	Liaison pilote	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	Liaison pilote	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefile	Pompe doseuse	23/06/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	07/08/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	02/11/23	Préventif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Télégestion et coffret	03/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Télégestion	04/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Télégestion et coffret	20/01/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Télégestion	20/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Télégestion	20/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Télégestion	20/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Télégestion	20/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Télégestion et coffret	23/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Pompe 1	26/05/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles	Pompe 1	26/05/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Ballon de surpression	03/08/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	Compteur refoulement direction Valbonne	03/08/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Poires de niveau	20/09/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	Chloromètre	27/09/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	05/10/23	Préventif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	05/10/23	Préventif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Pompe F1	20/10/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	Pompe F1	20/10/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	02/11/23	Préventif
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	Télégestion	10/01/23	Curatif
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	05/10/23	Préventif
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	05/10/23	Préventif
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	Télégestion	03/01/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	Télégestion	03/01/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas	Télésurveillance	03/01/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Télésurveillance	03/01/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire	Télégestion secto St Nazaire	03/01/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Sonde de niveau	30/05/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Chloration gazeuse 2 bouteilles	06/06/23	Curatif
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	Armoire électrique	04/07/23	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	06/09/23	Préventif
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	06/09/23	Préventif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Télégestion	06/01/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	Télégestion	06/01/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Verfeuil - F1 prod des Soudans	09/05/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Chloration gazeuse 2 bouteilles	10/05/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Sonde piézo forage 2	05/06/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Armoire électrique	25/09/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Chloration gazeuse 2 bouteilles	03/11/23	Curatif
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	Armoire électrique	07/11/23	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
AIGUEZE	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	02/05/23
AIGUEZE	AIGUEZE Réservoir de la Roque	AIGUEZE Réservoir de la Roque	02/05/23
AIGUEZE	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette	02/05/23
AIGUEZE	AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	AIGUEZE Reprise surpression maillage Aiguèze St Julien	02/05/23
CARSAN	CARSAN Réservoir	CARSAN Réservoir	26/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues	CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Source d'Auzigues	CAVILLARGUES Source d'Auzigues	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Source d'Auzigues	CAVILLARGUES Source d'Auzigues	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues	CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues	19/04/23
CAVILLARGUES	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3	19/04/23
CODOLET	CODOLET Forages Piboulière	CODOLET Forages Piboulière	17/04/23
CODOLET	CODOLET Forages Piboulière	CODOLET Forages Piboulière	17/04/23
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	17/04/23
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	02/05/23
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	LAVAL SAINT ROMAN Captage des Cannaux	02/05/23
LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur	02/05/23



LAVAL ST ROMAN	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	02/05/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	MONTFAUCON Production Marin	12/04/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Perrier	MONTFAUCON Production Perrier	14/04/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Réservoir	MONTFAUCON Réservoir	14/04/23
ORSAN	ORSAN Production et réservoir de la Pise	ORSAN Production et réservoir de la Pise	18/04/23
ORSAN	ORSAN Réservoir Haut Service	ORSAN Réservoir Haut Service	18/04/23
ORSAN	ORSAN Production République	ORSAN Production République	18/04/23
ORSAN	ORSAN Source de Signac	ORSAN Source de Signac	18/04/23
ORSAN	ORSAN Source de Signac	ORSAN Source de Signac	18/04/23
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	SALAZAC Forage de Carcanon	24/04/23
SALAZAC	SALAZAC Forage de Carcanon	SALAZAC Forage de Carcanon	24/04/23
SALAZAC	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	25/04/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune	26/04/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière	26/04/23
ST ALEXANDRE	ST ALEXANDRE Production des Plans	ST ALEXANDRE Production des Plans	27/04/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet	03/05/23
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque	25/04/23
ST ETIENNE DES SORTS	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	ST ETIENNE DES SORTS Réservoir	25/04/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir Espais	ST GERVAIS Réservoir Espais	24/04/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Source de Foncirgues	ST GERVAIS Source de Foncirgues	24/04/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Source de Foncirgues	ST GERVAIS Source de Foncirgues	24/04/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	ST GERVAIS Réservoir la Ramade	24/04/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Captage Gourbeson	ST GERVAIS Captage Gourbeson	08/05/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Captage Gourbeson	ST GERVAIS Captage Gourbeson	08/05/23
ST GERVAIS	ST GERVAIS Reprise les Célettes	ST GERVAIS Reprise les Célettes	09/05/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	28/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines	28/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	02/05/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret	02/05/23

ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet	21/04/23
ST LAURENT DE CARNOLS	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne	21/04/23
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette	20/04/23
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieurtort	ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieurtort	20/04/23
ST MARCEL DE CAREIRET	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier	20/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	25/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	ST PAULET DE CAISSON Réservoir et Reprise de Brugas	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely)	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles	ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely)	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)	28/04/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	18/04/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle	18/04/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	ST PONS LA CALM Réservoir et reprise	18/04/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	18/04/23
ST PONS LA CALM	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	ST PONS LA CALM Puits Boulidouire	18/04/23

VENEJAN	VENEJAN Réservoir Bas	VENEJAN Réservoir Bas	04/05/23
VENEJAN	VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire	VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire	04/05/23
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	04/05/23
VENEJAN	VENEJAN Puits St Georges	VENEJAN Puits St Georges	04/05/23
VENEJAN	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château	04/05/23
VERFEUIL	VERFEUIL Production des Soudans	VERFEUIL Production des Soudans	20/04/23
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir du Village	VERFEUIL Réservoir du Village	21/04/23
VERFEUIL	VERFEUIL comptage secto	VERFEUIL comptage secto	21/04/23
VERFEUIL	VERFEUIL Réservoir de Montèze	VERFEUIL Réservoir de Montèze	21/04/23

### **Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage**

Commune	Installation	Équipement	Date
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Marin	Potence	14/04/23
MONTFAUCON	MONTFAUCON Production Perrier	Potence	14/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses	Monorail	28/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied	Monorail	01/05/23

### **Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique**

Commune	Installation	Équipement	Date
CODOLET	CODOLET Production et réservoir de Marcoule	Porte motorisée	24/04/23
ORSAN	ORSAN Production République	Porte motorisée	24/04/23

## LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT

**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel:** Un Programme Contractuel du Renouvellement correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	95 319	95 319	95 319	95 319	95 319	95 319	<b>571 914</b>

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Coefficients du programme au : 31/12/2023	2023
<b>Dernier coefficient connu de la dotation</b>	1,000000
<b>Dernier coefficient connu de report de solde</b>	1,000000

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Bilan financier du programme au : 31/12/2023	2023	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	95 319	<b>95 319</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	
		<b>0</b>
		<b>0</b>
Programmé au contrat	TOTAL	<b>24 972</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>24 972</b>	<b>24 972</b>
<b>Solde(€)</b>	<b>70 347</b>	

3093000001 - CA GARD RHODANIEN AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
30076SG00002 - CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3 / BPD00019625 - Pompe doseuse javel et bac (x2)	Pompe doseuse javel et bac (x2)	Programmé au contrat	TOTAL	10/10/2023	1 529
30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule / IAN00026286 - analyseur de chlore CL17	analyseur de chlore CL17	Programmé au contrat	TOTAL	17/05/2023	5 108
30226SG00001 - ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune / KST00103128 - télésurveillance	télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	22/06/2023	1 047
30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret / DAM00014866 - Ballon AB	Ballon AB	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2023	1 051
30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret / NCA00074292 - Coffret de commande	Coffret de commande	Programmé au contrat	TOTAL	14/05/2023	1 315

30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret / PCS00032575 - pompe 1	pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	25/05/2023	665
30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret / PCS00032576 - pompe 2	pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	25/05/2023	665
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / IFE00037150 - Débitmètre distribution gravitaire	Débitmètre distribution gravitaire	Programmé au contrat	TOTAL	13/05/2023	1 290
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / VAN04098982 - Vanne réserve incendie DN80	Vanne réserve incendie DN80	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	345
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / XTU00105329 - Conduite distribution	Conduite distribution	Programmé au contrat	TOTAL	14/06/2023	2 134
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / XYR00003729 - Manchette et cône inox amont débitmètre DN80	Manchette et cône inox amont débitmètre DN80	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	320
30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieutort / XYR00003730 - Manchette et cône inox aval débitmètre DN80	Manchette et cône inox aval débitmètre DN80	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	320
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / VAN04077364 - Vanne amont et aval pompe 1	Vanne amont et aval pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	275
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / VAN04077365 - Vanne amont et aval pompe 2	Vanne amont et aval pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	275
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / VCL00091985 - Clapet pompe 1	Clapet pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	335
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / VCL00091986 - Clapet pompe 2	Clapet pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	335
30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier / XTU00105332 - Tuyauterie et robinetterie	Tuyauterie et robinetterie	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	420
30287SG00001 - ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille / BPD00019636 - pompe doseuse	pompe doseuse	Programmé au contrat	TOTAL	23/06/2023	1 547
30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1 / NPV00020829 - Variateur pompe 1	Variateur pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2023	1 880
30304PE00001 - SALAZAC Forage de Carcanon / BPD00019637 - pompe javel	pompe javel	Programmé au contrat	TOTAL	10/10/2023	1 529
30343PT00001 - VERFEUIL Production des Soudans / BCL00009969 - chloration gazeuse 1btlle	chloration gazeuse 1btlle	Programmé au contrat	TOTAL	24/05/2023	2 587
<b>Total</b>					<b>24 972</b>

**Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :** Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

**Néant**

**La garantie pour la continuité de service :** Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

**Néant**

## ANNEXE

### INVENTAIRE

#### 30005PT00001 - AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie

Code	Libellé	Marque
IQW00040066	Compteur électrique AIGUEZE Production Ardèche Blanchisserie	-

#### 30005PT00001-0000-01 - Local

Code	Libellé	Marque
BCL00009920	Chloromètre 1	CIFEC
BCL00009921	Rotametre chlore	-
BCL00009922	Circuit de chloration	-
DAM00014848	Ballon antibélier #REF!	MASSAL
GOU00023990	Portes	-
GOU00023991	Porte stockage de Chlore	-
JCC00009115	chauffage	ETIREX
KST00103112	Télégestion	-
NCA00074255	Armoire électrique	-
NCA00074256	Coffret de commande forage	-
NEP00010443	Eclairage	-
PCS00032543	Pompe eau motrice	ESSA MICO
VAN03932468	Vanne AB	-
XTU00105229	Tuyauterie AB	-

#### 30005PT00001-1000-01 - Puits

Code	Libellé	Marque
GRC03411716	Trappes (x2)	-
ICT00041456	Equipements de mesure de niveau	-
IQA00005082	Aiguëze - forage production Ardèche	SENSUS
PIM00012125	pompe 1	-
PIM00012126	pompe 2	-
VAN03932465	vanne 1	-
VAN03932466	vanne 2	-
VAN03932467	vanne refoulement	-
XTU00105228	Tuyauterie Refoulement	-

#### 30005PT00002 - AIGUEZE Production + Réservoir de la Roquette

Code	Libellé	Marque
IQW00040065	Compteur électrique AIGUEZE Production + Réservoir Roquette	-

#### 30005PT00002-0000-01 - Bâche

Code	Libellé	Marque
GBT00075679	Echelle acces cuve	-
GBT00075680	Echelle cuve	-
GRC03411715	Trappe	-
ICT00041455	Equipements de mesure de niveau	-

#### 30005PT00002-1000-01 - Forage

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

ICA00052644	Capteur de niveau	-
PIM00012124	Pompe forage	-
VAN03932461	Vanne forage	-
XTU00105226	Tuyauterie forage	-

**30005PT00002-9800-01 - Chambre de vannes**

Code	Libellé	Marque
GOU00023988	Porte	-
IQA00005081	Aiguèze - forage production Roquette	SENSUS
IQE00046976	Aiguèze - Réservoir Roquette distribution gravitaire	SENSUS
KST00103111	Télégestion	SOFREL
NCA00074253	Armoire électrique forage	-
NCA00074254	Armoire électrique surpression	-
NEP00010442	Eclairage	-
VAN03932459	vanne vidange	-
VAN03932460	Vanne départ	-
VAN04232961	Vannes by-pass à opercule x2	-
XTU00105223	Tuyauterie TP et vidange	-
XTU00105224	Tuyauterie distribution	-
XTU00105225	Tuyauterie forage	-
XTU00111521	Conduite by-pass	-

**30005SS00001 - Surpresseur**

Code	Libellé	Marque
BPD00019624	pompe javelisation et accessoires	-
DAM00014847	Ballon antibélier #REF!	GRUNDFOS
GOU00023989	porte local javel	-
ICA00052645	Pressostat	-
IQE00046977	Aiguèze - compteur surpression Roquette	SOCAM
JCC00009114	Radiateur	ETIREX
PCS00032541	Pompe 1	-
PCS00032542	Pompe 2	-
VAN03932462	Vanne alimentation surpresseur	-
VAN03932463	vannes aspiration (*2)	-
VAN03932464	vannes refoulement (*3)	-
VCL00090509	Clapets refoulement (*2)	-
XTU00105227	Tuyauterie Refoulement	-

**30005SG00001 - AIGUEZE Réservoir de la Roque**

Code	Libellé	Marque
GBT00075678	Serrurerie	-
GOU00023986	Porte	-
ICT00041454	interrupteur à flotteur	-
IQE00046975	Aiguèze - distribution réservoir de la Roque	SENSUS
IQW00040925	Compteur énergie AIGUEZE Réservoir de la Roque	-
KST00103110	télégestion	-
KTL00001329	Conc. Télérelève LW - Réservoir - AIGUEZE	KERLINK
VAN03932453	vanne vidange	-
VAN03932454	vanne bypass	-
VAN03932455	vanne arrivée réservoir	-
VAN03932456	Vanne départ Aigueze	-



VAN03932457	vanne depart vers pompage	-
VAN03932458	vanne isolement cuve	-
XTU00105218	Tuyauterie TP et vidange	-
XTU00105219	tuyauterie Arrivée pompage	-
XTU00105220	tuyauterie distribution village	-
XTU00105221	Tuyauterie depart vers pompage	-

### 30005SR00001 - AIGUEZE Reprise surpression maillage Aizégue St Julien

Code	Libellé	Marque
DAM00014846	ballon #REF!	CHARLATTE
GOU00023987	porte double	-
IFE00037141	débitmètre	KROHNE
IQW00040064	Compteur électrique	-
JCC00009113	radiateur	-
NCA00074251	armoire de commande	-
NCA00074252	coffret	-
PCS00032537	pompe VV 1	-
PCS00032538	pompe VV 2	-
PCS00032539	pompe VV 3	-
PCS00032540	pompe VV 4	-
XTU00105222	tuyauterie robinetterie	-

### 30070DP00001 - Concentrateur - Eglise - CARSAN

Code	Libellé	Marque
KTL00001340	Conc. Téléréleve LW - Eglise - CARSAN	MILESIGHT

### 30070SG00001 - CARSAN Réservoir

Code	Libellé	Marque
GBT00075681	Echelle acces cuve	-
GBT00075682	Echelle acces cuve	-
GBT00075683	Echelle acces cuve	-
GBT00075684	Echelle chambre de vanne	-
GBT00075685	Echelle acces cuve	-
GBT00075686	Echelle chambre de vanne	-
GOU00023992	Porte	-
GOU00023993	Porte	-
GRC03411717	Trappes regards	-
ICA00052646	sonde de niveau	-
ICT00041457	Poires de niveau	-
ICT00041458	Poires de niveau	-
IQE00046978	Compteur distribution carsan Est	ITRON
IQE00046979	Compteur distribution carsan Ouest	ITRON
IQW00040067	Compteur électrique	-
KST00103113	Télésurveillance + coffret	SOFREL
VAN03932469	Vanne incendie	-
VAN03932470	vanne vidange	-
VAN03932471	Vanne départ	-
VAN03932472	Vanne liaison cuve	-
VAN03932473	vanne vidange	-

VAN03932474	Vanne départ	-
VCG00007490	Starter incendie cuve 2	-
VCL00090510	Clapet anti retour	-
XTU00105230	Réserve incendie Cuve 1	-
XTU00105231	Conduite adduction	-
XTU00105232	Tuyauterie TP et vidange	-
XTU00105233	Tuyauterie distribution	-
XTU00105234	Tuyauterie TP et vidange	-
XTU00105235	Tuyauterie distribution	-
XTU00105236	Conduite adduction	-

### 30076DP00001 - Concentrateur - Eglise - CAVILLARGUES

Code	Libellé	Marque
KTL00001343	Conc. Télérelève LW - Eglise - CAVILLARGUES	MILESIGHT

### 30076PE00001 - CAVILLARGUES Forages d'Auzigue F91-F94 doublon 30225PE00004

Code	Libellé	Marque
GBT00075689	cloture	-
GBT00075690	Portail	-
GRC03411719	Trappes	-
IQA00005085	Cavillargues - F91 forage d'Auzigues	ITRON
IQA00005086	Cavillargues - F94 forage d'Auzigues	DIEHL METERING
IQW00040069	Compteur électrique	-
KMC00001898	Liaison pilote	-
NCA00074258	Armoire électrique commune	-
PIM00012128	pompe F91	-
PIM00012129	pompe F94	-
VAN03932476	Vanne 91	-
VAN03932477	Vanne 94	-
XTU00105238	Tuyauterie forage 91	-
XTU00105239	Tuyauterie forage 94	-

### 30076PE00002 - CAVILLARGUES Forage d'Auzigue F85 doublon 30225PE00005

Code	Libellé	Marque
GBT00075687	cloture	-
GBT00075688	Portail	-
GRC03411718	Trappe	-
IQA00005084	Cavillargues - F85 forage d'Auzigues	DIEHL METERING
IQW00040068	Compteur électrique	-
KMC00001897	Liaison pilote	-
NCA00074257	Armoire électrique	-
PIM00012127	pompe	-
VAN03932475	Vanne	-
XTU00105237	Tuyauterie forage	-

### 30076PE00003 - CAVILLARGUES Source d'Auzigues

Code	Libellé	Marque
GOU00023994	Porte	-

IQA00005083	Cavillargues - Source d'Auzigues	DIEHL METERING
-------------	----------------------------------	----------------

### 30076SG00001 - CAVILLARGUES Réservoir de Gaujargues

Code	Libellé	Marque
GBT00075694	Serrurerie	-
GOU00023996	Porte	-
ICT00041460	Interrupteur à flotteur	-
IQE00046981	compteur Distribution	SENSUS
KMC00001899	Liaison pilote	-
KST00103115	Télésurveillance	-
XTU00105241	Tuyauterie et robinetterie chambre de vanne	-

### 30076SG00002 - CAVILLARGUES Réservoir principal d'Auzigues 2x75 m3

Code	Libellé	Marque
BPD00019625	Pompe doseuse javel et bac (x2)	CIR
GBT00075691	cloture	-
GBT00075692	Portail	-
GBT00075693	echelle accès cuves	-
GOU00023995	Porte	-
GRC03411720	Trappe foug	-
ICT00041459	Poires de niveau	-
IQE00046980	compteur Distribution	DIEHL METERING
IQW00040070	Compteur électrique	-
KST00103114	Télésurveillance	-
NCA00074259	Armoire électrique	-
VAN03932478	Vanne motorisée adduction sources	-
XTU00105240	Tuyauterie et robinetterie chambre de vanne	-

### 30076SR00001 - CAVILLARGUES Reprise des Ecarts Gaujargues

Code	Libellé	Marque
GBT00075695	Serrurerie	-
GOU00023997	Porte	-
IQE00046982	compteur	SENSUS
IQW00040071	Compteur électrique CAVILLARGUES Reprise des Ecarts	-
KST00103116	Télésurveillance	-
NCA00074260	Armoire électrique	-
PIM00012130	pompe1	-
PIM00012131	pompe2	-
VCG00007491	Robinet à flotteur	-
XTU00105242	Tuyauterie et robinetterie	-

### 30084PE00005 - CODOLET Forages Piboulière

Code	Libellé	Marque
GBT00075696	Serrurerie	-
IQW00040072	Compteur électrique CODOLET Forages Piboulière	-

### 30084PE00005-1000-01 - Forage 2

Code	Libellé	Marque
GBT00075697	Cloture et portail	-

GRC03411722	Capotage	-
ICA00052648	sonde de niveau	-
PIM00012133	pompe	-
XTU00105245	tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105246	colonne d'exhaure	-

**30084PE00005-1000-02 - Forage 1**

Code	Libellé	Marque
GRC03411721	Capotage	-
ICA00052647	sonde de niveau	-
PIM00012132	pompe	-
XTU00105243	tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105244	colonne d'exhaure	-

**30084PT00001 - CODOLET Production et réservoir de Marcoule**

Code	Libellé	Marque
IQW00040073	Compteur électrique CODOLET Prod et réservoir de Marcoule	-
KTL00001327	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - CODOLET	KERLINK

**30084PT00001-0000-01 - Réservoir**

Code	Libellé	Marque
DAM00014849	Ballon #REF!	GRUNDFOS
GBT00075698	Echelles CDV (6)	-
GBT00075699	Echelle cuve	-
GOU00023998	porte	-
ICA00052650	Sonde de niveau	-
NCA00074262	Armoires électriques	-
NPD00012795	Inverseur de source	-
XTU00105250	tuyauterie et robinetterie	-

**30084PT00001-0000-02 - Préfa UF**

Code	Libellé	Marque
BPD00019626	Pompe doseuse Soude	MILTON ROY
BPD00019627	Pompe doseuse acide	MILTON ROY
BPD00019628	Pompes doseuses (x3)	MILTON ROY
CCO00007416	compresseur	-
FMB00000821	Skid UF	-
IAN00026282	analyseur PH	-
IAN00026283	turbidimètre	-
KIS00003187	HMI	-
KNA00009592	Automate	-
NCA00074261	Armoire électrique SKID	-
NPV00020825	variateurs (2)	-
NPV00020826	Variateur forage	-
PCS00032544	pompe 1	-
PCS00032545	pompe 2	-
PCS00032546	Pompe recirculation	-
RCB00011651	Cuve de stockage javel	-
RCB00011652	Cuve de stockage acide	-
RCB00011653	Cuve de stockage soude	-
VAN03932480	vannes pneumatiques	-

XTU00105249	tuyauterie et robinetterie	-
-------------	----------------------------	---

**30084PT00001-1000-01 - Forage**

Code	Libellé	Marque
GRC03411723	Trappe	-
ICA00052649	sonde de niveau	-
PIM00012134	pompe	-
XTU00105247	tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105248	colonne d'exhaure	-

**30084PT00001-4000-01 - Traitement**

Code	Libellé	Marque
BCL00009923	Chloromètres (x2)	-
BCL00009924	inverseur chloration	-
BCL00009925	débitmètre chlore	-
BCL00009926	Circuit chloration	-
BPD00019629	Pompe doseuse Coagulation	-
BPD00019630	Pompe doseuse polymere W72	-
CCO00007417	compresseur 1	BOGE
CCO00007418	compresseur 2	BOGE
DAM00014850	cuve air comprimé #REF!	MASSAL
DFF00001765	filtre 1	-
DFF00001766	filtre 2	-
DFF00001767	cuve de floculation	-
GOA00001579	porte motorisée	-
GOU00023999	Porte double	-
IAN00026284	Turbidimetre SS7 N°1	-
IAN00026285	Turbidimetre SS7 N°2	-
IAN00026286	analyseur de chlore CL17	CIR
ICA00052651	Sonde de niveau	-
IFA00002041	Codolet - adduction Piboulière	KROHNE
IFA00002042	Codolet - adduction Grande Profondeur	KROHNE
IQE00046983	compteur	SENSUS
KNA00009593	Automate	-
KST00103117	Télégestion	SOFREL
NCA00074263	Armoire électrique filtre à sable	-
NCA00074264	Coffret vanne motorisée	-
NPV00020827	résistance statorique	-
PCS00032547	pompe 1	FLYGT
PCS00032548	pompe2	-
RCB00011654	Cuve de stockage coagulant	-
RCB00011655	Cuve de stockage polymere W72	-
VAN03932481	vannes pneumatiques	-
VAN03932482	Vanne motorisée	-
VDB00027733	Régulateur de pression	-
XTU00105251	tuyauterie et robinetterie reprise refoulement	-
XTU00105252	tuyauterie et robinetterie filtration	-

**30084PT00001-9700-01 - Général station**

Code	Libellé	Marque
GBT00075700	Cloture et portail	-
MGE00001004	groupe électrogène	SDMO

**30143PE00001 - LAVAL SAINT ROMAN Captage des Canaux**

Code	Libellé	Marque
GOU00024000	porte	-
IQA00005236	Compteur agence Captage des Canaux	KROHNE
VAN03932483	Vanne	-
VDA00062170	Crépine	-

**30143SA00001 - LAVAL SAINT ROMAN Accélérateur**

Code	Libellé	Marque
ICA00052653	Pressostat	-
IQW00040075	Compteur électrique	-
NCA00074266	Armoire électrique	-
PIM00012135	pompe inline	FLOWSERVE PLEUGER
VAN03932485	Robinetterie	-
VCL00090511	Clapets	-
XTU00105256	Tuyauterie	-

**30143SG00002 - LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval**

Code	Libellé	Marque
BPD00019631	Pompe javelisation	-
DAM00014851	Ballon #REF!	GRUNDFOS
GBT00075701	Fenetre	-
GBT00075702	Echelle cuve	-
GBT00075703	Echelle chambre de vannes	-
GOU00024001	Portes (x2)	-
ICA00052652	sonde de niveau	-
ICT00041461	Poire	-
ICT00041462	Interrupteur à flotteur	-
IFA00002093	Débitmètre adduction	KROHNE
IQA00005135	Compteur adduction	SENSUS
IQE00046984	Compteur Distribution	SENSUS
IQW00040074	Compteur électrique LAVAL SAINT ROMAN Réservoir de Laval	-
JCC00009116	Chauffage	ETIREX
KMC00001900	Ligne pilote vers accélérateur	-
KST00103118	Télégestion	-
NCA00074265	Armoire électrique	-
PCS00032549	pompe 1 variateur intégré	GRUNDFOS
PCS00032550	pompe 2 variateur intégré	GRUNDFOS
RCB00011656	Chloropack	-
VAN03932484	Vanne électrique	-
VCG00007492	Stabilisateur	-
XTU00105253	Conduite adduction	-
XTU00105254	Conduite Distribution	-
XTU00105255	Tuyauterie Refoulement	-

**30178PT00003 - MONTFAUCON Production Marin**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

BCL00009932	Vacuostat	CIR
BCL00009933	Chloromètre	CIR
BCL00009934	inverseur chlore	CIR
BCL00009935	débitmètre chlore	CIR
BCL00009936	hydroéjecteur	CIR
DAM00014853	Ballon #REF!	CHARLATTE
GBT00075705	Cloture et portail	-
GOU00024003	Porte	-
GRC03411725	Trappe accès puits	-
GRC03551858	Trappe d'accès C.V	-
IQA00005088	Montfaucon - production Marin	ZENNER
IQW00040077	Compteur électrique MONTFAUCON Production Marin	-
KMC00001902	Liaison pilote	-
NCA00074268	Armoire électrique	-
NPD00012796	Disjoncteur	-
PCS00032552	Pompe eau motrice	-
PIM00012138	pompe1	KSB
PIM00012139	pompe2	GRUNDFOS
TLV00030629	Potence	-
XTU00105258	Tuyauterie robinetterie	-
XTU00105259	Nourrice	-

**30178PT00004 - MONTFAUCON Production Perrier**

Code	Libellé	Marque
BCL00009927	Chloromètres (x2)	CIR
BCL00009928	inverseur chlore	CIR
BCL00009929	Vacuostat	CIR
BCL00009930	débitmètre chlore	CIR
BCL00009931	hydroéjecteur	CIR
DAM00014852	Ballon #REF!	CHARLATTE
GBT00075704	plateforme	-
GOU00024002	Porte	-
GRC03411724	Trappes Foug (x2)	-
IQA00005087	Montfaucon - production Perrier	ZENNER
IQW00040076	Compteur électrique MONTFAUCON Production Perrier	-
KMC00001901	Liaison pilote	-
NCA00074267	Armoire électrique	-
PCS00032551	Pompe eau motrice	-
PIM00012136	pompe1	-
PIM00012137	pompe2	-
TLV00030628	Potence	-
XTU00105257	Tuyauterie robinetterie	-

**30178SG00001 - MONTFAUCON Réservoir**

Code	Libellé	Marque
GBT00075706	portail	-
GBT00075707	echelle	-
GBT00075708	Echelle	-
GBT00075709	Echelle acces cuve1	-
GOU00024004	Portes	-

GRC03411726	Capot Foug	-
ICT00041463	poires de niveau	-
ICT00041464	poires de niveau	-
IQE00046985	compteur 1	-
IQE00046986	compteur 2	-
XTU00105260	Tuyauterie robinetterie	-
XTU00105261	Tuyauterie robinetterie	-

### 30191DP00001 - Concentrateur - Tour de l'horloge - ORSAN

Code	Libellé	Marque
KTL00001335	Conc. Téléréleve LW - Tour de l'horloge - ORSAN	MILESIGHT

### 30191PE00001 - ORSAN Source de Signac

Code	Libellé	Marque
GOU00024009	Porte	-
IQA00005090	Orsan - Source de Signac	SENSUS

### 30191PT00001 - ORSAN Production et réservoir de la Pise

Code	Libellé	Marque
BCL00009940	Chloromètres (x2)	-
BCL00009941	inverseur chlore	-
BCL00009942	débitmètre chlore (x2)	-
BCL00009943	hydroéjecteurs (x2)	-
GBT00075712	Clôture	-
GBT00075713	portail	-
GBT00075714	Serrurerie	-
GBT00075715	Echelles réservoir	-
GOU00024007	Portes (x2)	-
GOU00024008	Porte chloration	-
GRC03411729	Trappe réservoir	-
ICA00052655	Appareils de régulation	-
ICA00052656	Sonde de niveau	-
ICT00041465	Poires de niveau	-
IQA00005169	Orsan - production de la Pise	-
IQE00046987	Compteur refoulement HS	SENSUS
IQE00046988	Compteur Adduction depuis HS	SENSUS
IQE00046989	Compteur Adduction	-
IQE00046990	Compteur distribution	SENSUS
IQW00040079	Compteur électrique ORSAN Production et réservoir de la Pise	-
JCC00009118	Radiateur	-
KST00103120	Télégestion	SOFREL
NCA00074271	Armoire électrique	-
NCA00074272	Coffrets électriques	-
PCS00032557	pompe 1 refoulement vers HS	-
PCS00032558	pompe 2 refoulement vers HS	-
PCS00032559	pompe 3 refoulement vers HS	-
PIM00012142	pompe forage	-
UEI00002376	extincteur	-
VAN03932487	Vannes électriques	-



XTU00105265	Tuyauterie forage	-
XTU00105266	Tuyauterie robinetterie pompage	-
XTU00105267	Tuyauterie robinetterie CDV	-

### 30191PT00002 - ORSAN Production République

Code	Libellé	Marque
GBT00075710	Clôture	-
GBT00075711	portail	-
IQW00040078	Compteur électrique ORSAN Production République	-

### 30191PT00002-0000-01 - Local

Code	Libellé	Marque
BCL00009937	chlorometres (x2)	-
BCL00009938	Vanne motorisée	-
BCL00009939	Circuit de chloration	-
DAM00014854	Ballon #REF!	MASSAL
GOU00024005	Portes (x2)	-
IQE00047463	Orsan - forage production République	KROHNE
NCA00074269	Armoire électrique pompage	-
PCS00032553	pompe eau motrice	-

### 30191PT00002-1000-01 - Forage 2

Code	Libellé	Marque
GRC03411728	Trappe	-
PIM00012141	pompe forage F2	-
XTU00105263	Tuyauterie forage	-

### 30191PT00002-1000-02 - Forage 1

Code	Libellé	Marque
GRC03411727	Trappe	-
PIM00012140	pompe forage F1	-
XTU00105262	Tuyauterie forage	-

### 30191PT00002-4000-01 - Deferrisation

Code	Libellé	Marque
CSP00004187	Surpresseur d'oxydation	-
CSP00004188	surpresseur air lavage	-
DFF00001768	Filtre1	-
DFF00001769	Filtre2	-
GOA00001580	porte motorisée	-
GOU00024006	porte	-
ICA00052654	Pressostat différentiel F1	-
IFE00037144	Débitmètre lavage	SIEMENS
IFE00037145	Débitmètre ET	KROHNE
JCC00009117	Chauffage	ETIREX
KST00103119	télégestion	SOFREL
NCA00074270	Armoire électrique	-
NPV00020828	variateurs (5)	-
PCS00032554	pompe de lavage	-
PCS00032555	pompe verticale1	-
PCS00032556	pompe verticale2	-
UEI00002375	extincteur	-

VAN03932486	Vannes motorisées (x)	-
XTU00105264	Tuyauterie robinetterie	-

### 30191SG00001 - ORSAN Réservoir Haut Service

Code	Libellé	Marque
GBT00075716	Echelle	-
GBT00075717	Echelle	-
GOU00024010	Porte	-
GRC03411730	Trappe	-
ICA00052657	Sonde de niveau	-
ICT00041466	Poires de niveau	-
IQE00046991	Compteur distribution	SENSUS
KAA00005912	Anti intrusion	-
KMC00001903	Liaison pilote	-
KST00103121	Télégestion	SOFREL
VDA00062171	Boite à boue	-
XTU00105268	Conduite alimentation par République	-
XTU00105269	Conduite distribution	-

### 30225PE00002 - Production + surpression Charavel

Code	Libellé	Marque
BPD00020030	Pompe Javelisation + javel pack	-
GBT00077261	Serrurerie	-
GBT00077262	Clôture	-
GOU00024682	Porte	-
GOU00024683	Portail	-
IFA00002280	Sabran - Forage Charavel	SIEMENS
IQE00047838	Compteur distribution surpression	-
NCA00075315	Armoire électrique de commande	-
NPA00003572	Câble électrique immergé	-
PIM00012275	Pompe immergée	-
XTU00107216	Tuyauterie forage	-

### 30225SS00006 - Surpression Charavel

Code	Libellé	Marque
DAM00015095	Ballon anti-bélier #REF!	VAREM
PCS00033241	Pompe 1	-
PCS00033242	Pompe 2	-
VAN04045846	Robinetterie	-
XTU00107217	Canalisation/Tuyauterie	-

### 30225PE00003 - Production de Brugas

Code	Libellé	Marque
BCL00010163	chloration gazeuse 1bouteille	-
DAM00015094	Ballon anti-bélier #REF!	CHARLATTE
GBT00077255	Clôture	-
GOU00024676	Portail	-
GOU00024677	Porte x2	-
IQA00005166	Sabran - forages Brugas	KROHNE

JCC00009305	Radiateur	-
KNA00009324	Automate	-
KST00099198	Télétransmission	SOFREL
NCA00072754	Armoire électrique de commande	-
PCS00033237	Pompe eau motrice	-
PIM00011836	Pompe immergée 1	-
PIM00011837	Pompe immergée 2	-
VAN03729968	Vanne à commande électrique	SOCLA
VAN04045843	Robinetterie	-
XTU00107202	Canalisation/Tuyauterie F1	-
XTU00107203	Canalisation/Tuyauterie F2	-
XTU00107204	Tuyauterie	-

### 30225PE00004 - SABRAN Forages F91 + F94

Code	Libellé	Marque
IQW00040272	Compteur électrique SABRAN Forages F91 + F94	-
KST00103484	Télétransmission	SOFREL

### 30225PE00005 - SABRAN Forage F85

Code	Libellé	Marque
IQW00040269	Compteur électrique SABRAN Forage F85	-
KST00103485	Télétransmission	-

### 30225PE00006 - SABRAN Forage Brugas

Code	Libellé	Marque
IQW00040273	Compteur électrique SABRAN Forage Brugas Valsevieille	-
KST00103486	Télétransmission	-

### 30225PT00001 - Production Sabran Village

Code	Libellé	Marque
BPD00020029	Javellisation pompe	-
GBT00077259	Clôture	-
GBT00077260	Serrurerie	-
GOU00024681	Portail	-
ICA00056614	Capteur niveau forage très étroit	HITEC
IFA00002126	Sabran - Forage village	KROHNE
IQE00047837	Compteur réservoir	-
KMC00001931	Liaison radio	-
NCA00075314	Armoire de commande (alimentée par la Mairie)	-
NPD00013055	Disjoncteur général et coffret EDF (en mairie)	-
PIM00012273	Pompe immergée F1	-
PIM00012274	Pompe immergée F2	-
XTU00107213	Canalisation/Tuyauterie F1	-
XTU00107214	Canalisation/Tuyauterie F2	-
XTU00107215	Canalisation/Tuyauterie	-

### 30225PT00002 - Surpresseur Charavel

#### 30225SS00002 - Surpression

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

DAM00015433	Ballon anti-bélier	-
IQE00048456	Compteur CSxxx	-
PCS00033601	Pompe n°1	GRUNDFOS
PCS00033602	Pompe n°2	GRUNDFOS
XTU00109304	Canalisation	-

### 30225PT00004 - Forages de Sablet

Code	Libellé	Marque
GBT00077257	serrurerie	-
GBT00077258	Clôture	-
GOU00024679	Portail	-
IFA00000860	Sabran - forage du Sablet (F1+F2)	SIEMENS
NCA00075309	Armoire de commande 1	-
NCA00075310	Armoire de commande 2	-
NCA00075311	Armoire de commande 3	-
NCA00075312	Armoire de commande 4	-
PIM00001661	pompe n° 2	-
PIM00001662	pompe n° 1	-
VAN04045842	Robinetterie	-
XTU00107205	Canalisation/Tuyauterie F1	-
XTU00107206	Canalisation/Tuyauterie F2	-
XTU00107207	Canalisation/Tuyauterie	-

### 30225PT00005 - Production + suppression de Cadignac-Bouildouire

Code	Libellé	Marque
IQA00005167	Sabran - F2 la Bouildouire	FLOSTAR

#### 30225PT00005-0000-01 - Equipements forages

Code	Libellé	Marque
PIM00012271	pompe n° 1	-
PIM00012272	pompe n° 2	-
VAN04045841	Robinetterie	-
XTU00107208	Canalisation/Tuyauterie F1	-
XTU00107209	Canalisation/Tuyauterie F2	-

#### 30225PT00005-9700-01 - Général station

Code	Libellé	Marque
BPD00020028	Javellisation pompe	-
GBT00077256	Clôture	-
GOU00024678	Portail	-
GOU00024680	Portes x2	-
KMC00001930	Liaison pilote	-
NCA00075313	Armoire de commande	-
XTU00107210	Canalisation/Tuyauterie	-

#### 30225SS00007 - Suppression Cadignac Bouildouire

Code	Libellé	Marque
IQE00047835	Compteur direction Megier	-
IQE00047836	Compteur direction Cadignac	-
PCS00033238	Pompe reprise vers Mégier	-
PCS00033239	Pompe reprise 1 vers Cadignac	-

PCS00033240	Pompe reprise 2 vers Cadignac	-
VAN04045844	Robinetterie refoulement Boulidouire	-
VAN04045845	Robinetterie refoulement Cadignac	-
XTU00107211	Canalisation/Tuyauterie refoulement Boulidouire	-
XTU00107212	Canalisation/Tuyauterie refoulement Cadignac	-

### 30225PT00006 - SABRAN Station de pompage Donat

Code	Libellé	Marque
IQW00040256	Compteur électrique SABRAN Station de pompage Donat	-
KST00103487	Télétransmission	SOFREL

### 30225PT00007 - SABRAN Station de pompage (Salle de Mariages)

Code	Libellé	Marque
IQW00040257	Compteur électrique SABRAN Station Salle de Mariages	-
KST00103488	Télétransmission	-

### 30225PT00008 - SABRAN Station de pompage Mégiers

Code	Libellé	Marque
IQW00040258	Compteur électrique SABRAN Station de pompage Mégiers	-
KST00103489	Télétransmission	-

### 30225PT00009 - SABRAN Station de pompage Sablet

Code	Libellé	Marque
IQW00040259	Compteur électrique SABRAN Station de pompage Sablet	-
KST00103490	Télétransmission	-

### 30225SG00001 - Bache de détente Colombier

Code	Libellé	Marque
RCB00000553	Bache de détente Colombier	-

### 30225SG00002 - Réservoir du Colombier

Code	Libellé	Marque
BCL00000839	Chloration réservoir Colombier	-
IQE00047839	Compteur distribution	-
KST00005109	Télégestion	SOFREL

### 30225SG00002-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077263	Porte	-
GBT00077265	Echelles	-
ICA00054607	Sonde de niveau	-
ICT00043066	Interrupteur à flotteur	-
NCA00075316	Armoire électrique	-
VAN04045847	Robinetterie	-
XTU00107218	Tuyauterie	-

### 30225SG00003 - Réservoir du Palus

Code	Libellé	Marque
IQE00047840	Compteur adduction	-
IQE00047841	Compteur distribution Chazelle	-
IQE00047842	Compteur distribution Carme	-
KST00104485	Télétransmission	-

**30225SG00003-9700-01 - GENERAL STATION**

Code	Libellé	Marque
GBT00077264	Portes x2	-
GBT00077266	Serrurerie	-
GBT00077267	Echelles	-
ICA00054608	Sonde de niveau	-
ICT00043067	Interrupteur à flotteur	-
NCA00075317	Armoire électrique	-
VAN04045848	Robinetterie	-
XTU00107219	Tuyauterie	-

**30225SG00004 - Réservoir Sabran Village**

Code	Libellé	Marque
BPD00020031	pompe et javelpack	-
IQE00047846	Compteur adduction	-
IQE00047847	Compteur distribution	-
KST00099199	Télétransmission	SOFREL

**30225SG00004-9700-01 - GENERAL STATION**

Code	Libellé	Marque
GBT00077276	Porte	-
GBT00077277	Serrurerie	-
GBT00077278	Echelles	-
ICA00054611	Sonde de niveau	-
ICT00043072	Interrupteur à flotteur	-
NCA00075321	Armoire électrique	-
VAN04045855	Robinetterie	-
XTU00107222	Tuyauterie	-

**30225SG00005 - Réservoir Mégières**

Code	Libellé	Marque
IQE00047845	Compteur distribution	-
KST00104489	Télétransmission	-

**30225SG00005-9700-01 - GENERAL STATION**

Code	Libellé	Marque
GBT00077273	Porte	-
GBT00077274	Serrurerie	-
GBT00077275	Echelles	-
ICA00054610	Sonde de niveau	-
ICT00043071	Interrupteur à flotteur	-
NCA00075320	Armoire électrique	-
VAN04045853	Robinetterie	-
XTU00107221	Tuyauterie	-

### 30225SG00006 - Réservoir Cadignac

Code	Libellé	Marque
IQE00047843	Compteur adduction	-
IQE00047844	Compteur distribution	-
KST00104488	Télétransmission	-

### 30225SG00006-9700-01 - GENERAL STATION

Code	Libellé	Marque
GBT00077269	Porte	-
GBT00077270	Serrurerie	-
GBT00077271	Echelles	-
ICA00054609	Sonde de niveau	-
ICT00043068	Interrupteur à flotteur	-
NCA00075319	Armoire électrique	-
VAN04045852	Robinetterie	-
XTU00107220	Tuyauterie	-

### 30225SG00007 - Réservoir de Sabran Donnat Hameau de Carmes le Palus

Code	Libellé	Marque
IQW00041771	Compteur électrique Réservoir Sabran Donnat Hameau de Carmes	-

### 30225SG00008 - Réservoir de Sabran Sablet

Code	Libellé	Marque
IQW00041772	Compteur électrique Réservoir de Sabran Sablet	-

### 30225SS00001 - Surpresseur Hauts de Sabran

Code	Libellé	Marque
DAM00015096	Ballon anti-bélier 1 #REF!	GRUNDFOS
DAM00015097	Ballon anti-bélier 2 #REF!	GRUNDFOS
GOU00024685	Porte	-
ICT00043073	Pressostat	-
NCA00075323	Armoire de commande	-
PCS00033243	Pompe 1	-
PCS00033244	Pompe 2	-
VAN04045856	Robinetterie	-
XTU00107223	Canalisation/Tuyauterie	-

### 30225SS00004 - SABRAN Surpression Place Guillaume

Code	Libellé	Marque
IQW00040262	Compteur électrique SABRAN Surpression Place Guillaume	-
KST00103482	Télétransmission	SOFREL

### 30225SS00005 - SABRAN Surpression Charavel

Code	Libellé	Marque
IQW00040265	Compteur électrique SABRAN Surpression Charavel	-
KST00103483	Télétransmission	-

**30226DP00001 - Concentrateur - Mairie - SAINT ALEXANDRE**

Code	Libellé	Marque
KTL00001333	Conc. Télérelève LW - Mairie - SAINT ALEXANDRE	KERLINK

**30226PT00001 - ST ALEXANDRE Production des Plans**

Code	Libellé	Marque
BCL00009950	Chlorometre	ALLDOS
BCL00009951	débitmètre chlore	ALLDOS
BCL00009952	Inverseur	-
BCL00009953	Hydroéjecteur	ALLDOS
CCO00007422	compresseur AB	ERVOR ENVE
DAM00014861	anti bélier #REF!	CHARLATTE
GBT00075740	echelle d'accès	-
GBT00075741	Clôture	-
GBT00075742	Portail	-
GOU00024020	Porte	-
GOU00024021	porte local chlore	-
GRC03411743	Trappes Foug (x2)	-
ICA00052667	sonde de niveau	-
IQA00005093	St Alexandre - F1 production des Plans	ITRON
IQA00005094	St Alexandre - F2 production des Plans	ITRON
IQW00040088	Compteur électrique ST ALEXANDRE Production des Plans	-
JCE00006095	Ventilateur	-
KST00103127	Coffret télégestion	SOFREL
NCA00074282	armoire pompe 1	-
NCA00074283	armoire pompe 2	-
NPD00012798	Disjoncteur	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00020833	Résistances statoriques (x2)	-
PIM00012150	pompe 1	-
PIM00012151	pompe 2	-
VAN03932495	vanne refoulement pompe1	-
VAN03932496	vanne refoulement pompe2	-
VAN03932497	Vannes (x3)	-
VCL00090515	Clapet refoulement pompe1	-
VCL00090516	Clapet refoulement pompe2	-
VCL00090517	Clapet AB	-
XTU00105298	tuyauterie refoulement	-
XTU00105299	Collecteur refoulement	-
XTU00105300	Tuyauterie AB	-

**30226SG00001 - ST ALEXANDRE Réservoir Roquebrune**

Code	Libellé	Marque
GBT00075743	Echelle CDV cuve 1	-
GBT00075744	Echelle interne cuve1	-
GBT00075745	Echelle interne cuve2	-
GOU00024022	Porte	-
GRC03411744	Capot foug cuve1	-
GRC03411745	Capot foug cuve2	-



GRC03411746	trappe regard	-
IQE00046997	compteur distribution St Nazaire	ITRON
IQE00046998	compteur distribution St Alexandre	ITRON
KST00103128	télesurveillance	SOFREL
XTU00105301	Conduites de vidange	-
XTU00105302	conduites alimentation	-
XTU00105303	Conduite distribution	-

### 30226SR00001 - ST ALEXANDRE Reprise Chemin de la Rouvière

Code	Libellé	Marque
BCL00009954	Chlorometre	EVOQUA
BCL00009955	Débitmètre	EVOQUA
BCL00009956	circuit de chloration	-
BCL00009957	Hydroéjecteur	EVOQUA
DAM00014862	Ballon AB #REF!	CHARLATTE
GBT00075746	Echelle CDV	-
GBT00075747	Echelle interne Cuve	-
GOU00024023	Porte	-
GPR00002099	Armoire de stockage chlore	-
IQE00046999	Compteur refoulement	ITRON
IQW00040089	Compteur électrique ST ALEXANDRE Reprise Chemin la Rouvière	-
JCC00009124	Radiateur	-
KST00103129	Télégestion	-
NCA00074284	Armoire électrique	-
NPD00012799	Disjoncteur général	-
NPV00020834	Résistance statorique	-
PCS00032567	Pompe1	-
PCS00032568	Pompe2	-
VAN03932498	Vannes aspiration	-
VAN03932499	Vannes REfoulement	-
VAN03932500	Vanne Ballon	-
VAN03932501	Vanne refoulement	-
VAN03932502	Vannes alimentation	-
VCG00007493	Robinet flotteur	-
VCL00090518	Clapets refoulement	-
VDA00062172	Filtre	-
VDR00035416	Réducteur de pression	-
XTU00105304	Tuyauterie Refoulement	-
XTU00105305	Tuyauterie Ballon	-
XTU00105306	Tuyauterie vidange	-
XTU00105307	Canalisation alimentation	-

### 30230DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Code	Libellé	Marque
KTL00001339	Conc. Téléréleveur LW - Eglise - SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS	MILESIGHT

### 30230PE00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau

Code	Libellé	Marque
GBT00075748	Clôture	-

GBT00075749	Echelle intérieur puits	-
GBT00078065	Passerelle intérieur puits	-
GBT00078066	Echelle extérieur puits	-
GBT00078067	Garde corps+portillon	-
GOU00025187	Portail	-
GOU00025188	Portillon clôture	-
GRC03411747	Trappe accès échelle	-
GRC03482255	Trappe accès pompes	-
ICT00041472	Equipements de niveau	-
IQA00005095	St André de Roquepertuis - puits Courau	ITRON
IQW00040090	Compteur électrique ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Puits Courau	-
NCA00074285	Coffret de Commande	-
OEB00000823	Dalle béton du puits	-
PIM00012152	pompe1	GRUNDFOS
PIM00012153	pompe2	-
VAN04128403	Vanne pompe 1	-
VAN04128404	Vanne pompe 2	-
VCL00092483	Clapet pompe 1	-
VCL00092484	Clapet pompe 2	-
XTU00105308	Collecteur refoulement et support	-
XTU00109003	Colonne refoulement pompe 1	-
XTU00109004	Colonne refoulement pompe 2	-

### 30230SG00001 - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS Réservoir du chemin de Madone

Code	Libellé	Marque
BCL00009958	chloration gazeuse 1btlle	-
GBT00075750	Echelle	-
GOU00024024	Porte	-
ICT00041473	poires de niveau	-
IQE00047000	compteur	-
IQW00040091	Compteur électrique ST ANDRE ROQUEPERTUIS Réservoir Madone	-
KAA00005913	Anti intrusion	-
KST00103130	Télégestion	-
KTL00001328	Conc. Télérelève LW - Réservoir - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	KERLINK
NCA00074286	Armoire électrique	-
PCS00032569	Pompe eau motrice	-
XTU00105309	Tuyauterie robinetterie	-

### 30242DP00001 - Concentrateur - Mairie - SAINT CHRISTOL DE RODIERES

Code	Libellé	Marque
KTL00001334	Conc. Télérelève LW - Mairie - SAINT CHRISTOL DE RODIERES	KERLINK

### 30242PE00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Forage de Toulair

Code	Libellé	Marque
GBT00075751	Clôture	-
GOU00024025	Portillon	-
GRC03411748	Trappe fonte	-
IQW00040092	Compteur électrique	-
PIM00012154	Pompe immergée	-

XTU00105310	Colonne de forage	-
XTU00105311	Tuyauterie	-

### 30242PT00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Production de Toulair

Code	Libellé	Marque
BCL00009959	chlorometre	CIR
BCL00009960	Débitmètre chlore	-
BCL00009961	Hydroéjecteur	-
DAM00014863	Ballon antibélier #REF!	CHARLATTE
GOU00024026	Porte local	-
GOU00024027	Porte local chlore	-
GRC03411749	trappe accès cuve	-
ICT00041474	Poires de niveau	-
IQA00005096	St Christol de Rodières - production Toulair	SENSUS
IQW00040093	Compteur électrique ST CHRISTOL DE RODIERES Prod de Toulair	-
JCC00009125	Radiateur	ETIREX
KST00103131	Télégestion et coffret	SOFREL
NCA00074287	armoire électrique	-
PCS00032570	pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032571	pompe 2	GRUNDFOS
XTU00105312	Tuyauterie robinetterie	-

### 30242SG00001 - ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Salet

Code	Libellé	Marque
GBT00075754	Echelle accès	-
GOU00024029	Porte	-
GRC03411750	serrurerie	-
GRC03411751	fenetre	-
ICT00041476	Interrupteur à flotteur (abandonné)	-
VAN03932503	Vanne distribution	-
VAN03932504	vanne vidange	-
VCG00007494	Robinet à flotteur	-
XTU00105315	Tuyauterie	-

### 30242SG00002 - ST CHRISTOL DE RODIERES Réservoir du Toulair

Code	Libellé	Marque
GBT00075752	Echelle interne cuve	-
GBT00075753	Echelle accès	-
GOU00024028	Porte	-
ICT00041475	Poires de niveau	-
XTU00105313	Tuyauterie robinetterie - distribution	-
XTU00105314	Conduite adduction	-

### 30251DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT ETIENNE DES SORTS

Code	Libellé	Marque
KTL00001344	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SAINT ETIENNE DES SORTS	MILESIGHT

### 30251PT00001 - ST ETIENNE DES SORTS Production de la Roque

Code	Libellé	Marque
BPD00019633	pompe doseuse permanganate	PROMINENT
DFF00001770	Filtre fermé	-
GBT00075755	Cloture et portail	-
GOU00024030	porte	-
GRC03411752	Trappe foug	-
ICT00041477	Equipements de niveau	-
IFE00037146	Débitmètre d'exhaure - prod la Roque	SIEMENS
IQA00005136	St Etienne des Sorts - adduction réservoir	SENSUS
IQW00040094	Compteur électrique ST ETIENNE DES SORTS Prod de la Roque	-
NCA00074288	Armoire électrique	-
NPD00012800	Inverseur alimentation GE	-
PIM00012155	pompe 1	KSB
PIM00012156	Pompe 2	KSB
RCB00011658	cuve permanganate	-
XTU00105316	Tuyauterie robinetterie	-
XTU00105317	Tuyauterie robinetterie	-

### 30251SG00001 - ST ETIENNE DES SORTS Réservoir

Code	Libellé	Marque
BPD00019634	Pompe doseuse	-
GBT00075756	Echelle	-
GBT00075757	garde corps	-
GBT00075758	Fenetre	-
GBT00075759	Echelle acces cuve	-
GOU00024031	Porte	-
GPR00002100	armoire stockage chlore	-
ICA00052668	capteur de pression	-
ICT00041478	poires de niveau	-
ICT00041479	Equipements de niveau	-
IQE00047001	compteur	SENSUS
IQW00040095	Compteur électrique	-
NCA00074289	Armoire électrique	-
RCB00011659	javelpack	-
XTU00105318	Tuyauterie robinetterie	-

### 30256DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT GERVAIS

Code	Libellé	Marque
KTL00001342	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SAINT GERVAIS	MILESIGHT

### 30256PE00001 - ST GERVAIS Source de Foncirques

Code	Libellé	Marque
BUV00000620	Générateur UV	-
GBT00075800	Cloture et portail	-
GBT00075801	serrurerie	-
GOU00024052	Porte	-
IQA00005107	St Gervais - Source de Foncirques	SENSUS
IQW00040317	Compteur électrique ST GERVAIS Source de Foncirques	-
KST00103144	télégestion	SOFREL

NCA00074308	armoire électrique	-
XTU00105349	tuyauterie et robinetterie	-

### 30256PE00002 - ST GERVAIS Captage Gourbeson

Code	Libellé	Marque
GBT00075799	echelle puits	-
GOU00024051	Porte	-
GRC03411762	trappes puits	-
ICA00052686	sonde puits1	-
ICA00052687	sonde puits2	-
ICT00041488	poires de niveau	-
IQA00005105	St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 1	ITRON
IQA00005106	St Gervais - captage Gourbeson cpt d'exhaure 2	ITRON
IQW00040109	Compteur électrique ST GERVAIS Captage Gourbeson	-
KMC00001914	liaison pilote	-
KST00103142	LS42 puits1	-
KST00103143	LS42 puits2	-
NCA00074307	armoire électrique	-
PIM00012168	pompe 1 forage	-
PIM00012169	pompe 2 forage	-
XTU00105347	colonne exhaure 1	-
XTU00105348	colonne exhaure 2	-

### 30256SG00002 - ST GERVAIS Réservoir Espais

Code	Libellé	Marque
IQW00040318	Compteur électrique ST GERVAIS Réservoir Espais	-
KST00104753	Télétransmission	SOFREL

### 30256SG00003 - ST GERVAIS Réservoir la Ramade

Code	Libellé	Marque
BCL00009965	chloration gazeuse 1btlle	-
BCL00009966	Chloration gazeuse	-
GBT00075802	serrurerie	-
GBT00075803	Cloture et portail	-
GBT00075804	serrurerie	-
GBT00075805	echelle cuve	-
GOU00024053	Porte (x3)	-
GOU00024054	Porte	-
GRC03411763	Trappe accès	-
ICA00052688	sonde de niveau	-
ICA00052689	sonde de niveau	-
ICT00041489	poires de niveau	-
ICT00041490	poires de niveau	-
IQE00047012	Compteur	-
IQE00047013	Compteur	-
IQE00047014	Compteur DN 100	SENSUS
IQW00040110	Compteur électrique ST GERVAIS Réservoir la Ramade	-
KMC00001915	liaison pilote	-
KST00103145	Télégestion +coffret	-

KST00103146	télégestion	-
NCA00074309	armoire électrique forage et chloration	-
NCA00074310	armoire électrique Reprise	-
NCA00074311	armoires électriques	-
PCS00032592	pompe1	-
PCS00032593	pompe2	-
PCS00032594	pompe eau motrice	-
PCS00032595	pompe eau motrice	-
PCS00032596	pompe1	-
PCS00032597	pompe2	-
VAN03932510	Vanne électrique	-
VAN03932511	Vanne électrique	-
XTU00105350	tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105351	tuyauterie et robinetterie	-

### 30256SR00001 - ST GERVAIS Reprise les Célettes

Code	Libellé	Marque
BCL00009967	Chloration gazeuse	-
DAM00014874	Ballon #REF!	ZILMET
GBT00075806	serrurerie	-
GOU00024055	Porte	-
IQE00047015	Compteur DN 100	SENSUS
IQE00047466	Compteur DN 50	SENSUS
IQW00040111	Compteur électrique ST GERVAIS Reprise les Célettes	-
KST00103147	télégestion	-
NCA00074312	armoire électrique	-
PCS00032598	pompe1	-
PCS00032599	pompe2	-
PCS00032600	pompe eau motrice	-
UGD00003129	Détecteur fuite de chlore	OLDHAM
VAN03932512	Vanne électrique	-
XTU00105352	tuyauterie et robinetterie	-

### 30273PT00001 - ST JULIEN DE PEYROLAS Production Baumasses

Code	Libellé	Marque
BCL00009962	chloration gazeuse 1btlle	-
DAM00014864	Ballon AB #REF!	CHARLATTE
GBT00075760	Garde corps	-
GBT00075761	Cloture	-
GBT00075762	portail	-
GBT00075763	Echelle	-
GOU00024032	Porte stockage Chlore	-
GOU00024033	Porte	-
ICA00052669	Sonde de niveau	-
IFA00002047	St Julien de Peyrolas - production des Baumasses	KROHNE
IQW00040096	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Prod Baumasses	-
KMC00001905	Liaison Radio	PARATRONIC
KST00103132	Télégestion	SOFREL
NCA00074290	Armoire de commande	-
PCS00032572	Pompe eau motrice	-

PIM00012157	pompe1	-
PIM00012158	pompe2	-
TLV00030630	monorail	-
XTU00105319	Tuyauterie robinetterie	-

### 30273SG00001 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir des Mines

Code	Libellé	Marque
GBT00075768	Fenetre	-
GBT00075769	echelle CDV	-
GBT00075770	Echelle Cuve	-
GOU00024037	porte	-
ICA00052673	sonde de niveau	-
IQE00047006	Compteur Distribution	SENSUS
KST00103135	Télégestion LS42	-
VCG00007495	Robinet à flotteur	-
XTU00105324	Tuyauterie et robinetterie adduction distribution	-
XTU00105325	Tuyauterie et robinetterie vidange trop-plein	-

### 30273SG00002 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Le Perriret

Code	Libellé	Marque
DAM00014866	Ballon AB	GRUNDFOS
GBT00075765	Echelle	-
GBT00075766	Echelle	-
GBT00075767	Cloture et portail	-
GOU00024036	porte	-
ICA00052671	Pressostat (x2)	GRUNDFOS
ICA00052672	sonde de niveau	-
IFE00037741	Débitmètre sectorisation	KROHNE
IQE00047003	Compteur refoulement	SENSUS
IQE00047005	Compteur Distribution surpressée	SENSUS
IQE00047464	Débitmètre	KROHNE
IQW00040098	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir Perriret	-
KAA00005916	Anti intrusion	-
KST00103134	Télégestion et coffret	SOFREL
KTL00001330	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - SAINT JULIEN DE PEYROLAS	KERLINK
NCA00074292	Coffret de commande	GRUNDFOS
NCA00074293	Coffret électrique	-
NEP00010445	Eclairage	-
PCS00032575	pompe 1	GRUNDFOS
PCS00032576	pompe 2	GRUNDFOS
XTU00105322	Tuyauterie et robinetterie	GRUNDFOS
XTU00105323	Tuyauterie et robinetterie	-

### 30273SG00003 - ST JULIEN DE PEYROLAS Réservoir et reprise d'eau du Pied

Code	Libellé	Marque
DAM00014865	Ballon AB #REF!	CHARLATTE
GBT00075764	serrurerie	-
GOU00024034	porte inox	-
GOU00024035	porte	-

GRC03411753	Trappe cuve gauche	-
IAN00026287	Analyseur chlore	PROMINENT
ICA00052670	Sonde de niveau	-
IFE00037147	Débitmètre	KROHNE
IQE00047002	Compteur refoulement	ACTARIS
IQW00040097	Compteur électrique ST JULIEN DE PEYROLAS Eau du Pied	-
JCC00009126	Chauffage	ETIREX
KAA00005914	Anti intrusion	-
KAA00005915	Anti intrusion	-
KMC00001906	Liaison Radio	PARATRONIC
KST00103133	Télégestion	SOFREL
NCA00074291	Armoire de commande	-
PCS00032573	pompe 1	-
PCS00032574	pompe 2	-
TLV00030631	Monorail	-
XTU00105320	Tuyauterie robinetterie CDV	-
XTU00105321	Tuyauterie et robinetterie	-

### 30277CO00001 - ST-LAURENT-DE-CARNOLS Cptage maillage avec ST MICHEL d'EUZET

Code	Libellé	Marque
GRC03549712	Plaque couverture	-
IQE00049058	Compteur Maillage St Laurent de Carnols et St Michel d'Euzet	ZENNER
KST00107260	Télétransmission	SOFREL
VAN04230963	Vannes d'isolement	-

### 30277DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT LAURENT DE CARNOLS

Code	Libellé	Marque
KTL00001337	Conc. Télérelève LW - Eglise - SAINT LAURENT DE CARNOLS	MILESIGHT

### 30277PE00001 - SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS Source Courtairolle

Code	Libellé	Marque
GOU00024675	Porte d'accès	-
IQA00005165	Compteur agence ST LAURENT DE CARNOL Source Courtairolle	ELSTER

### 30277PT00001 - ST LAURENT DE CARNOL Production de Valbonne

Code	Libellé	Marque
DAM00014855	ballon anti bélier #REF!	MASSAL
GBT00075718	cloture et portail	-
GBT00075719	Serrurerie	-
IFA00002044	St Laurent de Carnols - Prod de Valbonne	KROHNE
IQW00040080	Compteur électrique ST LAURENT DE CARNOL Production Valbonne	-
KST00103122	télégestion	-
NCA00074273	Armoire électrique	-
PIM00012143	pompe1	-
PIM00012144	pompe2	-
XTU00105270	Colonne exhaure 1	-
XTU00105271	Colonne exhaure 2	-
XTU00105272	tuyauterie et robinetterie	-



**30277SG00001 - ST LAURENT DE CARNOL Réservoir du Ranquet**

Code	Libellé	Marque
BPD00019632	pompe doseuse	-
GBT00075720	cloture et portail	-
GBT00075721	Serrurerie	-
ICA00052658	sonde de niveau	-
ICT00041467	poires de niveau	-
IQE00046992	St Laurent de Carnols - Réservoir du Ranquet	ITRON
IQW00040081	Compteur électrique ST LAURENT DE CARNOL Réservoir Ranquet	-
KMC00001904	liaison ligne pilote	-
NCA00074274	armoire électrique	-
RCB00011657	Javelpack	-
XTU00105273	tuyauterie et robinetterie	-

**30282DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT MARCEL DE CAREIRET**

Code	Libellé	Marque
KTL00001336	Conc. Télérelève LW - Eglise - SAINT MARCEL DE CAREIRET	MILESIGHT

**30282PT00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Production et réservoir du Rieurtort**

Code	Libellé	Marque
GBT00075771	Cloture et portail	-
IQW00040099	Compteur électrique ST MARCEL DE CAREIRET Prod Res Rieurtort	-

**30282PT00001-1000-01 - Nouveau forage**

Code	Libellé	Marque
ICA00052675	Equipement de protection des pompes	-
PIM00012160	pompe	-
XTU00105327	tuyauterie forage	-

**30282PT00001-1000-02 - Ancien forage**

Code	Libellé	Marque
GBT00075772	Serrurerie	-
ICA00052674	Equipement de protection des pompes	-
PIM00012159	pompe	-
XTU00105326	tuyauterie forage	-

**30282PT00001-4000-01 - Local traitement**

Code	Libellé	Marque
CCO00007424	compresseur d'air + ballon	-
CSP00004189	surpresseur lavage	-
DFF00001771	filtre fermé CAG	-
GBT00075773	Serrurerie	-
IAN00026288	Analyseur turbidité	-
ICA00052676	pressostat différentiel	-
IFE00037149	débitmètre	SIEMENS
IQA00005137	Compteur d'exhaure	ZENNER
KAA00005917	automate	-
KIS00003188	HMI	-
NAC00001393	onduleur	-
NCA00074294	Armoire électrique	-

NPV00020835	variateurs (3)	-
PCS00032577	pompes (3)	-
XTU00105328	Tuyauterie et robinetterie	-

**30282PT00001-6000-01 - Surpression**

Code	Libellé	Marque
DAM00014867	Ballon AB	-
ICA00052677	pressostat	-
IQE00047007	Compteur refoulement	-
NCA00074296	coffret de commande surpression	-
PCS00032578	pompe 1	KSB
PCS00032579	pompe 2	GUINARD
XTU00105331	Tuyauterie et robinetterie	-

**30282PT00001-9800-01 - Cuve et chambre de vanne**

Code	Libellé	Marque
BPD00019635	pompe doseuse	-
GBT00075774	Echelle	-
GOU00024038	Porte	-
GRC03411754	Capot Foug	-
ICT00041480	poires de niveau	-
IFE00037150	Débitmètre distribution gravitaire	SIEMENS
IQA00005097	St Marcel de Careiret - forage de Grignan prod du Rieutord	ZENNER
IQA00005098	St Marcel de Careiret - forage du Rieutord (secours)	ACTARIS
KST00103136	Télégestion	-
NCA00074295	Armoire électrique ancien forage	-
RCB00011660	javelpack	-
VAN04098982	Vanne réserve incendie DN80	PAM
XTU00105329	Conduite distribution	-
XTU00105330	Conduite adduction	-
XYR00003729	Manchette et cône inox amont débitmètre DN80	-
XYR00003730	Manchette et cône inox aval débitmètre DN80	-

**30282SS00001 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur la Combette**

Code	Libellé	Marque
DAM00014869	Ballon AB #REF!	IBAIONDO
GBT00075776	Fenetre	-
GOU00024040	Porte	-
ICA00052679	pressostat	-
IQW00040101	Compteur électrique ST MARCEL CAREIRET Surpresseur Combette	-
JCC00009127	radiateur	-
NCA00074298	coffret de commande	-
PCS00032582	pompe 1	KSB
PCS00032583	pompe 2	KSB
XTU00105333	Tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105334	Conduite d'arrivée	-
XTU00105335	Conduite vidange et TP	-

**30282SS00002 - ST MARCEL DE CAREIRET Surpresseur Jardinier**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

CCO00007425	compresseur AB	LEROY SOMER
DAM00014868	Ballon AB #REF!	-
GBT00075775	Fenetre	-
GOU00024039	Porte	-
ICA00052678	pressostat	-
IQE00047008	Compteur refoulement	SENSUS
IQW00040100	Compteur électrique ST MARCEL CAREIRET Surpresseur Jardinier	-
KST00103137	Télégestion	-
NCA00074297	coffret de commande	-
PCS00032580	pompe 1	-
PCS00032581	pompe 2	KSB
VAN04077364	Vanne amont et aval pompe 1	-
VAN04077365	Vanne amont et aval pompe 2	-
VCL00091985	Clapet pompe 1	SOCCLA
VCL00091986	Clapet pompe 2	SOCCLA
XTU00105332	Tuyauterie et robinetterie	-

### 30287DP00001 - Concentrateur - Eglise - SAINT MICHEL D'EUZET

Code	Libellé	Marque
KTL00001338	Conc. Télérelève LW - Eglise - SAINT MICHEL D'EUZET	MILESIGHT

### 30287PE00001 - ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille

Code	Libellé	Marque
GBT00075779	Cloture et portail	-
GBT00075780	serrurerie	-
GOU00024041	Porte	-
ICT00041482	poires de niveau	-
IQA00005100	St Michel d'Euzet - forage Bonnefille	SOCAM
IQW00040103	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Forage Bonnefille	-
KMC00001908	liaison pilote	-
NCA00074301	armoire électrique	-
PCS00032585	pompe1	-
PCS00032586	pompe2	-
PIM00012163	pompe forage	-
XTU00105337	tuyauterie et robinetterie	-

### 30287PE00002 - ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves

Code	Libellé	Marque
DAM00014870	ballon #REF!	CHARLATTE
GBT00075777	Cloture et portail	-
GBT00075778	Portes (x2)	-
GRC03411755	Trappe acier	-
ICT00041481	poires de niveau	-
IQA00005099	St Michel d'Euzet - F2 Traves	SENSUS
IQA00005170	St Michel d'Euzet - F3 Traves	ITRON
IQW00040102	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Forages du Traves	-
KMC00001907	liaison pilote	-
NCA00074299	armoire électrique forage	-
NCA00074300	armoire électrique reprise	-

NPV00020836	Résistance statorique	-
PCS00032584	pompe1 reprise	-
PIM00012161	pompe forage F2	-
PIM00012162	pompe forage F3	ITRON
XTU00105336	tuyauterie et robinetterie	-

### 30287SG00001 - ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille

Code	Libellé	Marque
BPD00019636	pompe doseuse	CIR
GBT00075783	serrurerie	-
GBT00075784	échelle interne cuve (x2)	-
GBT00075785	Cloture et portail	-
GOU00024043	Porte (x2)	-
ICA00052681	sonde de niveau	-
ICA00052682	sonde de niveau	-
ICT00041484	poires de niveau	-
IQE00047010	Compteur	SENSUS
IQW00040104	Compteur électrique ST MICHEL D'EUZET Réservoir Bonnefille	-
JCC00009128	Chauffage	-
KAA00005918	Alarme	-
KMC00001910	liaison pilote	-
KMC00001911	liaison pilote	-
KST00103138	télégestion	SOFREL
NCA00074302	armoire électrique	-
NPD00012801	réarmement automatique	-
PCS00032587	pompe1	-
PCS00032588	pompe2	-
RCB00011661	javelpack	-
XTU00105339	tuyauterie et robinetterie	-

### 30287SG00002 - ST MICHEL D'EUZET Réservoir d'Aujac

Code	Libellé	Marque
GBT00075781	serrurerie	-
GBT00075782	echelle CDV	-
GOU00024042	Porte	-
ICA00052680	sonde de niveau	-
ICT00041483	poires de niveau	-
IQE00047009	Compteur 1	SOCAM
IQE00047465	Compteur 2	SOCAM
KMC00001909	liaison pilote	-
XTU00105338	tuyauterie et robinetterie	-

### 30290DP00002 - Concentrateur - Mât d'éclairage - SAINT PAULET DE CAISSON

Code	Libellé	Marque
KTL00001332	Conc. Téléréleve LW - Mât d'éclairage - ST PAULET DE CAISSON	KERLINK

### 30290PE00001 - ST PAULET DE CAISSON Puits Sud Cantarelles (Fely) Alimenté par ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantarelles

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GBT00075728	Plateforme	-
GBT00075729	Echelle	-
GBT00075730	Cloture	-
GBT00075731	Portail	-
GRC03411736	Capotage du puits	-
GRC03411737	Capot	-
ICA00052662	sonde de niveau	-
IQA00005092	St Paulet de Caisson - puits sud Cantareilles (Fely)	SENSUS
IQW00040085	Compteur électrique	-
PIM00012148	Pompe 1	-
PIM00012149	Pompe 2	-
VAN03932489	Vannes et clapets	-
XTU00105283	Tuyauterie pompe 1	-
XTU00105284	Tuyauterie pompe 2	-
XTU00105285	Tuyauterie	-

### 30290PE00002 - ST PAULET DE CAISSON Puits Nord Cantareilles

Code	Libellé	Marque
DAM00014857	Ballon #REF!	CHARLATTE
GBT00075724	Plateforme	-
GBT00075725	Echelle	-
GBT00075726	Cloture	-
GBT00075727	Portail	-
GOU00024013	Porte	-
GRC03411734	Trappe et capotage du puits	-
GRC03411735	cailleboti	-
ICA00052661	sonde de niveau	-
IQA00005091	St Paulet de Caisson - puits Nord Cantareilles	SENSUS
IQW00040084	Compteur électrique ST PAULET CAISSON Puits Nord Cantareilles	-
KST00103124	Télégestion +coffret	-
NCA00074276	Armoire électrique 1 - Puits nord	-
NCA00074277	Armoire électrique 2	-
NPV00020830	Résistances statoriques 1	-
NPV00020831	Résistances statoriques 2	-
PIM00012147	Pompe 1	-
XTU00105281	Tuyauterie pompe	-
XTU00105282	Tuyauterie et robinetterie	-

### 30290PE00003 - ST PAULET DE CAISSON Forage et production de Brugas 1

Code	Libellé	Marque
DAM00014856	Ballon Antibélier #REF!	MASSAL
GBT00075722	Cloture	-
GBT00075723	Portail	-
GOU00024011	Portes (x2)	-
GOU00024012	Porte chloration	-
GRC03411732	Trappe captage	-
GRC03411733	cailleboti	-
ICA00052660	Sonde de niveau	-
IFA00002045	St Paulet de Caisson - F1 prod de Brugas	KROHNE
IQW00040083	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Forage prod Brugas1	-

IRE00006453	Débitmètre Transmetteur	-
JCC00009119	Radiateur	ETIREX
JCC00009120	Radiateur	ETIREX
JCE00006094	Ventilateur	-
KST00103123	Télégestion	SOFREL
NCA00074275	Armoire électrique	-
NPD00012797	disjoncteur	-
NPV00020829	Variateur pompe 1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00022315	Variateur pompe 2	SCHNEIDER ELECTRIC
PIM00012146	Pompe F1	-
UEI00002377	Extincteur	-
VAN03932488	Vannes (x2)	-
VCL00090512	Clapets (x2)	-
VVE00250757	Ventouse	-
XTU00105276	Tuyauterie captage	-
XTU00105277	Colonne de forage	-
XTU00105278	Tuyauterie acier ballon + vanne	-
XTU00105279	Tuyauterie inox	-
XTU00105280	tuyauterie et vanne	-

### 30290PE00004 - ST PAULET DE CAISSON Forage de Brugas 2

Code	Libellé	Marque
GRC03411731	Trappe	-
ICA00052659	Sonde de niveau	-
IQW00040082	Compteur électrique	-
PIM00012145	Pompe F2	-
VVE00250756	Ventouse	-
XTU00105274	Tuyauterie	-
XTU00105275	Colonne de forage	-

### 30290SG00001 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir de Valbonne (Bas service)

Code	Libellé	Marque
GBT00075739	Echelles et serrurerie	-
GOU00024019	Porte	-
VAN03932494	Robinetterie	-
XTU00105297	Tuyauterie	-

### 30290SG00002 - ST PAULET DE CAISSON RE et Reprise de Brugas

Code	Libellé	Marque
GBT00075735	Cloture et portail	-
IQW00040087	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Brugas	-

### 30290SG00002-0000-01 - Cuve droite

Code	Libellé	Marque
GBT00075737	Echelle cuve	-
GRC03411742	capot foug	-
ICA00052666	Sonde de niveau	-
ICT00041471	Poires de niveau	-
XTU00105293	Tuyauterie et crepine interne	-

**30290SG00002-0000-02 - Local arrivée des eaux**

Code	Libellé	Marque
BCL00009947	Hydroéjecteur	-
GOU00024016	Porte double	-
ICA00052665	Capteur de débit	-
JCC00009122	Radiateur injection chlore	-
NCA00074280	Coffret électrique	-
XTU00105290	Tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105291	Tuyauterie	-

**30290SG00002-0000-03 - Cuve gauche**

Code	Libellé	Marque
GBT00075736	Echelle cuve	-
GRC03411741	Trappe accès cuve	-
ICA00052664	Sonde de niveau	-
ICT00041470	Poires de niveau	-

**30290SG00002-4000-01 - Chloration**

Code	Libellé	Marque
BCL00009948	chlorometre	-
BCL00009949	Débitmètre chlore	-
GPR00002098	Armoire stockage de chlore	-

**30290SG00002-6000-01 - Reprise**

Code	Libellé	Marque
CCO00007421	Compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014860	Ballon #REF!	CHARLATTE
GBT00075738	Echelle accès cuve	-
GOU00024018	Porte	-
IFE00037726	Débitmètre distribution 1	KROHNE
IQE00046995	compteur de distribution 2	SOCAM
IQE00046996	Compteur refoulement	SOCAM
JCC00009123	radiateur	ETIREX
KST00103126	Télégestion +coffret	SOFREL
NCA00074281	Armoire électrique	-
NEP00010444	Eclairage	-
PCS00032565	pompe 1	-
PCS00032566	pompe 2	-
UEI00002378	Extincteur	-
VAN03932492	vanne aspiration (x2)	-
VAN03932493	Vannes refoulement (x2)	-
VCL00090514	clapets refoulement (x2)	-
XTU00105294	tuyauterie et robinetterie distribution	-
XTU00105295	Tuyauterie aspiration	-
XTU00105296	Tuyauterie refoulement	-

**30290SG00002-9800-01 - Chambre de vanne**

Code	Libellé	Marque
GOU00024017	Porte	-
XTU00105292	Tuyauterie et robinetterie	-

**30290SG00003 - ST PAULET DE CAISSON Réservoir des Pensions (Haut service)**

Code	Libellé	Marque
IQW00040086	Compteur électrique ST PAULET DE CAISSON Pension Haut servic	-

**30290SG00003-0000-01 - Chloration**

Code	Libellé	Marque
BCL00009944	chlorometre	CIR
BCL00009945	Débitmètre chlore	CIR
BCL00009946	hydroéjecteur	-
GPR00002097	Armoire stockage de chlore	CIFEC

**30290SG00003-0000-02 - Chambre de vannes + cuve 2**

Code	Libellé	Marque
CCO00007420	compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014859	ballon antibélier #REF!	MASSAL
GBT00075733	Echelle accès	-
GOU00024015	Porte	-
GRC03411739	Capot foug	-
ICA00052663	Sonde de niveau	-
ICT00041469	Poires de niveau	-
IQE00046993	Compteur refoulement direction Valbonne	SOCAM
JCC00009121	Radiateur	-
KST00103125	Télégestion +coffret	-
NCA00074279	Armoire électrique	-
NPV00020832	Résistances statoriques	-
PCS00032563	pompe 1	-
PCS00032564	pompe 2	-
VAN03932490	vanne aspiration (x2)	-
VAN03932491	Vannes refoulement (x2)	-
VCL00090513	clapets refoulement (x2)	-
XTU00105288	Tuyauterie et robinetterie	-

**30290SG00003-0000-03 - Chambre de vannes + cuve 2**

Code	Libellé	Marque
GBT00075732	Echelle murale	-
GOU00024014	Porte	-
GRC03411738	Trappe accès cuve	-
ICT00041468	Capteur de pression	-
NCA00074278	Armoire électrique skid	KSB
NPV00022579	Variateur moteur pompe 1	KSB
NPV00022580	Variateur moteur pompe 2	KSB
NPV00022581	Variateur moteur pompe 3	KSB
PCS00032560	pompe VV 1	KSB
PCS00032561	pompe VV 2	KSB
PCS00032562	pompe VV 3	KSB
VDR00035415	Réducteur de pression	-
XTU00105286	Tuyauterie et robinetterie inox	-
XTU00105287	Tuyauterie fonte et robinetterie	-

**30290SG00003-GRC-01 - Chambre de vannes liaison**

Code	Libellé	Marque
GBT00075734	Echelle	-
GRC03411740	Trappe chambre de liaison	-



XTU00105289	Tuyauterie et robinetterie	-
-------------	----------------------------	---

### 30292PE00001 - ST PONS LA CALM Forage et reprise Combe Gazelle

Code	Libellé	Marque
IQW00040105	Compteur électrique ST PONS LA CALM Forage Combe Gazelle	-

#### 30292PE00001-1000-01 - Forage

Code	Libellé	Marque
GBT00075788	Clôture et portail	-
GRC03411758	Trappes Foug (x2)	-
IQA00005102	St Pons la Calm - forage Combe Gazelle	ITRON
PIM00012164	pompe	GRUNDFOS
VAN03932507	Vanne	-
VVE00250758	Ventouse	-
XTU00105340	tuyauterie Forage	-

#### 30292PE00001-6000-01 - Reprise

Code	Libellé	Marque
BCL00009963	Chlorometre	-
BCL00009964	Circuit chloration	-
GBT00075789	Clôture et portail	-
GBT00075790	Echelle cuve	-
GOU00024045	porte local	-
GOU00024046	porte local Chlore	-
GOU00024047	Porte local électrique	-
GRC03411759	Trappes Foug (x2)	-
IAN00026289	Turbidimètre	-
ICT00041485	Poires de niveau	-
IQA00005103	Compteur reprise	ITRON
KST00103139	Télégestion	-
NCA00074303	Coffret électrique télégestion	-
NCA00074304	Armoire électrique Reprise et forage	-
PCS00032589	Pompe eau motrice	-
PIM00012165	Pompe immergée refoulement 1	-
PIM00012166	Pompe immergée refoulement 2	-
VAN03932508	Vanne arrivée Puits	-
XTU00105341	Tuyauterie Refoulement	-

### 30292PE00002 - ST PONS LA CALM Puits Bouldouire

Code	Libellé	Marque
GBT00075786	Echelle	-
GBT00075787	Echelle	-
GOU00024044	porte	-
GRC03411756	capot foug	-
GRC03411757	capot foug	-
IQA00005101	compteur	ITRON
VAN03932505	Vanne	-
VAN03932506	Vanne	-
VDA00062173	filtre	-

### 30292SG00001 - ST PONS LA CALM Réservoir et reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00014871	ballon #REF!	AQUACONTROL
GBT00075791	Echelle chambre de vanne	-
GBT00075792	Echelle externe accès réservoir	-
GBT00075793	Echelle Cuve	-
GBT00075794	cloture et portail	-
GOU00024048	Porte	-
ICA00052683	Sonde de niveau	-
ICT00041486	Poires de niveau	-
IQE00047011	St Pons la Calm - adduction réservoir	ITRON
IQW00040106	Compteur électrique	-
KTL00001331	Conc. Téléréleve LW - Réservoir - SAINT PONS LA CLAM	KERLINK
NCA00074305	Armoire électrique	-
PCS00032590	pompe1 à VV	-
PCS00032591	pompe2 à VV	-
XTU00105342	Tuyauterie adduction	-
XTU00105343	Tuyauterie et robinetterie surpresseur	-
XTU00105344	Tuyauterie et robinetterie distribution et vidange	-

### 30304DP00001 - Concentrateur - Eglise - SALAZAC

Code	Libellé	Marque
KTL00001341	Conc. Téléréleve LW - Eglise - SALAZAC	MILESIGHT

### 30304PE00001 - SALAZAC Forage de Carcanon

Code	Libellé	Marque
BPD00019637	pompe javel	CIR
DAM00014872	ballon AB #REF!	CHARLATTE
GBT00075795	cloture et portail	-
GOU00024049	Porte	-
GRC03411760	trappe	-
ICA00052684	sonde de niveau	-
IFA00002049	Salazac - forage Carcanon	ENDRESS HAUSER
IQW00040107	Compteur électrique SALAZAC Forage de Carcanon	-
KMC00001912	RADIO	-
KST00103140	télégestion	SOFREL
NCA00074306	armoire de commande	-
PIM00012167	pompe	-
RCB00011662	javelpack	-
VAN03932509	vanne	-
VVE00250759	ventouse	-
XTU00105345	colonne de forage	-

### 30304SG00001 - SALAZAC Source et réservoir Font Poulain

Code	Libellé	Marque
BPD00019638	pompe doseuse	-
GBT00075796	cloture et portail	-
GBT00075797	Echelle	-
GBT00075798	Garde corps	-

GOU00024050	Portes	-
GRC03411761	Trappe ventilée	-
ICA00052685	Sonde de niveau	-
ICT00041487	inter à flotteur	-
IQA00005104	Salazac - Source Font Poulain cpt adduction	SENSUS
IQW00040108	Compteur électrique SALAZAC Source et réservoir Font Poulain	-
KMC00001913	Radio	-
KST00103141	Télégestion	-
MBA00001902	Batterie et régulateur	-
MPS00001010	Panneau solaire sur mat	-
RCB00011663	javelpack	-
XTU00105346	Tuyauterie robinetterie	-

### 30342CO00001 - VENEJAN Comptage Secto entrée St Nazaire

Code	Libellé	Marque
IQE00047021	Compteur entrée St Nazaire	ITRON
KST00103151	Télégestion secto St Nazaire	-

### 30342PE00001 - VENEJAN Puits St Georges

Code	Libellé	Marque
CCO00007426	compresseur	ERVOR ENVE
DAM00014875	Ballon AB #REF!	CHARLATTE
GBT00075813	Fenetre	-
GBT00075814	Clôture et portail	-
GBT00075815	Echelle	-
GOU00024059	porte	-
GOU00024060	Porte	-
GOU00024061	Porte	-
GRC03411766	Trappe	-
GRC03411767	Trappe	-
GRC03411768	Plateforme	-
IQA00005108	Vénéjan - Puits St Georges	ITRON
IQW00040113	Compteur électrique VENEJAN Puits St Georges	-
KST00103150	Télégestion	-
NCA00074314	armoire électrique	-
NPD00012802	Disjoncteur	-
NPT00003229	Transformateur HT	-
NPV00020838	Résistances statoriques	-
PIM00012170	Pompe immergée 1	-
PIM00012171	Pompe immergée 2	-
UHT00000224	Equipements protection HT	-
VAN03932514	Vannes (2)	-
VCL00090520	Clapets (x2)	-
XTU00105359	Tuyauterie et robinetterie	-
XTU00105360	Refoulement pompe 1	-
XTU00105361	Refoulement pompe 2	-

### 30342SG00001 - VENEJAN Réservoir Haut Service Grand Château

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

BCL00009968	chloration gazeuse 1btlle	-
GBT00075811	Echelle CDV	-
GBT00075812	échelle interne cuve	-
GOU00024057	Porte réservoir	-
GOU00024058	Porte Chloration	-
GRC03411765	Trappe extérieure cuve	-
ICA00052690	sonde de niveau	-
ICT00041491	Interrupteur à flotteur	-
IQE00047016	Compteur distribution Venejean	ACTARIS
IQE00047020	Compteur distribution St Nazaire	ACTARIS
IQW00040112	Compteur électrique VENEJAN Réservoir Grand Château	-
JCE00006412	Extracteur d'air	-
KAA00005919	Anti intrusion	-
KST00103148	télésurveillance	-
NCA00074313	Armoire électrique	-
NPV00020837	Variateur de commande pompe	-
PCS00032601	Pompe eau motrice	-
XTU00105355	Conduite distribution	-
XTU00105356	Conduite de vidange et TP	-
XTU00105357	Conduite adduction	-

### 30342SG00002 - VENEJAN Réservoir Bas

Code	Libellé	Marque
GBT00075807	Clôture et portail	-
GBT00075808	Fenêtres	-
GBT00075809	Escalier et plateforme CDV	-
GBT00075810	échelle interne cuve	-
GOU00024056	Porte	-
GRC03411764	Capot foug	-
IQE00047017	Compteur distribution Jeu de Mail	ITRON
IQE00047018	Compteur distribution Luget	ITRON
IQE00047019	Compteur distribution Venejean	ITRON
KST00103149	télésurveillance	SOFREL
VAN03932513	Robinetterie	-
VCG00007496	Robinet altimétrique	-
XTU00105353	Conduites de vidange	-
XTU00105354	conduites alimentation	-
XTU00105358	Conduites distribution	-

### 30343CO00002 - VERFEUIL comptage secto

Code	Libellé	Marque
IQE00047025	Compteur	-

### 30343PT00001 - VERFEUIL Production des Soudans

Code	Libellé	Marque
BCL00009969	chloration gazeuse 1btlle	CIR
GBT00075816	Serrurerie	-
GBT00075817	Cloture et portail	-
GOU00024062	Portes (x2)	-

GPR00002101	Armoire de stockage Chlore	-
IAN00026290	Turbidimètre	HACH
ICA00052691	sonde piézo forage 1	-
ICA00052692	sonde piézo forage 2	-
IFA00002050	Verfeuil - F2 prod des Soudans	KROHNE
IQA00005109	Verfeuil - F1 prod des Soudans	SENSUS
IQW00040114	Compteur électrique VERFEUIL Production des Soudans	-
KST00103152	Télégestion	SOFREL
NCA00074315	Armoire électrique	-
PCS00032602	pompe eau motrice	-
PIM00012172	pompe F1	-
PIM00012173	pompe F2	-
VAN03932515	Vannes isolement forages	-
XTU00105362	Canalisation du forage	-
XTU00105363	Canalisation du forage	-
XTU00105364	Tuyauterie	-

### 30343SG00001 - VERFEUIL Réservoir du Village

Code	Libellé	Marque
GBT00075819	Echelles d'accès cuve (x2)	-
GOU00024064	porte	-
ICT00041493	Poires de niveau	-
IQE00047024	Compteur	-
VCG00007497	Robinet à flotteur	-
VCL00090521	clapet	-
XTU00105368	Conduite adduction	-
XTU00105369	canalisation distribution	-

### 30343SG00002 - VERFEUIL Réservoir de Montèze

Code	Libellé	Marque
GBT00075818	Echelle d'accès	-
GOU00024063	porte	-
ICT00041492	Poires de niveau	-
IQE00047022	Compteur dir. Verfeuil	SENSUS
IQE00047023	Compteur dir. Clapeiret	-
KST00103153	Télégestion	-
XTU00105365	Conduite adduction	-
XTU00105366	canalisation distribution Verfeuil	-
XTU00105367	canalisation distribution Clapeiret	-

# ATTESTATIONS D'ASSURANCES

## Attestation Dommages aux Biens



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne  
CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2024 au 31 Mars 2025 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 29 Mars 2024



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances

## Responsabilité civile



### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Après Réception**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

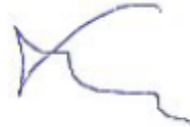
Période d'assurance du 01/04/2024 au 31/03/2025

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

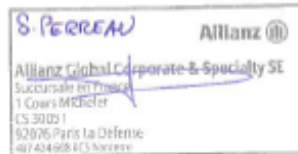
Fait à Paris La Défense, le 29/03/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



## Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR  
11, CHEMIN DE BRETAGNE  
CS40082  
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX  
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### 1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

---

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles

professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique

Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique

(ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,

- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,

- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC

([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	6.000.000 € par sinistre
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 28/12/2023

JEANNE

---

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

#### Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
<b>Tous dommages confondus :</b>	<b>25.000.000 €</b>	<b>25.000.000 €</b>
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

\* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

#### Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA  
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,  
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex  
Tél : +33 02 42 22  
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).  
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463  
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

**Attestation Tous risques chantiers****GENERALI Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2024, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li> <li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li> <li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li> </ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés en Europe (France + LPS) & Suisse.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI Iard au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
RCS PARIS B 552 062 663

**GENERALI Iard**

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Analyse de pilotage AEP** : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

**Autosurveillance EU** : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

**Biens de retour** : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

**Biens de reprise** : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

**Bilan journalier EU** : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

**Bilan annuel EU** : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

**Branchement AEP** : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

**Branchements EU** : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

**CARE** : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Compteur** : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

**Contrat abonnés AEP** : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.



Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188\_2024-DE



# **LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES**

# NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE 2023

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions*

## PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- [Arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution](#)

Le présent arrêté vient préciser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de mise à jour du **plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE), tel qu'il est précisé à l'article R.1321-22-1 du code de la santé publique issu du décret n°2022-1720 du 29 décembre 2022.

**Les PGSSE liés à la zone de captage sont élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027 et les PGSSE liés à la production et à la distribution sont élaborés et adoptés avant le 12 janvier 2029.**

- [Arrêté du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole](#)

Les mesures de ce programme d'actions national visent à lutter contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Le présent arrêté modifie certaines des mesures qui étaient fixées par l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié transposant la directive 91/676/CEE, dite directive « nitrates » suite à la révision quadriennale prévue par l'[article R. 211-81-4 du code de l'environnement](#).

- [Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole](#)

Le présent arrêté remplace l'arrêté du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole :

- Il précise les modalités de renforcement des mesures 1, 3, 7 et 8 du programme d'actions national.
- Il explicite le nouveau dispositif de flexibilité agro-météorologique introduit dans l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié, relatif au programme d'actions national.
- Il précise les modalités de désignation des zones d'actions renforcées définies à l'article R. 211-81-1 du code de l'environnement et fixe les conditions de la nouvelle dérogation temporaire à l'obligation de résorption de l'azote, issu des effluents d'élevage, par traitement ou par export, introduite par décret modifiant l'article R. 211-81-5 du code de l'environnement.

- [Plan d'action du 30 mars 2023 pour une gestion résiliente et concernée de l'eau, 53 mesures pour l'eau](#)

Le 30 mars 2023, le Président de la République a présenté un plan d'action « pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ». Ce plan comporte 53 mesures, et prévoit notamment une ambition de réduire de 10% l'eau prélevée d'ici 2030, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, de prévenir les pollutions et d'améliorer la gestion des périodes de sécheresse.

- [Décret n° 2023-241 du 31 mars 2023 relatif à la protection des zones de captages et des bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages contre la pollution par les nitrates d'origine agricole et aux dérogations préfectorales dans le cas de situations exceptionnelles](#)

Le présent décret vient étendre les zones dans lesquelles les programmes d'actions régionaux peuvent prévoir des mesures de renforcement ainsi que les mesures de renforcement susceptibles d'être mises en œuvre. Il vient notamment créer un nouvel article R. 211-81-1-1 au sein du Code de l'environnement précisant l'identification de ces zones et modifie les dispositions relatives aux dérogations préfectorales dans le cas de situations exceptionnelles.

- [Rapport. IGEDD n°014714-01, mars 2023, Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022](#)

18 recommandations pour améliorer l'anticipation et la gestion pluriannuelle de ces épisodes de sécheresse, connaître en temps réel les impacts et les réduire, et objectiver les enjeux de partage et prévenir les conflits d'usages de l'eau.

Parmi les 18, notamment :

- Mettre en place un dispositif de suivi des impacts de sécheresses en temps quasi-réel et en différé notamment sur l'eau potable, sur les milieux et sur les activités économiques
- Terminer sur l'ensemble du territoire national, d'ici l'été 2023, la mise à jour des arrêtés-cadres départementaux sécheresse et d'ici l'été 2024, d'arrêtés-cadres interdépartementaux,
- Renforcer les lignes directrices nationales pour les mesures de restriction et pour les dérogations possibles.
- Réduire les délais de prise des mesures à quatre jours maximums après le dépassement des seuils, en ne réunissant pas systématiquement les comités ressource en eau ou en les consultant de manière dématérialisée,
- Encourager le déploiement progressif de compteurs téléversés sur les différents usages
- Développer une méthode permettant l'évaluation de l'efficacité des mesures de restriction en temps quasi-réel ;
- Veiller à la clarté de la formulation des restrictions et à leur caractère contrôlable
- Structurer la communication en matière de gestion de l'eau dans la perspective des sécheresses à venir selon quatre axes.

→ [\*\*Avis du CESE, avr. 2023 « Comment favoriser une gestion durable de l'eau \(quantité, qualité, partage\) en France face aux changements climatiques » :\*\*](#)

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté le 11 avril 2023 un avis très important sur la question de l'eau. Son objectif était de répondre à la question : Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) face aux changements climatiques ?

Voici les principales préconisations :

- Renforcer en moyens et personnes la R&D (publique et privée)
  - Objectiver le débat sur les bassines
  - Rendre responsables les industriels de l'ensemble du traitement de leurs rejets d'exploitation
  - Dresser un bilan, rendu public, de l'application des Assises de l'eau
  - Accélérer le processus de nécessaire sortie des pesticides en agriculture
  - Mettre en œuvre les démarches d'élaboration et d'adoption d'un SAGE dans les territoires non encore couverts
  - Revoir la tarification et engager un débat public sur l'opportunité des modifications pouvant être apportées au système de tarification de l'eau sur les territoires métropolitains et dans les Outre-mer
- [\*\*Instruction. 16 mai 2023 sur le Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse :\*\*](#)

Après la présentation du guide national de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont publié le 17 mai 2023 une instruction à destination des services déconcentrés et précise ainsi les actions que ces derniers doivent réaliser sans attendre.

Il vient notamment préciser les modalités de concertation et de gouvernance au niveau local en matière de gestion de la sécheresse, les conditions de déclenchement des mesures de restriction ainsi que le contenu des mesures minimales à prendre en fonction du niveau de restriction.

→ [\*\*Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement\*\*](#)

Le présent arrêté définit des mesures de restriction sur les prélèvements et la consommation en eau de sites industriels, ainsi que des modalités d'exemptions de certaines installations. Il s'applique en cohérence avec les arrêtés d'orientations de bassin, les arrêtés cadres départementaux et interdépartementaux, ainsi qu'avec les arrêtés préfectoraux applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement. Ces arrêtés peuvent notamment fixer, lorsque le contexte local le justifie, toutes dispositions plus contraignantes que celles prévues par le présent arrêté, afin de protéger les intérêts mentionnés à [l'article L. 511-1 du code de l'environnement](#). Ces arrêtés pourront par ailleurs être révisés afin de prendre en compte les dispositions du présent arrêté.

→ [\*\*Arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement\*\*](#)

Le présent arrêté vient modifier l'arrêté du 26 janvier 2010, notamment ses annexes. Il corrige également le fait que les normes de qualité environnementales pour les polluants spécifiques de l'état écologique sont fixées par le ministre en charge de l'écologie, sur proposition de l'OFB et non plus de l'ONEMA.

→ [\*\*Arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines\*\*](#)

Le présent arrêté vient modifier l'arrêté du 17 décembre 2008. Il remplace notamment ses annexes I et fixe respectivement les limites de qualité pour les eaux souterraines et des valeurs seuils. La liste minimale de paramètres et valeurs seuils

associées retenues au niveau national s'enrichit de nombreuses substances. Le tableau B sur les valeurs à définir localement est supprimé. Le calcul des valeurs moyennes est également modifié

## ENVIRONNEMENT

→ [Rapport relatif à la « campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine », Anses, mars 2023](#)

Au cours de la période 2020-2021, le laboratoire d'hydrologie de l'Anses a réalisé des analyses de l'eau destinée à la consommation humaine afin de rechercher la présence de composés chimiques qui ne sont pas spécialement recherchés pendant les contrôles réguliers. Les résultats des analyses ont été publiés dans un rapport de l'Anses, au début du mois d'avril. Ce rapport expose les résultats obtenus pour les trois classes de polluants sélectionnés : les pesticides et métabolites de pesticides, les résidus d'explosifs et le 1,4-dioxane, un solvant.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [ANSES, Avis du 20 janvier 2023 relatif à la demande de réexamen des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant du S-métolachlore,](#)

L'ANSES a été saisie récemment par la Direction générale de la prévention des risques et la Direction générale de la santé pour la réalisation d'une expertise permettant d'évaluer le risque de transfert aux eaux souterraines du S- métolachlore et de ses métabolites. Dans l'avis du 20 janvier 2023 publié par l'ANSES, cette dernière annonce qu'elle engage une procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant cette substance.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

→ [Note d'information du 14 avril 2023 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions prises notamment dans le cadre de la transposition de la directive \(UE\) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :](#)

L'annexe constitue un guide relatif aux nouvelles dispositions prises à destination des agences régionales de santé. Ce guide regroupe 12 thématiques :

- Ordonnance et décret
- Usages domestiques
- Définitions, exigences de qualité, valeurs de vigilance, valeurs indicatives en eau potable
- Mesures correctives en eau potable dont les dérogations
- Contrôle sanitaire de l'eau potable par l'ARS
- Surveillance de l'eau potable par la PRPDE

- Mécanisme de vigilance en eau potable
- Eaux conditionnées et eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique (qualité, contrôle sanitaire, surveillance)
- Laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux
- Information du consommateur
- Matériaux au contact de l'eau et produits et procédés de traitements de l'eau
- Introduction au PGSSSE de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution et à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à l'alimentation humaine.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### → [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

**Les mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

### → [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

### → [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

### → [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

**Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.**

### → [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

### → **8 mars 2023 - [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)**

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « **favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index** » et de « **sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés** ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
  - o 2022-2023: 215 000 euros
  - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
  - o 2022-2023: 431 000 euros
  - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
  - o 2022-2023: 5 382 000 euros
  - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

→ [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

→ [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou**



groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.